

4.3 PLAN DE VIGILANCE

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre oblige certaines sociétés, dont Bouygues SA, à établir et mettre en œuvre de manière effective un plan de vigilance. Celui-ci comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers :

- les droits humains et les libertés fondamentales ;
- la santé et la sécurité des personnes ;
- l'environnement,

résultant des activités de la société et de ses filiales ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Le présent plan de vigilance de Bouygues SA concerne les sociétés contrôlées du groupe Bouygues ^a. Il intègre par conséquent les activités de ses six métiers (Bouygues Construction, Bouygues Immobilier, Colas, Equans, TF1 et Bouygues Telecom). Le plan couvre également les activités des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels le Groupe entretient une relation commerciale établie.

Les activités du Groupe sont caractérisées par leur diversité, la multiplicité des implantations géographiques (opérations dans plus de 80 pays) et le caractère temporaire des chantiers des métiers de la construction. Elles font ainsi intervenir un grand nombre d'acteurs et mettent en œuvre des chaînes d'approvisionnement souvent complexes. Cette complexité limite nécessairement la visibilité qu'il est possible d'avoir sur l'ensemble de ces chaînes d'approvisionnement. Le présent plan de vigilance est ainsi complémentaire d'approches plus systémiques, co-construites avec diverses parties prenantes et/ou sectorielles auxquelles le Groupe peut participer.

Le plan de vigilance est présenté ci-après pour chacun des métiers. Il décrit les principaux risques bruts, les principales mesures de prévention ou d'atténuation existantes et les mesures complémentaires restant à mettre en œuvre, lesquelles constituent, avec les mesures déjà en place, les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves requises par la loi.

Lorsque certaines actions de prévention ou d'atténuation sont détaillées dans le chapitre 3 (DPEF) du présent DEU, un renvoi y est fait.

Gouvernance

La démarche de vigilance du Groupe est pilotée par Bouygues SA et est coordonnée par des représentants des directions juridique, de la RSE et des ressources humaines.

Afin d'assurer une identification des risques au plus proche du terrain, le contenu du plan de vigilance est élaboré par les six métiers du Groupe. Chaque métier a constitué un comité composé de représentants des directions RSE, Juridique, Achats, Ressources humaines, Santé – Sécurité, Audit et Contrôle interne.

Le comité « Devoir de vigilance » mis en place au niveau du Groupe favorise les travaux inter-métiers. Ce comité s'est réuni trimestriellement en 2023. Certains sujets spécifiques du plan de vigilance ont également été abordés par d'autres comités spécialisés « Climat et biodiversité », « Achats responsables », « Prévention santé sécurité », « Développement durable » ou « Reporting extra-financier ».

Enfin, le plan de vigilance est soumis à l'instance dirigeante ou à la direction générale de chaque métier pour son périmètre.

Le plan de vigilance du Groupe est pour sa part soumis à la direction générale du groupe Bouygues, au comité de l'éthique, de la RSE et du

mécénat du conseil d'administration de Bouygues et enfin, au conseil d'administration de Bouygues.

Engagements et initiatives transverses du Groupe

Le groupe Bouygues a formalisé des engagements et initiatives transverses répondant à plusieurs thématiques relevant du devoir de vigilance.

Code d'éthique

Le respect, l'intégrité et la responsabilité sont les valeurs communes essentielles du groupe Bouygues. Le code d'éthique du Groupe, mis à jour en 2022, rappelle à cet égard qu'il est attendu des collaborateurs et dirigeants du Groupe qu'ils incarnent ces valeurs, en particulier s'agissant du respect des droits humains, de l'environnement, de la santé et la sécurité, du rejet de la corruption, du trafic d'influence et des fraudes ou encore du respect des règles relatives aux données personnelles. Le code d'éthique est disponible à la fois sur les sites intranet et internet de Bouygues SA et des métiers. Il est traduit dans les principales langues du Groupe.

Pacte mondial de l'Onu et Objectifs de Développement durable (ODD)

Signé par le Groupe en 2006, le Pacte mondial de l'Onu inclut le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ainsi que l'élimination des discriminations, du travail forcé et du travail des enfants. Chaque année, le Groupe renouvelle son adhésion à cette démarche internationale.

Bouygues prend en compte dans ses activités les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et participe à leur atteinte, en particulier s'agissant des ODD relatifs à la ville, aux infrastructures, au changement climatique et au travail décent.

Charte des ressources humaines

La charte *des ressources humaines* de Bouygues insiste quant à elle sur la préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs, mais également sur la rémunération juste et équitable, la garantie d'un socle commun de couverture sociale allant au-delà du respect des réglementations propres à chaque pays et la poursuite d'un dialogue social de qualité. C'est ainsi que le Groupe a mis en place le programme BYCare ayant pour objectif de garantir un socle commun de couverture sociale pour ses collaborateurs à l'international.

Charte RSE fournisseurs et sous-traitants

La société mère a également mis en place au niveau du Groupe la charte *RSE fournisseurs et sous-traitants*. Cette charte affirme les principaux engagements que les fournisseurs et sous-traitants souhaitant travailler avec le Groupe se doivent de respecter. Elle a été actualisée en 2022 afin de renforcer le respect des obligations du Groupe en matière de vigilance, et notamment d'explicitier la demande de solutions bas carbone de la part des partenaires fournisseurs. Elle intègre également le principe de l'« Employer Pays Principle ». Développé par l'*Institute for Human Rights and Business*, ce principe vise à assurer que tous les frais de recrutement (passeport, visa, assurance, déplacement...) soient pris en charge par l'employeur et non par l'employé.

Un contrat cadre a par ailleurs été signé en 2022 entre le groupe Bouygues et Ecovadis afin que les six métiers puissent évaluer, en utilisant la plateforme de ce prestataire, la performance RSE de leurs fournisseurs et sous-traitants.

(a) La notion de « contrôle » s'entend au sens des dispositions conjuguées des articles L. 233-3 et L. 233-16 du Code de commerce français et inclut, en conséquence, le « contrôle de droit » et le « contrôle de fait ».

Travaux en matière de droits humains

Le Groupe travaille à la formalisation d'une politique relative à la protection des droits humains dans le cadre de ses activités.

Une formation a été dispensée en juin 2023 à des collaborateurs des directions des ressources humaines, RSE et juridique afin de mieux appréhender les enjeux relatifs aux droits humains, les attentes des législations et des parties prenantes et leurs implications pour l'entreprise.

Politique en matière de santé-sécurité

La santé-sécurité fait également partie des priorités du Groupe. Chaque métier a décliné une politique spécifique sur le sujet, adaptée aux risques particuliers de ses activités et les résultats en matière de santé-sécurité sont intégrés dans la politique de rémunération variable des dirigeants.

Engagements et initiatives thématiques du Groupe

Des actions plus spécifiques sur chacune des thématiques relevant du devoir de vigilance ont également été déployées au niveau du Groupe.

- S'agissant des droits humains ^a

Le Groupe participe au programme Lab 8.7 piloté par RH Sans Frontières et placé sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, visant à expérimenter des approches de terrain pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé.

En matière de relations et conditions de travail, Bouygues s'est doté en juillet 2023 d'une politique Diversité - Inclusion. Celle-ci décline l'ambition d'inclusivité du Groupe sur cinq thématiques clés : mixité, handicap, diversité des origines socio-culturelles, diversité générationnelle et inclusion. Cet engagement se matérialise au travers de chartes et d'engagements (charte de la diversité, manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique, engagement #StOpE pour lutter contre le sexisme ordinaire), des partenariats (Women's Forum, Starting B.), des programmes de formation et de réseaux (parcours Trajectoire au sein de l'Institut du Management Bouygues (IMB), B. Together fédérant l'ensemble des réseaux féminins et mixtes du Groupe, formation sur le management inclusif proposé par l'IMB, programmes de mentoring, comités carrière et talents).

- S'agissant de l'environnement ^b

L'urgence climatique et la nécessité de préserver la biodiversité et les ressources naturelles requièrent des changements rapides des modèles économiques et des habitudes de consommation. Face à ce risque majeur, le groupe Bouygues s'est engagé, avec sa stratégie climat, à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre en conformité avec l'Accord de Paris. Afin de vérifier l'alignement de ces objectifs avec les recommandations du GIEC, des cibles de réduction à court terme ont été validées par le SBTi pour l'ensemble des Métiers entre 2021 et 2023, à l'exception d'Equans, intégré fin 2022 au Groupe et dont la démarche de validation est en cours.

Objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 (en absolu)

Scope	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom
Année de référence	2021	2021	2019	Bilan Carbone Monde	2021	2021
Scope 1 et 2	-40%	-42%	-30%	tous scopes confondus	-42%	-29,4%
Scope 3	Bâtiment : -30% en intensité physique Travaux publics : -20% en absolu	-28%	-30%	réalisé en 2023, dossier SBTi déposé courant 2024	-25%	-17,5%

Au-delà des efforts déployés pour proposer des techniques et matériaux permettant la protection d'infrastructures existantes ou le dimensionnement de nouvelles infrastructures dans un contexte d'amplitudes climatiques aggravées, le Groupe s'efforce d'adapter son modèle économique aux changements observés, ceux-ci pouvant constituer des risques autant que des opportunités. Un audit interne a été réalisé en 2023 afin de s'assurer du déploiement de la stratégie climat et des actions de décarbonation dans chaque métier. Il a permis de s'assurer de la mise en route effective du déploiement et d'insister sur la nécessité d'un dispositif de pilotage complet. S'agissant des projets immobiliers et d'ouvrages d'art, des analyses sont menées pour modéliser les conséquences du changement climatique à une échelle locale et ainsi penser la conception des ouvrages pour garantir leur résilience sur le moyen et long terme.

Par ailleurs, et en lien avec l'Accord de Paris qui reconnaît les vertus incitatives des instruments de tarification du carbone dans l'atteinte des objectifs climatiques, le groupe Bouygues a fait appel au cabinet de conseil financier Axylia afin d'évaluer le Score Carbone^{® c} du Groupe. Le Score

Carbone[®] évalue sur une échelle allant de A à F, la capacité d'une entreprise à s'acquitter de sa facture carbone en tenant compte de la totalité de ses émissions de CO₂. Le Groupe a ainsi obtenu le Score Carbone B en 2023 sur la base des données 2022 démontrant ainsi sa capacité à payer sa facture carbone. Ce bon score est confirmé par la présence du groupe Bouygues dans l'indice Vérité40[®] d'Axylia qui regroupe les 40 premières entreprises françaises.

Enfin, le groupe Bouygues est partenaire et membre actif de The Shift Project (theshiftproject.org). Ce *think tank* plaide en faveur de la « décarbonation » de l'économie.

Concernant la biodiversité, un groupe de travail inter-métiers animé par Bouygues SA a réalisé une cartographie (i) des impacts de l'activité du Groupe au regard des 5 facteurs d'érosion selon l'IPBES ^d et (ii) des dépendances aux services écologiques listés par l'IPBES sur chacune des chaînes de valeur des métiers. Par ailleurs, les métiers ont conclu ou renouvelé leurs partenariats avec des organismes reconnus de protection de la nature (Noé, Orée, WWF ^e, UPGE ^f, LPO ^g).

(a) Ces actions sont détaillées dans la rubrique 3.2.3 du présent document.

(b) Ces actions sont détaillées dans la rubrique 3.3.2 du présent document.

(c) <https://www.axylia.com/score-carbone-axylia>

(d) plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

(e) *World Wide Fund for Nature*

(f) Union professionnelle du génie écologique

(g) Ligue de protection des oiseaux

Bouygues Construction, Bouygues Immobilier et TF1 sont depuis plusieurs années signataires de l'initiative « Act4Nature » (Entreprises Engagées pour la Nature / Act4Nature International), s'engageant ainsi à prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans leurs stratégies. Bouygues Construction et Bouygues Immobilier sont membres fondateurs du CIBI^a (dont Bouygues Immobilier assure la Présidence depuis septembre 2023).

Concernant l'utilisation des ressources et la gestion des déchets, le Groupe parraine les travaux du projet de recherche « IF Initiative » de Carbone 4, visant à construire des scénarios économiques adaptés à la raréfaction des ressources et les potentiels conflits d'usages afférents. Bouygues est également membre fondateur de la chaire *Global Circular Economy* de l'Essec qui a pour objectif de former les futurs *Chief Circular Economy Officers* (responsables Économie circulaire) qui accompagneront la transformation circulaire des organisations.

Enfin, dans le but de sensibiliser les collaborateurs et les administrateurs de Bouygues à la contrainte énergie et climat et aux nouveaux modèles économiques et solutions envisageables, une formation sur « Le Green Deal » co-animée avec des intervenants du Parlement européen, de l'EFRAG, de l'Autorité des normes comptables et du cabinet Deloitte s'est tenue le 18 janvier 2024 au siège de Bouygues SA.

Dialogue avec les parties prenantes

Trois comités de parties prenantes ont été réunis en 2018, 2021 et 2022 pour générer un dialogue ouvert entre le Groupe et des représentants de ses parties prenantes, et émettre des pistes d'amélioration du plan de vigilance et de son déploiement dans les métiers. Composé de personnalités extérieures choisies pour leur représentativité et leur expertise, ils ont rassemblé investisseurs, organisations de la société civile, experts et représentants du personnel. Les recommandations formulées ont ainsi alimenté le travail de refonte effectué pour le présent plan de vigilance.

Les parties prenantes ont notamment exprimé les attentes suivantes : afficher une ambition Groupe ; sensibiliser le conseil d'administration ; se baser sur une méthodologie opposable de cartographie des risques ; s'appuyer sur les principes directeurs des Nations unies ; caractériser plus précisément les risques et là, où c'est nécessaire, les affiner par zone géographique ; prendre la mesure des attentes de la société civile en matière de vigilance climatique, impliquer davantage les équipes opérationnelles dans l'exercice.

Conformément à ces attentes, une méthode commune au Groupe a été mise en place en 2023 (cf. paragraphe ci-après « Refonte de la méthodologie ») et de nouvelles actions ont également été initiées (cf. paragraphes « Engagement et initiatives Groupe » et « Engagements et initiatives thématiques du Groupe » ci-dessus).

Bouygues est par ailleurs membre de l'association Entreprises pour les Droits de l'Homme, dont les travaux sont tournés vers l'opérationnalisation des démarches de vigilance en faveur des droits humains dans les entreprises.

Enfin, dans le cadre du programme de recherche-action Lab 8.7, les signataires se réunissent une fois par an pour exposer les résultats obtenus, partager les bonnes pratiques et identifier des actions prioritaires futures.

Refonte de la méthodologie

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe a entamé en 2023 une revue de sa démarche de vigilance. Il s'est fait accompagner dans cette démarche par le cabinet A2 Consulting.

Une nouvelle méthodologie de cartographie d'identification des risques aux tiers a ainsi été mise en place et appliquée par les six métiers du Groupe.

La nouvelle méthode de cartographie des risques du Groupe repose sur l'utilisation d'un référentiel commun de sept familles de risques couvrant l'ensemble du périmètre du devoir de vigilance :

Familles de risques	Description des risques généraux identifiés au niveau du groupe Bouygues
Droits humains et libertés fondamentales	
Esclavage moderne, traite humaine, travail forcé, travail des enfants	Travail illégal, travail forcé, pratiques de recrutement abusives, travail illégal des enfants (âge/conditions), esclavage moderne (travail sous la contrainte/menace et privé de liberté de mouvement)
Relations et conditions de travail	Durée du travail excessive, salaires non décents, pratiques discriminatoires, harcèlement au travail, logements, nourriture et conditions sanitaires non adéquates, dialogue social inexistant, non-respect de la liberté d'association/réunion, absence de négociation collective, absence d'avantages sociaux, protection des données personnelles
Droits des populations locales et autochtones	Atteinte au droit à la terre, à la sécurité, à l'accès aux ressources et à l'eau, aux droits culturels. Absence de consultation / consentement libre, préalable et éclairé
Santé – Sécurité	Accidents du travail, maladies professionnelles, risques psychosociaux, sécurité au travail, sûreté des personnes
Environnement	
Changement climatique	Contribution au dérèglement climatique <i>via</i> l'émission de gaz à effet de serre
Pollution et biodiversité	Pollutions de l'air, de l'eau et/ou des sols. Destruction et/ou dégradation de la biodiversité et des écosystèmes
Utilisation des ressources et gestion des déchets (économie circulaire)	Épuisement des ressources naturelles, valorisation ou réemploi du déchet limité / impossible, engorgement des filières de traitement des déchets

Pour chacune de ces familles de risques, un risque net a été établi sur la base de deux évaluations :

- L'évaluation du risque brut inhérent à l'activité propre ou à la catégorie d'achat ciblée et indépendant du métier ;

- L'évaluation du dispositif de maîtrise des risques mis en place par les métiers et permettant d'aboutir à un risque net ou résiduel réduit.

(a) Conseil international biodiversité et Immobilier

Évaluation du risque brut

Le risque brut a tout d'abord été évalué, tant pour les activités propres des métiers que sur leurs principales familles d'achats, sur la base de plusieurs facteurs de risques exogènes et indépendants des mesures susceptibles d'être mises en place par les métiers qui, lorsqu'ils sont combinés, augmentent l'impact et la probabilité de survenance du risque :

- Facteurs de risques communs à toutes familles de risques :
 - Les risques liés aux pays d'implantation ou d'approvisionnement (robustesse des réglementations, existence d'institutions de contrôle et organisations de contre-pouvoir...), évalués à l'aide de bases de données d'organisations reconnues :
 - *Global Slavery Index* (de la Walk free Foundation) ;
 - *Global Right Index* (de l'International Trade Union Confederation) ;
 - *Fragile State Index* (du Fund for Peace) ;
 - *Environmental Performance Index* (de l'University of Yale).
 - Le volume financier associé à l'activité ou l'achat de produits/services, qui peut augmenter la probabilité de survenance d'un risque (par exemple, le volume de béton impactant les émissions de gaz à effet de serre ou le volume d'heures de travail impactant la probabilité d'accidents).
 - La complexité de l'activité (nombre de sites et filiales, éparpillement des sites, existence de joint-ventures...) ou de la chaîne de sous-traitance ou d'approvisionnement (nombre de fournisseurs, nombre de maillons dans la chaîne, présence d'intermédiaires, sous-traitance en cascade, agences de recrutement...), qui augmente la difficulté à tracer et maîtriser l'origine et les conditions d'obtention d'un produit ou service, évaluée à l'aide de sources externes reconnues.
- Facteurs de risques spécifiques à chacune des familles de risques, évalués à l'aide de sources externes reconnues :
 - recours à des travailleurs vulnérables n'ayant pas la capacité à défendre leurs droits : main-d'oeuvre peu qualifiée, nouveaux migrants, statut socio-économique... ;
 - main-d'oeuvre invisible et difficilement contrôlable par l'entreprise ;
 - conditions de travail spécifiques à l'activité (pénibilité du travail, pics de charge de travail, culture sectorielle, absence de conventions collectives...);
 - vulnérabilité des communautés et leur dépendance économique à l'activité ;
 - existence de fonction à risque santé-sécurité ;
 - postes d'émissions de gaz à effet de serre ;
 - contact de l'activité avec des zones naturelles sensibles (écosystème, faune, flore) ;
 - quantité et toxicité des émissions polluantes liées à l'activité (sols, air, eau) ;
 - quantité de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables consommées ;
 - quantité et toxicité des déchets produits par l'activité.

Évaluation du degré de maîtrise des risques

Le degré de maîtrise de ces risques a ensuite été évalué en prenant en compte l'ensemble des actions de prévention et d'atténuation mises en place par les métiers, structuré en trois types de moyens :

- Moyens organisationnels, par exemple :
 - politiques, chartes, codes de conduites ;
 - comités de suivi / pilotage des risques ;
 - modes opératoires, procédures ;
 - mise en place d'un système de management basé sur l'amélioration continue ;
 - dispositif de pilotage des mesures,
- Moyens humains, par exemple :
 - existence de ressources dédiées ;
 - objectivation et formation des équipes ;
 - gestion des compétences des équipes ;
 - recours à des prestataires externes,
- Moyens techniques, par exemple :
 - outils pour maîtriser les risques ;
 - systèmes d'information et logiciels : suivi des risques, engagement collaborateurs, engagement fournisseurs... ;
 - présence de clauses contractuelles RSE, de la plus générale à la plus précise ;
 - questionnaire d'auto-évaluation fournisseurs / filiales ;
 - partenariats avec des prestataires qualifiés d'audit sur site.

Une attention particulière a également été portée aux actions répondant spécifiquement aux facteurs de risques majeurs pour chaque activité propre et catégorie d'achat ciblé, par exemple :

- en cas de risque pays élevé : changement de pays d'approvisionnement, recours à des experts locaux... ;
- en cas de chaîne d'approvisionnement complexe : traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, compréhension des maillons clés de la chaîne à influencer... ;
- en cas d'impacts environnementaux sur site élevés : mise en place d'un système de management de type ISO 14001 ou équivalent, revue des processus de production.

Des sources d'informations pertinentes, interne ou externe (rapports d'audits, statistiques d'accidentologie et d'incidents environnementaux, rapport d'ONG sur les risques bruts, réponses à des questionnaires d'évaluation) ont été utilisées pour justifier la notation, et viennent compléter les connaissances des équipes en charge des activités et catégories d'achats ciblées.

Cette méthode a été appliquée par les six métiers et complétée, le cas échéant par une approche plus globale appliquée depuis 2017. Cette dernière est présentée pour chaque métier dans la section dédiée.

4.3.1 Bouygues Construction

Gouvernance

Sous la responsabilité du responsable de l'éthique, Bouygues Construction a mis en place une gouvernance composée des fonctions RSE, Environnement, Santé - Sécurité, Achats, Juridique et conformité, Audit et Contrôle interne ainsi que Ressources humaines. Un comité du devoir de vigilance regroupant ces fonctions se réunit deux fois par an.

Les travaux décrits ci-dessous ont fait l'objet d'une présentation aux membres concernés du Comité exécutif de Bouygues Construction en janvier 2024.

Synthèse des risques bruts

Cette synthèse est le résultat d'une évaluation continue réalisée depuis plusieurs années et basée sur les sources suivantes :

- consultation des équipes expertes des risques aux tiers et des opérationnels en charge de la gestion des risques, à travers notamment

des audits internes santé sécurité et droits humains fondamentaux dans les pays d'implantation, des analyses environnementales projet et des audits internes environnement ou la diffusion d'un questionnaire sur les droits humains fondamentaux ;

- utilisation d'indicateurs de suivi, par exemple accidentologie et incidents environnementaux ;
- consultation de multiples sources externes de confiance (ex : *Environmental Performance Index*) ;
- utilisation de la nouvelle méthodologie de cartographie des risques aux tiers, appliqué sur un périmètre significatif des activités et catégories d'achats à risque (cf. « Refonte de la méthodologie » ci-dessus).

Les principaux risques bruts à l'égard des tiers sont précisés et détaillés ci-après.

Synthèse des principaux risques bruts

Principaux risques bruts à l'égard des tiers	Familles de risques	Activités propres et catégories d'achats sensibles
Non-respect des droits humains et de la santé-sécurité des équipes et prestataires sur les chantiers de bâtiments et de travaux publics	1.1 Esclavage moderne, traite humaine, travail forcé, travail des enfants 1.2 Relations et conditions de travail 2 Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Équipes et prestataires sur site pour les activités de construction (bâtiments et travaux publics)
Atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement de produits de construction	1.1 Esclavage moderne, traite humaine, travail forcé, travail des enfants 1.2 Relations et conditions de travail 2 Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Achats de fournitures, notamment de béton et d'acier (Hong Kong, Turkménistan, Côte d'Ivoire entre autres)
Atteinte à la protection des données à caractère personnel	1.2 Relations et conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Tous collaborateurs et prestataires
Risque climatique lié aux activités de construction	3.1 Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Équipes et prestataires sur site pour les activités de construction (bâtiments et travaux publics) • Achats de fournitures, notamment de béton et d'acier (Hong Kong, Turkménistan, Côte d'Ivoire entre autres)
Risques environnementaux liés aux activités de construction, sur site ou territoires avoisinants	3.2 Pollution et biodiversité 3.3 Utilisation des ressources et gestion des déchets (économie circulaire) 1.3 Droits des populations locales et autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Équipes et prestataire sur les activités de construction (bâtiments et travaux publics)
Risques environnementaux liés à l'achat de fournitures de construction (acier et béton)	3.2 Pollution et biodiversité 3.3 Utilisation des ressources et gestion des déchets (économie circulaire) 1.3 Droits des populations locales et autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Achats de fournitures, notamment de béton et d'acier (Hong Kong, Turkménistan, Côte d'Ivoire entre autres)

Des actions transverses et spécifiques sont déployées par Bouygues Construction pour atténuer ces risques ou prévenir des atteintes graves. Les actions transverses sont structurantes et visent à répondre à l'ensemble des risques bruts propres aux activités de Bouygues Construction. Des actions spécifiques viennent compléter ce dispositif pour chacun de ces risques (cf. « Risques et actions spécifiques » ci-après).

Actions transverses

Activités propres
Corpus documentaire
<ul style="list-style-type: none"> • Guide Pratique EDC 10 – éthique et conformité, disponible pour tous les collaborateurs contenant un chapitre dédié au devoir de vigilance.
Formation et sensibilisation
<ul style="list-style-type: none"> • Signature, en 2023, par les principaux managers de Bouygues Construction (plus de 2 400, après la séparation de Bouygues Energies & Services) d'un engagement en faveur de l'éthique intégrant un volet sur le plan de vigilance ; • Sensibilisation des acheteurs au devoir de vigilance à travers la formation Achats Responsables (formation suivie par près de 250 acheteurs et, depuis sa mise à jour, par 50 collaborateurs)^a.
Actions de prévention
<ul style="list-style-type: none"> • Labellisation interne TopSite couvrant cinq thématiques : (i) Santé – Sécurité, (ii) Environnement, (iii) Social, (iv) Sociétal et (v) Qualité-Implication Client, évalués selon une vingtaine de critères. Ce label concerne les chantiers d'une durée de plus de six mois et réalisant plus de trois millions d'euros de chiffre d'affaires avec un objectif de 100% de projets évalués. La conformité du projet à l'intégralité des critères détermine l'obtention du label ; • Audits sur la thématique environnement dans le cadre de la labellisation TopSite au travers de cinq critères (i) analyse environnementale documentée par site qui recense les risques environnementaux du site ainsi qu'un plan de prévention associé, (ii) analyse des émissions de gaz à effet de serre du site, (iii) analyse de la consommation en eau, (iv) suivi des déchets et (v) suivi des impacts sur les lieux avoisinants (pollution sonore, pollution de l'air, biodiversité, riverains).
Catégories d'achat
Évaluation des fournisseurs et sous-traitants
<p>Bouygues Construction a recours à environ 40 000 fournisseurs et sous-traitants actifs (exemples de prestations : bureaux d'études, intérim, sous-traitance, gros œuvre et corps d'état...), situés principalement en France, au Royaume-Uni, à Hong Kong, en Suisse et en Australie.</p> <p>Bouygues Construction a mis en place trois outils répondant aux enjeux liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé-sécurité et à l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de la solution Ecovadis, ciblée pour les fournisseurs et sous-traitants partenaires, soit 366 fournisseurs et sous-traitants au total : <ul style="list-style-type: none"> ▪ renseignement d'un questionnaire permettant l'évaluation des fournisseurs, sous-traitants et partenaires et la réalisation d'un diagnostic des forces et des points d'amélioration sur les thématiques Environnement, Impact social et Respect des droits humains, Éthique et achats responsables ; ▪ accès à des conseils et des plans d'action permettant de concentrer les efforts de durabilité pour améliorer la performance RSE ; ▪ accès à des analyses comparatives par secteur d'activité : benchmarks internes et externes ; ▪ gestion et pilotage de la performance RSE des partenaires de la <i>supply chain</i> pour encourager l'amélioration continue. <p>En 2023, 125 fournisseurs et sous-traitants partenaires ont présenté une évaluation Ecovadis de moins de trois ans, soit 31% des partenaires ciblés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'audits sociaux par trois prestataires (SGS, Intertek et Bureau Veritas) des fournisseurs et sous-traitants situés dans des pays à risque, sur des catégories d'achat « à risque » pour des commandes supérieures à 500 000 euros. Depuis 2019, près de 120 audits ont été réalisés dont 34 en 2023. Ces audits, valables trois ans, ont pour objet de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ vérifier la bonne application des clauses contractuelles relatives au respect des droits humains. Les thématiques évaluées sont : le travail des enfants, le travail forcé, la conformité des recrutements, la santé et la sécurité, la liberté d'association, la discrimination, les pratiques disciplinaires, les heures de travail, les salaires et les avantages, l'environnement de travail, le contrôle de conformité et l'anti-corrupcion ; ▪ évaluer l'entreprise sur ses politiques de santé-sécurité. Les points contrôlés sont : les installations de travail, la préparation aux situations d'urgence, les accidents du travail, la sécurité des machines, les risques pour la sécurité, les matières chimiques et dangereuses et enfin les dortoirs et les cantines ; ▪ vérifier que l'impact de l'activité des fournisseurs n'est pas néfaste pour leur environnement. • Intégration d'une clause éthique et annexion de la charte RSE fournisseurs et sous-traitants Groupe. Ses prescriptions constituent une exigence dont le non-respect peut donner lieu à des mesures pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.4.5

Risques et actions spécifiques

Non-respect des droits humains et de la santé sécurité pour les équipes et prestataires sur les chantiers de bâtiments et de travaux publics

Description du risque brut

- **Libertés fondamentales** : travail forcé, travail illégal des prestataires sur les chantiers, pratiques de recrutement abusives, travail illégal des enfants (emploi sur les chantiers et sites, de collaborateurs n'ayant pas l'âge légal permettant d'exercer une activité professionnelle), esclavage moderne ;
- **Conditions de travail** : durée du travail excessive, salaire non décent, harcèlement au travail, conditions de logements, nourriture et conditions sanitaires non adéquates ;
- **Défaut de représentation du personnel** : non-respect de la liberté d'association et de la reconnaissance effective du droit de négociation collective garanties par la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- **Discrimination** : évaluation des collaborateurs, dans le cadre de leur embauche ou de leur potentielle évolution ;
- **Santé, sécurité et sûreté** : accidents du travail, maladies professionnelles, risques psychosociaux, sécurité au travail, sûreté des personnes.

Facteurs de risques bruts

- **Travail forcé** : augmentation du risque pour les travailleurs employés dans des conditions de travail forcé d'être contraints de travailler dans des conditions dangereuses ;
- **Complexité des projets** : risques de retard ou de non-paiement des salaires, augmentant ainsi la vulnérabilité des travailleurs et les possibilités d'abus et implication des centaines de sous-traitants, y compris des agences de travail, dont les travailleurs changent fréquemment ;
- **Chantiers éloignés** : chantiers éloignés ou difficiles d'accès qui placent les travailleurs sous un plus grand contrôle de leurs employeurs ; risques liés à la restriction de mouvement plus importante et ne pas être en mesure de demander de l'aide s'ils sont soumis au travail forcé ;

- **Recours aux agences de recrutement** : risques de retard ou de non-paiement des salaires ; recours à de la main-d'oeuvre importée (augmentation de la vulnérabilité des travailleurs migrants) ; risques sur les conditions d'hébergement des prestataires et difficulté à les contrôler ;
- **Pics d'activité** : travail à horaires décalés et utilisation fluctuante de main-d'oeuvre sous-traitée augmentant les risques de présence de travailleurs non autorisés et rendant difficile le contrôle des identités. Difficultés liées à la maîtrise totale de l'accès aux sites, notamment pour des chantiers ouverts ;
- **Contexte local** : certains pays d'implantation sont considérés comme peu matures sur leur maîtrise des enjeux de droits humains (travail forcé ou esclavage moderne) ; réglementations faibles, institutions de contrôle faibles et organisations de contre-pouvoir (ex : syndicat) faibles et sur le respect des conditions de travail. En fonction de la localisation géographique, des actes de terrorisme, de violence, de banditisme, des catastrophes naturelles, des guerres, peuvent nécessiter des évacuations d'urgence, y compris le rapatriement sanitaire ;
- **Santé et sécurité** : accidents mortels ou invalidants sur les chantiers : machines dangereuses, chutes de hauteur, brûlures, électrocution ; exposition à des produits chimiques dangereux ;
- **Maladies liées aux accidents de manutention manuelles** sur les sites pouvant mener à des troubles musculosquelettiques ;
- **Maladies liées à la poussière et au bruit** sur les chantiers ;
- **Atteinte à la sûreté des collaborateurs et prestataires sur site** ;
- **Conditions de travail dangereuses** : utilisation de machines par des prestataires ou des sous-traitants n'ayant pas reçu les formations adéquates ; risques d'accidents qui peuvent également entraîner des maladies professionnelles ; durée du temps de travail excessive (salariés ou prestataires moins concentrés et plus fatigués).

Mesures de prévention et d'atténuation

Dispositif santé-sécurité	Dispositif droits humains et libertés fondamentales
Corpus documentaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'une politique Santé-Sécurité-Sûreté autour de cinq axes : la maîtrise des risques majeurs ; l'approfondissement de la culture Sécurité ; la protection de la santé ; l'intégration de la sûreté dans les démarches de prévention ; la réalisation de missions d'audit et de contrôle. • Référentiel d'exigences Santé-Sécurité (exigences organisationnelles, techniques et managériales). • Référentiel de standards bases vie (cf. « actions de prévention » ci-dessous). • Règles relatives à la Sûreté. • Déclinaison opérationnelle du dispositif Santé-Sécurité en fonction du contexte notamment géographique (politiques, système de management conforme à la norme ISO 45 001). 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour en cours du Guide interne de lutte contre le travail illégal en France, disponible au sein des entités de Bouygues Construction depuis 2009 (diffusion élargie depuis 2017), rappelant les grands principes, procédures, rôles et responsabilités des filières juridique, ressources humaines et opérationnelles. • Référentiel de standards bases vie (cf. « actions de prévention »). • Accord Qualité de Vie au Travail. • Mise en place d'un « HR Index », un indice de développement définissant les standards en matière de ressources humaines recommandés, à terme, dans toutes les implantations de Bouygues construction. Il permet d'évaluer la maturité de la politique de ressources humaines fondée sur des critères objectifs d'évaluation. Les cinq thématiques du HR Index sont : (i) la gestion des ressources, (iii) le développement des carrières, (iv) la rémunération et les avantages sociaux, et (v) le HR core model et la qualité de vie au travail.

Formation et sensibilisation

- Déploiement des 12 fondamentaux Santé-Sécurité et Label TopSite sur les chantiers.
- Actions de sensibilisation menées dans les entités de Bouygues Construction autour de la culture de sécurité (*Safety Leadership program* et Culture Juste).
- Poursuite des formations « Leader Sécurité 1, 2 et 3 » visant l'acquisition de principes et comportements en matière de sécurité et déploiement d'une formation de niveau 4 dans certaines entités pour le top management des unités opérationnelles.
- Déploiement de formations sur la maîtrise du risque « levage » (risque majeur)^a.
- Actions de sensibilisation aux risques de radicalisation violentes auprès des managers et équipe travaux sur le périmètre Bâtiment France.
- Poursuite de la formation « *Safety Academy* » dédiée aux collaborateurs de la filière Prévention Santé-Sécurité coconçue par Bouygues Construction *University* et les préventeurs Santé-Sécurité de chaque entité : modules hybrides alliant classes virtuelles, formats distanciels, présentiels et *e-learning*.
- Poursuite du déploiement de formations pour prévenir les maladies professionnelles :
 - séances d'échauffement musculaire avant de démarrer l'activité sur chantier chaque matin pour prévenir les troubles musculosquelettiques ;
 - « ateliers de la santé » sensibilisant les compagnons sur la préservation de leur capital santé et prévenir les troubles musculosquelettiques ;
 - prévention des risques ergonomiques auprès des départements Méthodes, Travaux et de la filière Prévention Sécurité.
- Formation « *Day One* » (sûreté, éthique) auprès collaborateurs primo expatriés et missionnaires.
- Importance du dialogue social régulier avec les partenaires sociaux en proximité dans chaque filiale ou avec des représentations locales (extérieures ou salariés) dans les pays d'implantation.
- Présence des équipes ressources humaines et préventeurs dans toutes les implantations et sur les grands chantiers.
- Campagne de formation à la prévention du travail illégal réalisée dans toutes les entités en France. Diffusion par la filière RH d'un support rappelant l'âge minimum légal du travail dans les pays d'implantation de Bouygues Construction.

Actions de prévention

- Prévention des risques liés à la silice :
 - au Royaume-Uni, Australie, Hong Kong, France : déploiement de mesures visant à respecter les seuils d'exposition (adaptation des modes constructifs, déploiement de protections collectives et individuelles, formation des intervenants) ;
 - en France, participation aux travaux de cartographie du risque « silice » avec les organismes institutionnels (OPPBTB).
- Recherche et développement sur l'amélioration de l'ergonomie pour réduire la mesure des expositions aux postures et efforts.
- Déploiement d'outils de *reporting* sur l'ensemble du périmètre Bouygues Construction permettant d'approfondir les analyses de causes et la gestion des actions correctives, à la suite des accidents et presque accidents du travail.
- Suivi des voyageurs : visualisation des positions et déplacements par la direction sûreté et validation des déplacements par la hiérarchie.
- Réalisation d'analyses des risques sûreté sur les zones sensibles lors de la sélectivité des affaires en phase commerciale.
- Référentiel des zones à risque et veilles pays actifs réalisés par la direction sûreté.
- Mise en place de « points de situation », effectués par le département de la sûreté sur les différents sièges du groupe en France vérifiant notamment l'existence d'un plan de sûreté et d'une organisation pour faire remonter les problèmes liés à la sûreté. Si nécessaire, un plan d'action est mis en place.
- Standards bases vie, conformes aux standards de l'OIT, précisant les conditions minimales de qualité et de confort des installations dans lesquelles sont logés les travailleurs. Ces standards couvrent aussi bien la conception des bases vie que leur management, leur exploitation ou leur maintenance. Leur respect est systématiquement vérifié dans le cadre des audits TopSite.
- Réalisation d'une cartographie des risques relatifs aux droits humains fondamentaux dans 36 pays où Bouygues Construction est présent à travers l'analyse d'un questionnaire adressé aux directions des ressources humaines des pays portant sur les risques et dispositifs de gestion des risques relatifs au travail des enfants, la lutte contre le travail forcé et le travail illégal, la non-discrimination au travail, les conditions de travail équitables et favorables (salaire décent, heures travaillées) et les conditions de vie et sanitaires^a.
- Réalisation d'audits internes sur les droits humains fondamentaux dans des pays identifiés à risque^b.
- Référentiel et grilles d'audits vérifiant, en France, l'application du Guide interne de lutte contre le travail illégal sur les chantiers. Un contrôle des entrées (pour les chantiers clos et les sites) est déployé : vérification des identités réalisée à l'aide d'un outil spécifique (« *e-checkin* » en France) et critère obligatoire de la labellisation TopSite.
- Mise en place de dispositifs d'alerte (*Speak UP* - lutte contre le harcèlement) et d'accompagnement psychologique (Preventis) disponible dans toutes nos implantations.
- Procédures d'embauche normées : signature d'un contrat de travail, vérification des papiers d'identité, déclaration d'embauche à l'administration.
- À l'international : vérification des modalités de paie des collaborateurs, de l'établissement des contrats de travail, du respect des horaires de travail, de la présence ou non d'un logement (le respect des standards « base vie », le cas échéant).

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.2.3

(b) voir également chapitre 3, rubrique 3.2.2

Atteinte aux droits fondamentaux et Santé-Sécurité des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement de produits de construction

Description du risque brut

- Libertés fondamentales : travail illégal, travail forcé, pratiques de recrutement abusives, travail illégal des enfants, esclavage moderne ;
- Conditions de travail : durée du travail excessive, salaires non décents, pratiques discriminatoires, harcèlement au travail, logements, nourriture et conditions sanitaires non adéquates, dialogue social inexistant, non-respect de la liberté d'association/réunion, absence de négociation collective, absence d'avantages sociaux, protection des données personnelles ;
- Santé-sécurité : intoxications, brûlures, électrocution, accidents de plain-pied, chutes de hauteur.

Facteurs de risques bruts

- Achats de produits fabriqués par de la main-d'oeuvre vulnérable dans des pays ayant des réglementations, des institutions de contrôle et des organisations de contre-pouvoir faibles en matière de droits humains ;
- Utilisation de chaînes d'approvisionnement difficiles à tracer et à influencer du fait de la présence de nombreux intermédiaires et niveaux de sous-traitance dans différents pays ;
- Travail peu qualifié pouvant inclure de la sous-traitance en cascade et potentiellement des cas de travail dissimulé sur l'extraction des matières premières ;
- Pics d'activité : travail à horaires décalés et utilisation non planifiée d'ateliers de sous-traitance difficiles à contrôler, pouvant augmenter le risque de présence de travailleurs non autorisés ;
- Pratiques du secteur pouvant augmenter le risque : délais courts sans compensation, négociation des prix, spécifications techniques imprécises.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Annexion du Code d'éthique et de la charte RSE fournisseurs et sous-traitants aux contrats et commandes de Bouygues Construction.

Formation et sensibilisation

- Sensibilisation et formation des collaborateurs de la filière Achats aux enjeux liés au respect des droits humains sur la chaîne d'approvisionnement et plus largement au devoir de vigilance.
- Formation des sous-traitants : définition par chaque entité de ses règles en fonction du pays, de la taille du projet, de sa durée, etc. Bouygues Bâtiment a par exemple mis en place un système d'évaluation de ses sous-traitants.

Actions de prévention

- Réalisation d'audits sociaux sur des fournisseurs et sous-traitants à risques (cf. « Évaluation des fournisseurs et sous-traitants » ci-dessus).

Atteinte à la protection des données à caractère personnel

Description du risque brut

- Fuite de données à caractère personnel des collaborateurs et des partenaires (clients/fournisseurs/sous-traitant), perte de confidentialité, cyberattaque.

Facteurs de risques bruts

- Notoriété du groupe l'exposant à des risques de cyberattaques ;
- Tentative de fraude par l'accès à des données incluant des données à caractère personnel : usurpation d'identité, fraude au président par exemple.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Procédures formalisées et mises à jour en fonction des évolutions réglementaires.

Formation et sensibilisation

- Déploiement de formations (notamment *e-learning*) et espace intranet dédié d'information sur la protection des données personnelles.

Actions de prévention

- Organisation spécifique avec la nomination de *Data Protection Officers* (DPO) ou de *Privacy Managers*.
- Outil de gestion des obligations réglementaires liées au RGPD.
- Suivi des engagements contractuels internes (contrats intragroupes) et externes (contrats avec les sous-traitants).
- Production de mémos internes à destination des collaborateurs pour les sensibiliser aux enjeux de la protection des données personnelles : gestion d'un projet contenant des données personnelles, formulation type en cas de violation de données.
- Revues annuelles des traitements de données incluant des données sensibles au sens de la réglementation.

Risque climatique lié à la conception des activités de construction et d'exploitation (fournitures, équipement, conception, usage, etc.)

Description du risque brut

- Émissions de gaz à effet de serre (« GES ») importantes liées à la prestation de travaux : utilisation d'engins, de camions sur les chantiers, de machines de construction et consommation énergétique élevée.
- Émissions de GES importantes liées à l'extraction des mines d'or et de bauxites.
- Émissions de GES importantes liées à la fabrication de l'acier et du béton.

Facteurs de risques bruts

- Caractère émissif du secteur du BTP (près d'un tiers des émissions mondiales en 2021) : transport des matériaux de construction, énergie

pour les machines, l'éclairage, le chauffage et la climatisation des bâtiments pendant la construction.

- Caractère émissif du secteur des mines en CO₂ : principalement pour la consommation d'électricité (source indirecte) et d'énergie thermique (source directe) pour le fonctionnement des engins.
- Caractère émissif de la fabrication des matériaux de construction en GES, dont en CO₂ : par exemple, l'acier émet du CO₂ *via* la production et la transformation du métal, dont 85% des émissions sont dues à la filière « hauts fourneaux » ; le secteur du béton émet également une part importante d'émission de GES, moment de la fabrication du ciment, nécessaire pour obtenir le béton, *via* la cuisson du clinker (calcination d'un mélange d'acide silicique d'alumine, d'oxyde de fer et de chaux).

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Mise en œuvre d'une politique centrale RSE « Responsable et Engagé » intégrant une stratégie carbone, la protection de la biodiversité, le respect des approvisionnements en ressources responsables bois et l'économie circulaire et couvrant les risques identifiés.
- Certification Iso 14001 attestant de l'existence d'un système de management environnemental pour des activités et vérifiant que les risques environnementaux sont identifiés et gérés.
- Structuration de la donnée, collecte du besoin et mise en place d'outils de monitoring et d'accompagnement.
- Mesure de la performance RSE des (auto-évaluation Ecovadis – cf. ci-dessus).
- Certification SBTi obtenue en 2023.

Formation et sensibilisation

- Poursuite déploiement du *e-learning* « Agir pour le climat » disponible sur ByLe@rn lancé en 2021, pour mieux comprendre l'impact carbone du secteur de la construction et les leviers d'action.
- Sensibilisation et formation des collaborateurs de la filière Achats aux enjeux environnementaux sur la chaîne d'approvisionnement.
- Déploiement de la fresque du climat sous forme d'ateliers collaboratifs en vue de sensibiliser les participants aux risques climatiques.

Risques environnementaux liés aux activités de construction sur sites ou territoires avoisinants

Description du risque brut

- Atteinte à la biodiversité : risques d'artificialisation des sols liée à l'activité de construction, risques de déforestation pour les activités bâtiments et travaux publics (mines).
- Pollutions : risques d'émissions de poussières, de pollutions industrielles, de déversement d'huile lors de vidanges, de rejet d'eau de lavage.
- Consommation de ressources : consommation de ressources renouvelables (eau, énergie) et non renouvelables (ciment, béton, acier).
- Gestion des déchets : risque de production de déchets sur les chantiers en volume important et parfois dangereux : déchets industriels spéciaux (papiers, plastiques, cartons, bois, produits par des activités industrielles et commerciales), les déchets amiante et les déchets d'emballages souillés, terre et l'eau polluée, les huiles, les solvants, les piles, batteries et accumulateurs.

Facteurs de risques bruts

- Atteinte à la biodiversité : impact des activités de construction et des installations d'infrastructures sur les écosystèmes naturels pouvant entraîner la disparition des espèces.
- Pollutions : émission de différents types de pollution (poussières, NOx, COV) par les machines et engins sur les chantiers ; utilisation de certains matériaux de construction, de produits chimiques et production de déchets de construction ; ruissellement des eaux des chantiers.
- Consommation de ressources : ressources naturelles rares dans certaines zones géographiques (ex : l'eau).
- Gestion des déchets : impact des écosystèmes dû à une mauvaise ou absence de gestion des déchets industriels. De plus, les prestataires sur les chantiers peuvent être moins rigoureux sur la gestion des déchets.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Mise en œuvre d'une politique centrale RSE « Responsable et Engagé » intégrant une stratégie carbone, la protection de la biodiversité, le respect des approvisionnements en ressources responsables bois et l'économie circulaire et couvrant les risques identifiés.
- Certification ISO 14001 attestant de l'existence d'un système de management environnemental pour des activités et vérifiant que les risques environnementaux sont identifiés et gérés.
- Structuration de la donnée, collecte du besoin et mise en place d'outils de monitoring et d'accompagnement.

Formation et sensibilisation

- Déploiement de webinaire et modules de formation sur la biodiversité à destination de tous les collaborateurs.

Actions de prévention

- En 2021, en matière de biodiversité, Bouygues Construction a signé des engagements individuels dans le cadre d'Act4Nature International Réalisation de diagnostics par des écologues sur certains sites afin de définir des actions pertinentes pour la biodiversité.
- Déploiement du label TopSite.
- Déploiement des mesures de coefficient de biotope permettant de mesurer le niveau de biodiversité sur un site avant et après construction.

Risques environnementaux liés à l'achat de fournitures de construction (acier et béton)

Description du risque brut

- Atteinte à la biodiversité : risques d'artificialisation des sols liés à l'extraction de la matière première pour l'étape de fabrication.
- Pollutions : risques liés aux rejets des usines de fabrication.
- Impacts sur les populations locales : effet négatif de l'emplacement des sites de fabrication d'acier (pollution de l'eau et de l'air) sur la santé des communautés locales.
- Consommation de ressources : due à l'achat de fournitures de construction nécessitant une consommation de ressources renouvelables (eau, énergie) et non renouvelables (sables, charbon...).
- Gestion des déchets : risque de production de déchets de construction en volume important (mais souvent recyclable).

Facteurs de risques bruts

- Atteinte à la biodiversité : impacts négatifs sur les écosystèmes dans le processus de fabrication de l'acier : rejet d'émissions polluantes et d'eau souillée par la fonte *via* les hauts fourneaux, des déchets et des produits chimiques.
- Pollutions : rejet des émissions polluantes avec produits chimiques et métaux lourds qui peut impacter les populations locales.
- Consommation de ressources : extraction des matières premières dans des zones naturelles (exemple : sables et carrières pour le béton). difficultés liées à la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement sur certaines matières premières rares comme le sable.
- Gestion des déchets : maturité variable sur la recyclabilité des matériaux de construction en fonction des pays.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Mise en œuvre d'une politique centrale RSE « Responsable et Engagé » intégrant une stratégie carbone, la protection de la biodiversité, le respect des approvisionnements en ressources responsables bois et l'économie circulaire et couvrant les risques identifiés.
- Certification Iso 14001 attestant de l'existence d'un système de management environnemental pour des activités et vérifiant que les risques environnementaux sont identifiés et gérés.
- Structuration de la donnée, collecte du besoin et mise en place d'outils de monitoring et d'accompagnement.
- Certification SBTi obtenue en 2023.

Formation et sensibilisation

- Sensibilisation et formation des collaborateurs de la filière achats aux enjeux environnementaux sur la chaîne d'approvisionnement.

Actions de prévention

- S'agissant de la construction bois (levier majeur de réduction de l'empreinte carbone) :
 - recensement de 36 projets bois en 2023 ; signature de partenariats avec PiveteauBois et Stora Enzo sur le CLT ^a, en lien avec la Fédération Française du bâtiment (35% de bois labellisé « Bois de France » utilisé en 2021, avec un objectif de 50% en 2025) pour fiabiliser l'approvisionnement en bois français ; et
 - engagement de Linkcity qui a déposé 30% de ses permis de construire en projet bois en 2027 et 50% d'ici à 2030. Linkcity est signataire des pactes FIBOIS Grand Est, Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes (20% de la surface de plancher des projets en bois).
- Engagement dans une démarche d'utilisation de béton et d'acier à faible émission carbone.
- Inauguration par Bouygues Bâtiment France en 2023 de Cyneo, un centre technique du réemploi qui vise à accélérer le développement de nouveaux produits circulaire ^b.

(a) *Cross Laminated Timber* ou bois lamellé croisé

(b) voir également chapitre 3, rubrique 3.3.4

Plans d'action et axes d'amélioration

S'agissant des actions transverses :

Activités propres

- Intégrer dans le cadre de la refonte du label TopSite la stratégie Climat et la politique centrale RSE « Responsable et Engagé » de Bouygues Construction et développer la surveillance des critères relatifs aux droits humains fondamentaux et à la *supply chain* engagée.
- Poursuite des audits internes relatifs aux droits humains ciblés sur les pays à risque et intégration dans les audits des filiales.

Catégories d'achats

- Suivre et piloter le déploiement de contre-audits (réalisés par le prestataire externe) permettant de garantir la conformité des fournisseurs et sous-traitants ayant mis en place un plan de correction à la suite d'un audit critique.
- Développer la traçabilité des matières premières avec les fournisseurs et distributeurs (béton, armatures).
- Intégrer un module sur le devoir de vigilance à la formation achats responsables.
- Fournir des retours sur les audits sociaux lors des comités devoir de vigilance, et prendre des décisions d'arbitrage si nécessaire.

S'agissant des risques en matière de droits humains, libertés fondamentales et de santé-sécurité :

Activités propres

- Mettre en place une gouvernance Droits humains fondamentaux impulsée par la direction des Ressources humaines de Bouygues Construction et d'un réseau de référents « droits humains » par entité et pays à risque.
- Définir les priorités sur les droits fondamentaux et les intégrer dans les politiques (RH, Achats, Sous-traitance...).
- Mettre en place un partenariat avec FAIRWAGE pour définir les salaires décentes et équitables selon les zones géographiques.
- Déployer un *e-learning* à destination de la filière Ressources Humaines et des responsables de grands projets.
- Renforcer l'attention portée aux « risques majeurs » : levage, travaux en hauteur, maîtrise des énergies, circulation engins/piétons, stabilités des ouvrages et conformité des équipements de production ^a.
- Pérenniser les actions menées en matière de « culture sécurité », déploiement de nouveaux programmes de sensibilisation :
 - élargir à l'international les actions relatives à la santé au travail menées en France (ergonomie, silice) ;

- Structurer une démarche d'audit et contrôle réalisée par des référents prévention santé, sécurité, satisfaction au travail indépendants des périmètres audités (audit croisé).

Catégories d'achats

- Renforcer les conditions générales des contrats types (sous-traitance, prestataires et fournisseurs), les clauses sur les droits humains fondamentaux et la santé-sécurité et les éventuelles mesures de contrôles et de coercition associées et intégration de ces enjeux dans les évaluations et audits.
- Renforcer les audits internes et les visites sur sites, ainsi que les audits externes auprès des sous-traitants (notamment conditions de travail et bases vie gérées par les parties tierces) et prestataires.
- Initier un dialogue avec les fournisseurs sur les droits humains fondamentaux et santé-sécurité dans le cadre de l'extraction des matières premières.

S'agissant des risques en matière environnementale :

Activités propres

- Continuer à développer l'utilisation d'acier recyclé et de béton bas carbone, de matériaux biosourcés (bois, paille, terre crue...).
- Utiliser des biocarburants pour les engins de chantiers et déployer l'électrification / hydrogénation des engins de chantiers et de la flotte de véhicules :
 - intégrer l'optimisation et le suivi du bilan carbone tout au long des phases de chaque projet, de la conception à la livraison ;
 - finaliser la refonte et déployer la version actualisée de TopSite ;
 - déployer le référentiel de catalogues de produits décarbonés (ou à faible impact) accessible sur un site unique ;
 - mettre en œuvre des composants issus de l'économie circulaire ;
 - renforcer l'analyse des risques climatiques pouvant impacter les sites (intempéries, fortes chaleurs, phénomènes climatiques violents...);
 - déployer des partenariats avec des organisations environnementales en France et à l'international.

Catégories d'achats

- Continuer à sensibiliser les fournisseurs sur l'importance et l'intérêt de développer des analyses du cycle de vie produit.
- Étendre les évaluations, audits internes et/ ou audits externes aux questions de pollutions et biodiversité pour les achats d'armatures et de béton.
- Intégrer des solutions plus durables en amont des opérations.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.2.3

4.3.2 Bouygues Immobilier

Gouvernance

Un comité de suivi du plan de vigilance composé des directions Conformité, RSE et Contrôle interne, ainsi que des contributeurs et responsables de leurs risques respectifs (Achats, Ressources humaines, Climat, QSE et DPO ^{a)}), a été mis en place. Les travaux relatifs aux risques et actions de prévention ou d'atténuation ont été soumis au comité exécutif et comité de l'éthique et du mécénat de Bouygues Immobilier en janvier 2024.

Synthèse des risques bruts

Cette synthèse est le résultat d'une évaluation continue réalisée depuis plusieurs années et basée sur les sources suivantes :

- consultation des équipes expertes des risques aux tiers et des opérationnels en charge de la gestion des risques.
- utilisation d'indicateurs de suivi, par exemple accidentologie et incidents environnementaux.
- utilisation de la nouvelle méthodologie de cartographie des risques aux tiers, appliqué sur un périmètre significatif des activités et catégories d'achats à risque (cf. « Refonte de la méthodologie » ci-dessus).

Les principaux risques bruts à l'égard des tiers sont précisés et détaillés ci-après.

Synthèse des principaux risques bruts

Principaux risques aux tiers	Famille de risques	Activités propres et catégories d'achats sensibles
Atteinte aux droits fondamentaux, aux conditions de travail et à la santé et sécurité pour les travailleurs, prestataires sur site et populations locales. Risque accentué en cas de travail dissimulé ou travail détaché illégal	1.1 Esclavage moderne, traite humaine, travail forcé, travail des enfants 1.2 Relations et conditions de travail 1.3 Droits des populations locales et autochtones 2 Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Activités propres sur toutes les phases d'un projet • Achats de prestations de travaux et prestations intellectuelles
Atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement de produits de construction	1.1 Esclavage moderne, traite humaine, travail forcé, travail des enfants 1.2 Relations et conditions de travail 2 Santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Achats de fournitures de construction
Risques de santé-sécurité pour les occupants des ouvrages et les populations avoisinantes	1.3 Droits des populations locales et autochtones 2 Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Activités propres sur les phases de montage/ conception, travaux chantier et usage • Achats de prestations de travaux et prestations intellectuelles
Atteinte à la protection des données à caractère personnel	Impacts sur les consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Activités propres
Risque climatique lié aux activités de construction (fournitures, équipement, conception, usage...) et d'achats	3.1 Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Activités propres sur les phases de montage/ conception et travaux chantier • Achats de prestations de travaux et prestations intellectuelles • Achats de fournitures de construction
Risques de pollution des sols et d'effondrement de la biodiversité liées aux activités de construction, sur sites ou territoires avoisinants	1.3 Droits des populations locales et autochtones 3.2 Pollution et biodiversité 3.3 Utilisation des ressources et gestion des déchets (économie circulaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités propres sur les phases de montage/ conception et travaux chantier • Achats de prestations de travaux et prestations intellectuelles • Achats de fournitures de construction

Des actions transverses et spécifiques sont déployées par Bouygues Immobilier pour atténuer ces risques ou prévenir des atteintes graves. Les actions transverses sont structurantes et visent à répondre à l'ensemble des risques bruts propres aux activités de Bouygues Immobilier. Des actions spécifiques viennent compléter ce dispositif pour chacun de ces risques (cf. « Risques et actions spécifiques » ci-après).

(a) Data Protection Officer

Actions transverses

Activités propres
<p style="text-align: center;">Action de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles inopinés réalisés par le responsable prévention contrôle sécurité (près de 250 contrôles réalisés en France depuis mi-décembre 2022) ; • Trois audits réalisés par la direction QSE sur des thématiques spécifiques.
Catégories d'achat
<p style="text-align: center;">Corpus documentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement contractuel (avec annexion du code d'éthique Groupe) avec les fournisseurs de rang 1 (entreprise de travaux) et de rang 2 (fournisseur de produits).
<p style="text-align: center;">Évaluation des fournisseurs et des sous-traitants</p> <p>Bouygues Immobilier a recours à plus de 4 000 fournisseurs et sous-traitants actifs pour des fournitures de service (prestations de travaux, bureaux d'études, architectes) et de fournitures de produits (béton prêt à l'emploi, robinetterie). Ces fournisseurs et sous-traitants sont situés principalement en France (à plus de 90%), mais aussi dans quelques pays européens (Espagne, Italie, Pologne, Belgique...).</p> <p>Bouygues Immobilier a mis en place un processus en trois étapes permettant de répondre aux enjeux liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé-sécurité et à l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • auto-évaluation des sous-traitants : en 2023, 1 186 fournisseurs et sous-traitants de travaux ont fait l'objet d'une auto-évaluation via le SRM (logiciel d'achat : <i>Supplier Relationship Management</i>) de Bouygues Immobilier. Les fournisseurs et sous-traitants de travaux sont ciblés car identifiés comme les plus vulnérables dans la cartographie des Risques Achats et RSE ; • envoi d'un questionnaire Ecovadis aux fournisseurs : la certification est systématiquement demandée à tous les fournisseurs sous contrat-cadre national. En 2023, ce questionnaire a été renseigné par 80 fournisseurs et sous-traitants ; • annexion systématique de la charte <i>RSE fournisseurs et sous-traitants</i> Groupe aux contrats des fournisseurs et prestataires de travaux. Ses prescriptions constituent une exigence dont le non-respect donne lieu à des mesures pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

Risques et actions spécifiques

Atteinte aux droits fondamentaux, aux conditions de travail et à la santé et sécurité pour les travailleurs, prestataires sur site et populations locales. Risque accentué en cas de travail dissimulé ou travail détaché illégal

Description du risque brut

- **Libertés fondamentales** : recours à du travail dissimulé par les entrepreneurs ou les sous-traitants partenaires et attributaires des marchés ; non-respect des obligations du maître d'ouvrage (vigilance et lutte contre le travail dissimulé).
- **Conditions de travail** : s'agissant des collaborateurs et des prestataires de type architectes et bureaux d'études : pression, charge de travail, risques psycho-sociaux ; nourriture et conditions sanitaires non adéquates.
- **Santé et Sécurité** : au cours d'un chantier : risque de décès/blessures graves d'un collaborateur, d'un client, d'un tiers ; par exemple, chute de hauteur, chute d'objet, électrocution, ensevelissement, écrasement, masse en mouvement.

Facteurs de risques bruts

- **Conditions de travail dangereuses** : utilisation de machines par des prestataires ou des sous-traitants n'ayant pas reçu les formations adéquates ; risques d'accidents qui peuvent également entraîner des maladies professionnelles ; durée du temps de travail excessive (salariés ou prestataires moins concentrés et plus fatigués).
- **Complexité des projets** : risques de retard ou de non-paiement des salaires augmentant ainsi la vulnérabilité des travailleurs et les possibilités d'abus ; implication de centaines de sous-traitants, y compris des agences de travail, dont les travailleurs changent fréquemment. Dans de nombreux cas, les entrepreneurs ne sont pas tenus de payer les sous-traitants tant qu'ils n'ont pas reçu le paiement du client.
- **Pics d'activité** : travail à horaires décalés et utilisation fluctuante de main-d'oeuvre sous-traitée augmente les risques de présence de travailleurs non autorisés et rend difficile le contrôle des identités. Difficultés liées à la maîtrise totale de l'accès aux sites, notamment pour des chantiers ouverts.

Mesures de prévention et d'atténuation	
Dispositif santé-sécurité	Dispositif libertés fondamentales et droits humains
Corpus documentaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Clauses contractuelles pour engager les prestataires de chantier à mettre en place des mesures strictes de prévention des accidents. 	
Formation et sensibilisation	
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une journée nationale Sécurité annuelle avec visites de l'ensemble des équipes des agences sur les chantiers pour adresser les sujets de santé et sécurité au travail. • Poursuite du plan de prévention – sécurité PAPRI Pact^a sur 2022-2024 avec 2 grands axes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ instauration d'une culture sur la préservation de la santé et la sécurité des collaborateurs, promotion de la santé et la sécurité des partenaires ; ▪ respect des fondamentaux : contrôles terrain réguliers, partage des bonnes pratiques. • Dispense d'une formation obligatoire pour les responsables de sites sur la sécurité collaborateurs : condition de travail, santé et sécurité au travail, équipements de protection individuelle et guide-file/serre-file. • Dispense d'une formation sur la responsabilité du maître d'ouvrage (notamment pénale). 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des responsables techniques au sujet du travail dissimulé, dans le cadre de visites sur site et de réunions de chantiers. • Formation des opérationnels à la « Responsabilité du maître d'ouvrage » sur les obligations légales, lutte contre le travail illégal, négociation du marché de travaux et suivi contractuel. En 2023, la formation a été suivie par 82% de la population cible. • Formation à la gestion du stress dans le cadre du programme Bi Well à destination des collaborateurs qui en ressentent le besoin^b. • Formation complémentaire pour les managers visant l'acquisition, par les managers, d'outils facilitant la prise en compte du phénomène de stress ; • Organisation d'une masterclass « Manager en période de crise » à destination des directeurs d'agence en décembre 2023. • Formation sur la gestion de situations difficiles (comprendre ce qui se joue dans une situation conflictuelle, enrichir sa communication et développer son assertivité, prendre conscience de ses ressources individuelles et collectives) proposée aux équipes commerciales. En 2023, 26 collaborateurs ont participé à cette formation.
Actions correctives et de réparation	
<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'un comité QSE trimestriellement, par région et par agence : <i>reporting</i> sur la sécurisation des chantiers et sur la vérification de l'application effective des règles communiquées aux équipes opérationnelles, par exemple les « intangibles de sécurité ». À cette occasion, des actions correctives et des bons réflexes sont proposés. 	<p><u>Phases prospection et faisabilité et montage / conception :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du déploiement de l'accord Qualité de vie et des conditions de travail « travailler autrement » afin d'accompagner les collaborateurs au travail (par exemple : dispositifs d'accompagnement des salariés aidants ou en difficulté, jours engagement solidaire, etc.). • Recours aux référés préventifs afin de s'assurer que les travaux ne vont pas impacter les bâtiments autour du chantier. <p><u>Phase Travaux Chantier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du plan PAPRI Pact^a susvisé comprenant différents niveaux de contrôles terrain : contrôle par les entreprises de chantier, bureaux de contrôle, responsable prévention contrôle sécurité de Bouygues Immobilier (près de 250 contrôles inopinés réalisés depuis mi-décembre 2022), direction régionale de Bouygues Immobilier par échantillonnage, trois audits sur chantier réalisés par la direction QSE de Bouygues Immobilier sur des thématiques spécifiques en 2023. • Adaptation aux demandes des aménageurs-bailleurs concernant les nuisances sonores en fonction du pic sonore, et prévention et communication sur les nuisances auprès des avoisinants ; planning de bruits. • Interdiction de la sous-traitance en cascade avec les prestataires et limitation de la sous-traitance étrangère pour limiter les risques. Ce point est systématiquement contractualisé avec les prestataires de rang 1 et fait l'objet de contrôle par la maîtrise d'exécution. • Inclusion dans la grille d'audit QSE d'un critère sur le sujet du travail dissimulé <i>via</i> le contrôle des cartes de BTP.
Actions correctives et de réparation	
<ul style="list-style-type: none"> • Point santé-sécurité systématiquement abordé dans les audits internes sur les chantiers. • Suivi de l'accidentologie sur les chantiers (client/collaborateur) et point trimestriel au sein de la CSSCT^c. • Suivi de l'accidentologie sur les chantiers pour les sous-traitants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle du travail dissimulé par le maître d'exécution (tiers).

(a) programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

(b) voir également chapitre 3, rubrique 3.2.3

(c) Commission Santé-Sécurité et Conditions de travail



Atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs dans la chaîne d’approvisionnement de produits de construction

Description du risque brut

- **Libertés fondamentales** : travail illégal, travail forcé, travail des enfants, pratiques de recrutement abusives.
- **Conditions de travail** : durée du travail excessive, salaires non décents, pratiques discriminatoires, harcèlement au travail, logements, nourriture et conditions sanitaires non adéquates, dialogue social inexistant, non-respect de la liberté d’association/réunion, absence de négociation collective, absence d’avantages sociaux, protection des données personnelles.
- **Santé-sécurité** : intoxications, brûlures, électrocution, accidents de plain-pied, chutes de hauteur.

- **Complexité de la chaîne d’approvisionnement** : difficultés liées à (i) la traçabilité des chaînes d’approvisionnement et (ii) la capacité d’influence du fait de la présence de nombreux intermédiaires et niveaux de sous-traitance dans différents pays.
- **Extraction de matières premières** : travail peu qualifié pouvant inclure de la sous-traitance en cascade et potentiellement des cas de travail dissimulé sur l’extraction des matières premières.
- **Pics d’activité** : travail à horaires décalés et d’utilisation fluctuante de main-d’oeuvre sous-traitée augmente les risques de présence de travailleurs non autorisés et rend difficile le contrôle des identités.
- **Non-respect de la politique achats** : non-compréhension ou ignorance des règles éthiques et d’achats de la part des collaborateurs et/ou des fournisseurs ; manque de suivi régulier des fournisseurs sous contrat-cadre.
- **Pressions sur les entreprises pour tenir les délais et les coûts** : augmentant le risque de dégradation des conditions de travail des salariés mobilisés et d’outrepassement des règles sociales édictées pour atteindre les résultats.

Facteurs de risques bruts

- **Travailleurs vulnérables** : achats de produits fabriqués par de la main-d’oeuvre vulnérable dans des pays ayant des réglementations, des institutions de contrôle et des organisations de contre-pouvoir faibles en matière de droits humains.

Mesures de prévention et d’atténuation
Formation et sensibilisation
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des prestataires référencés à la santé-sécurité plusieurs fois dans l’année <i>via</i> des journées dédiées.
Actions de prévention
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du déploiement du dispositif de suivi de la relation contractuelle avec les fournisseurs, notamment avec l’outil SRM ^a. • Suivi du respect des délais de paiement. • Notation des prestataires à la fin des appels d’offres par le responsable achat opérationnel. Le non-respect des règles donne lieu à des procès-verbaux obligeant les prestataires à mettre en place des mesures correctives, sous peine d’exclusion du prestataire le cas échéant.

Risques de santé-sécurité pour les occupants des ouvrages et les populations avoisinantes

Description du risque brut

- **Santé et sécurité** : au cours de l’usage des ouvrages, atteinte grave à la santé et sécurité des occupants et des populations environnantes des ouvrages, liés aux potentiels problèmes de qualité des travaux réalisés.

- **Pressions sur les entreprises** : augmentation du risque d’outrepassement des règles édictées pour atteindre les résultats (tenir les coûts et les délais).
- **Évolutions climatiques** : augmentation de la fréquence et de l’intensité des événements climatiques extrêmes (inondation, canicule, sécheresse...) augmentant le risque de dégradation des ouvrages et de sûreté pour les personnes.

Facteurs de risques bruts

- **Complexité des projets** : implication de centaines de sous-traitants, y compris des agences de travail, dont les travailleurs changent fréquemment.

Mesures de prévention et d’atténuation
Actions de prévention
<ul style="list-style-type: none"> • Application de la procédure Achats Travaux exigeant un suivi systématique par les agences de la conformité administrative des entreprises avant le lancement des travaux (éléments de preuve, attestations légales).

(a) *Supplier Relationship Management*

Atteinte à la protection des données à caractère personnel

Description du risque brut

- Fuite/violation de données à caractère personnel, non-respect des durées de conservation, non-respect du consentement, non-respect de l'exercice des droits des personnes concernées.
- Atteinte à la vie privée des personnes physiques, usurpation d'identité, sollicitation commerciale non désirée.

Facteurs de risques bruts

- Systèmes informatiques vulnérables pouvant mener à des intrusions ou cyberattaques.
- Défaillances techniques : pannes matérielles, erreurs de configuration et problèmes techniques.
- Collecte et stockage excessif de données.
- Chaîne de valeur complexe avec partage d'informations sensibles pouvant augmenter les risques si les mesures de sécurité ne sont pas suffisantes.

Mesures de prévention et d'atténuation ^a

Formation et sensibilisation

- Nouvelle campagne de sensibilisation au RGPD auprès de tous les collaborateurs *via* les deux modules *e-learning*.
- Auprès des nouveaux collaborateurs : validation des dans la fiche de fin de période d'essai depuis janvier 2022.
- Auprès de la filière Développement intervenant en amont de la promotion immobilière pour identifier des terrains constructibles.

Actions de prévention

- Renforcement de la sécurité des mécanismes d'authentification au système d'information.
- Amélioration continue des capacités de détection des cyberattaques au niveau du système d'information.
- Évolution des systèmes d'analyse des indicateurs de suivi du site internet bouygues-immobilier.com pour répondre aux dernières exigences réglementaires.

Risque climatique lié aux activités de construction (fournitures, équipement, conception, usage...) et d'achats

Description du risque brut

- Participation à l'augmentation de la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre (GES) au travers des activités d'aménagement promotion – construction – utilisation des produits et services.
- Émissions de GES importantes liées à la fabrication des produits de construction.
- Consommation de ressources : achat de fournitures de construction nécessite une consommation de ressources renouvelables (eau, énergie) et non renouvelables (sables, charbon...).
- Gestion des déchets : production de déchets de construction en volume important (mais souvent recyclable).

Facteurs de risques bruts

Les facteurs de risques influençant le niveau de risque, selon les phasages de chantier sont :

- la phase de montage/conception : la conception d'un projet immobilier est cruciale pour diminuer les émissions de GES durant toute la vie du bâtiment, jusqu'à l'utilisation finale des bâtiments.
- la phase de travaux : émission de GES notamment dû au transport des matériaux de construction, à l'énergie pour les machines, à l'éclairage, au chauffage et la climatisation des bâtiments pendant la construction.
- le secteur de fabrication de matériaux : émission de GES par exemple, le secteur du béton au moment de la fabrication du ciment, nécessaire pour obtenir le béton, via la cuisson du clinker (calcination d'un mélange d'acide silicique d'alumine, d'oxyde de fer et de chaux).

Actions de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Certification SBTi obtenue en 2023 (voir « Engagements et initiatives thématiques du Groupe » ci-dessus). Les objectifs Net Zero à horizon 2050 sont également validés (-90% des émissions GES par rapport à 2021).
- Conformité de la démarche de Bouygues Immobilier avec la réglementation environnementale RE2020 (notamment sur l'analyse de cycle de vie) et anticipation des seuils de la RE2025.
- Stratégie de décarbonation déclinée en objectifs et obligations de *reporting* carbone pour toutes les agences (activités logement France hors filiales).
- Déploiement de comités Climat dans les directions régionales (descente d'information des exigences réglementaires et du groupe Bouygues, contexte national, déclinaison d'une feuille de route au niveau régional pour garantir la réduction des GES).
- Signature de partenariats sur des produits décarbonés (béton bas carbone, béton de bois...).

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.4.1

Formation et sensibilisation

- Dispense d'une formation sur la réglementation RE2020.
- Participation de 875 collaborateurs à des journées thématiques bas carbone (Fresque du Climat et atelier Inventons nos vies Bas Carbone) organisées et animées par la direction Climat et Ressources.
- Déploiement de la formation « Bouygues Immobilier face aux enjeux climatiques ». 85% des collaborateurs ont été formés en 2023.
- Promotion par les responsables achats des alternatives bas carbone et développement des partenariats régionaux (notamment sur le béton).
- Demande aux fournisseurs de la FDES ^a, permettant d'établir la carte d'identité environnementale des produits, basée sur les résultats de leurs analyses du ACV ^b, dans la perspective du calcul de la performance environnementale du bâtiment. Mise en visibilité des caractéristiques RSE des FDES au sein du catalogue produit « Cœur de vie » pour les opérationnels.

Actions de prévention

- Utilisation par les agences d'outils opérationnels développés en interne comme l'application alchimie (simulation de la conception bas carbone) et Observatoire Bas Carbone pour piloter la performance à l'échelle régionale.
- Chaque région est objectivée sur une feuille de route coconstruite en 2023. Exemples d'indicateurs suivis : part des opérations ayant trouvé une alternative au chauffage gaz, part des permis de construire en seuil 2025, nombre de projets labellisés BBBCA ^c (deux par région), part de ciment ultra bas carbone *Hoffmann Green Cement Technology*...
- Poursuite du déploiement du label BBBCA :
 - 100% des projets Immobilier d'Entreprise en phase conception sont labellisés BBBCA ;
 - Bouygues Immobilier confirme sa position de numéro trois dans le Palmarès des Maîtres d'Ouvrage ayant déployé le label BBBCA, pour la troisième année consécutive. Cette reconnaissance en nombre d'opérations et de m² labellisés BBBCA dans l'année et depuis le lancement en 2015 permet d'évaluer la performance de décarbonation des promoteurs.
- Analyse des risques liés au changement climatique sur une dizaine de projets d'aménagement Urbanera avec l'outil proposé par Climate Company.
- Mise en place de clauses bas carbone systématiques dans le cadre de la démarche « Cœur de vie » avec les fournisseurs partenaires.

Activité logement :

- Poursuite du déploiement de la démarche « Cœur de vie » visant à faire évoluer la conception des immeubles et des logements de Bouygues Immobilier pour être davantage en adéquation avec les besoins et les usages des habitants et des clients, tout en répondant aux enjeux des collectivités territoriales. La démarche implique une préconception standardisée des immeubles, combinant des « briques » utilisant des matériaux et des produits décarbonés (brique « salle de bain », brique « hall »...), et une conception contextualisée en fonction des environnements et besoins locaux, afin de proposer des projets singuliers en ligne avec la promesse de marque « La vie commence ici ». Cette démarche représente une réduction de 30% d'émission de CO₂ par rapport à l'offre de référence.
- Poursuite du déploiement de l'offre de logement configurable Loji avec -49% d'émission de CO₂ par rapport à un utilisateur standard (étude réalisée par Carbone4). Loji est une réponse pour tous les urbains qui souhaitent de la flexibilité, de la personnalisation et des espaces de vie généreux. Basée sur un mode constructif innovant (préfabriqué), l'offre Loji bénéficie d'une réduction, à la fois de la durée des chantiers et de leurs nuisances, mais également de la quantité de matières premières utilisées. Limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols de par leur localisation urbaine, les résidences Loji ont un plus faible impact environnemental (carbone et biodiversité). Enfin, grâce aux modes de chauffage retenus et aux matériaux utilisés, ces logements sont compatibles avec la RE2020 niveau 2025.

Activité aménagement :

- Lancement d'une calcullette UrbanEra avec pour ambition la réduction de 40% de l'empreinte carbone habitant sur le volet usage, en agissant sur les émissions liées au logement et à la mobilité via des services associés.

Activité tertiaire :

- Poursuite du déploiement de notre offre « Bureaux Généreux » au niveau du label BBBCA.

Activité de réhabilitation :

- Lancement des 4 premières opérations « Nouveau siècle », filiale dédiée à la réhabilitation de monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables ^d. La réhabilitation permet de générer une empreinte carbone inférieure de 30% à 70% à celle générée dans le cadre de la démolition/reconstruction d'un immeuble de taille équivalente.

Actions correctives et de réparation

- Suivis réalisés par des responsables techniques dans chaque agence, adjoints d'un rapport initial de contrôle technique (RICT) (étude des sols, diagnostics amiante, plomb etc.) réalisé par un bureau de contrôle indépendant.

(a) fiche de déclaration environnementale et sanitaire

(b) analyse cycle de Vie

(c) <https://www.batimentbas carbone.org/label-bbca/>

(d) voir chapitre 3, rubrique 3.3.4

Risques de pollution des sols et d'effondrement de la biodiversité liés aux activités de construction, sur sites ou territoires avoisinants

Description du risque brut

- **Atteinte à la biodiversité** : risques d'artificialisation des sols liés à l'activité de construction ; risque de destruction d'espèces protégées, d'habitats, de continuités écologiques et de pollutions dus à la conception et la réalisation d'un projet immobilier. Risque d'inondation à la suite de l'imperméabilisation des sols.
- **Pollutions et déchets** : risque d'exposition de personnes à des polluants impactant leur santé sur les fonciers (terres polluées), notamment en cas de rachat de terrains qui ne présentent pas de diagnostic fiable.
- **Risque d'atteinte à l'environnement** (écosystèmes faune et flore), notamment dû à la mauvaise gestion de déchets polluants en phase chantier : déchets industriels spéciaux (papiers, plastiques, cartons, bois, produits par des activités industrielles et commerciales), déchets amiante et déchets d'emballages souillés, terre et eau polluées, huiles, solvants, piles, batteries et accumulateurs.

Facteurs de risques bruts

- **Machines et engins** : émission de pollution (poussières, NOx, COV).
- **Produits polluants** : Utilisation de certains matériaux de construction, de produits chimiques et de déchets de construction peut entraîner une pollution des sols. Les eaux de ruissellement provenant des chantiers de construction peuvent entraîner la contamination de l'eau.
- **Gestion des déchets** : mauvaise gestion des déchets industriels impactant très fortement les écosystèmes. De plus, les prestataires sur les chantiers peuvent être moins rigoureux sur la gestion des déchets.
- **Complexité des projets** exacerbant les risques de qualité et environnementaux.
- **Pressions sur les entreprises** : risque d'outrepassement des règles environnementales édictées (délais et coûts) pour atteindre les résultats.
- **Évolutions climatiques** : augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques accroissant le risque d'événements perturbateurs pour la bonne gestion des déchets.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Élaboration de la charte « chantiers à faibles nuisances ».
- Élaboration d'un guide interne : « Comment intégrer la biodiversité sur les chantiers ? ».
- Lancement de la charte de gestion des déchets fin 2023 avec un axe fort sur le tri des déchets : intégration des sept flux obligatoires, des flux spécifiques de la responsabilité élargie du producteur et démarche volontaire pour ajouter des flux complémentaires (ex : piles, batterie, lampes halogènes...).

Formation et sensibilisation

- Sensibilisation des équipes pour donner les clés à la filière technique ; mise à disposition d'une boîte à outils sur le processus à suivre (prévention du risque de pollution des sols en amont / phase conception / maîtrise foncière).
- Construction de deux modules de formation QSE incluant la gestion des déchets, mise en place de tutoriels à destination des responsables de programme pour faciliter l'utilisation de Trackdéchets et de RNDTS (traçabilité des terres excavées) ; rappel des bonnes pratiques en la matière.

Actions de prévention

- Systématisation des diagnostics écologiques sur l'ensemble des opérations et maximisation des surfaces perméables et végétales sur les opérations avec des objectifs de CBS (coefficient de biotope par surface) généralisés à tous les projets. La part des surfaces de projets conçus en Biodiversité Positive est de 38,2% en 2023 (+12,5 pts vs 2022) et la part des projets avec CBS jugés performants est de 76,25%.
- Généralisation d'un concept de jardin favorable à la biodiversité dans les offres logement et bureau.
- Prolongement de l'engagement en exploitation pour garantir la pérennité des jardins par la mise en place de deux outils : CDC de gestion écologique de nos jardins, développement de l'indice jardin (référentiel d'évaluation des jardins livrés sous trois axes : biodiversité, paysage et usage, avec la mise en place d'une expérimentation sur huit opérations dont une restitution aux copropriétaires).
- Engagement de 43 projets dans une démarche de labellisation BiodiverCity (label élaboré par le Conseil International Biodiversité et Immobilier et attestant des actions menées pour prendre en compte les sujets liés à la biodiversité aux différentes étapes d'un projet immobilier). Chaque région est objectivée pour lancer deux opérations labellisée BiodiverCity par an.
- Animation par huit référents techniques biodiversité dans chacune des régions, relais opérationnels au déploiement de la stratégie et des mesures pour la biodiversité et présentation des indicateurs biodiversité par les régions au moment des comités stratégiques annuels.
- Renforcement fin 2022 du nombre de contrôles QSE planifiés et inopinés sur les chantiers pour s'assurer des fondamentaux en matière d'environnement dont la pollution des sols.
- Assurabilité : construction en cours avec les assureurs et les bureaux de contrôle techniques d'une liste de matériaux favorables au réemploi (et leur usage associé) et de protocoles de validation pour favoriser l'accélération du réemploi dans les opérations.
- Contrats cadres en cours d'étude avec des réseaux nationaux d'entreprises spécialisées dans la gestion des déchets (disposant d'antennes régionales) à l'image d'un premier partenariat avec TRI & Collect.
- Partenariats avec Le Booster du Réemploi et ses déclinaisons régionales : Booster AURA, Nord-Ouest ^a.

Actions correctives et de réparation

- Point traité dans les audits QSE internes : vérification de l'identification effective et mesures associées des espèces exotiques envahissantes, des espèces protégées, etc.
- Contrôle QSE incluant les déchets avec contrôle de niveau 2 de la bonne utilisation des plateformes précitées.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.3.4

Plan d'action et axes d'amélioration

S'agissant du respect des droits humains et des libertés fondamentales :

- poursuivre la formation des équipes opérationnelles à la concertation des parties prenantes d'un chantier ;
- déployer la charte à faibles nuisances avec annexion aux contrats des prestataires de travaux.

S'agissant du risque climatique :

- décliner la stratégie Climat au niveau des unités opérationnelles ;
- présenter le premier projet de quartier BBKA par Urbanera à la labellisation BBKA quartier en 2024 ;
- développer la R&D sur les solutions d'adaptation et proposer en 2024 un livret des solutions d'adaptation. En complément, l'offre « Cœur de vie » passera au crible d'une évaluation sur les risques liés aux solutions d'adaptation sur 7 régions ;
- poursuivre l'organisation de comités Climat régionaux ;
- instaurer un comité Climat national ;
- poursuivre l'acculturation des agences aux enjeux Climat ;
- poursuivre la structuration de la comptabilité carbone et du reporting dans le cadre de la CSRD ;

- mettre à jour les guides d'ingénierie et créer de nouveaux outils proposant des solutions bas carbone ;
- formaliser une stratégie Risques / Vulnérabilité au changement climatique ;
- poursuivre le programme d'Ingénierie ;
- définir un processus de l'évaluation de la performance dans lequel seront impliqués nos principaux fournisseurs.

S'agissant des risques de pollution des sols et d'effondrement de la biodiversité liées aux activités de construction, sur sites ou territoires avoisinants :

- former les responsables techniques qui suivent les chantiers à la biodiversité (deux jours de formation test) ;
- déployer la Charte à faibles nuisances et l'annexer aux contrats des prestataires de travaux (intégrant des points relatifs à la biodiversité) ;
- annexer la charte Gestion des déchets aux contrats des prestataires de chantier ;
- poursuivre le travail entamé sur la biodiversité embarquée aux matériaux.

4.3.3 Colas

Gouvernance

Colas a mis en place un comité dédié au devoir de vigilance animé par la direction RSE et composé des directions Juridique, Environnement, HPS ^a, Ressources humaines, Achats et Audit. Ce comité se réunit deux fois par an. Les méthodologies d'analyse et de cartographie des risques ont été validées par le comité en 2023 et les plans d'actions sont déterminés et déployés par les entités/business units géographiques de Colas.

Le plan de vigilance ci-dessous a fait l'objet d'une présentation au directeur général de Colas en février 2024.

Les trois thématiques du devoir de vigilance sont suivies dans le projet d'entreprise ACT ^b qui porte les huit engagements RSE du groupe Colas vis-à-vis de ses parties prenantes à horizon 2030.

Synthèse des risques bruts

L'application digitale Colasmap est utilisée par Colas pour piloter des démarches de cartographie des risques telles que la cartographie des risques de corruption (loi dite Sapin 2) et la cartographie du devoir de vigilance (loi sur le devoir de vigilance).

Concernant le devoir de vigilance, cette application comprend, d'une part, un référentiel de 23 risques classés autour des thématiques Santé et Sécurité, environnement, droits humains et libertés fondamentales et, d'autre part, une méthodologie d'évaluation des risques.

Cette approche garantit l'homogénéité des travaux au sein des différentes entités du périmètre de déploiement et facilite la réalisation par ces entités

de leur propre cartographie, en proposant un mode opératoire impliquant les principales parties prenantes dans cette démarche. Cette dernière intègre la prise en compte des risques en lien avec les activités du groupe Colas et sur sa chaîne de valeur.

La méthodologie employée consiste pour chaque entité réalisant sa cartographie à identifier parmi le référentiel de risques existant, ceux qui paraissent pertinents eu égard au contexte de l'entité considérée. L'entité va ainsi pouvoir documenter chaque risque jugé applicable et ainsi le contextualiser. Différentes parties prenantes de l'entité sont ensuite sollicitées afin de réaliser leur propre évaluation des risques identifiés et documentés en se référant aux grilles d'évaluation proposées concernant les critères d'impact, de probabilité de survenance et de niveau de maîtrise. Les évaluations des différentes parties prenantes sollicitées sont ensuite analysées dans le cadre d'un atelier collectif (généralement le comité exécutif de l'entité) qui vise à aligner le management de chaque entité sur une vision partagée des principaux risques. Une correspondance est ensuite réalisée entre ces risques et les familles de risques du référentiel commun établi au niveau du Groupe.

Ces risques prioritaires font ensuite l'objet de plans d'action mis en œuvre par l'entité concernée.

La cartographie des risques a été déjà déployée par la direction générale France (activité et chaîne de valeur) et, au niveau groupe, continuera d'être déployée en 2024 sur les pays/activités du groupe Colas.

(a) Health Prevention and Security

(b) Act and Commit Together

Synthèse des principaux risques bruts

Principaux risques bruts à l'égard des tiers	Familles de risques	Activités propres et catégories d'achats sensibles
Pratiques discriminatoires (ethnique, sexuelle, religieuse, géographique...)	1.2 Relations et conditions de travail	• Salariés, sous-traitance et fournisseurs
Non-respect des réglementations nationales et internationales du travail sur les employés locaux et/ou migrants (travail forcé, horaires excessifs, travail des enfants)	1.1 Esclavage moderne, traite humaine, travail forcé, travail des enfants 1.2 Relations et conditions de travail	• Intérim et sous-traitance • Location d'engins avec opérateur
Conditions de travail et de logement inadéquats (équipements de travail, conditions sanitaires et sécuritaires des sites...)	1.2 Relations et conditions de travail	• Salariés, sous-traitance et fournisseurs • Location d'engins avec opérateur
Risques psychosociaux	1.2 Relations et conditions de travail	• Salariés, sous-traitance et fournisseurs
Accidents du travail (fréquence ou intensité/décès) sur le lieu d'activité ou accidents de la route, addictions (drogues, alcool, médicaments)	2 Santé-Sécurité	• Salariés, intérim, sous-traitance et fournisseurs • Béton • Bitume • Carburant • Liants • Location d'engins avec opérateur • Transport
Exposition aux maladies professionnelles (toxiques, produits chimiques, radiations...)	2 Santé-Sécurité	• Salariés, intérim et sous-traitance • Location d'engins avec opérateur
Risques de sûreté : détérioration soudaine de la situation sécuritaire dans un pays (risque politique, émeutes, menaces terroristes, kidnapping, malveillance, crime, intrusion...); insécurité / incivilités lors de l'activité professionnelles ou lors d'un déplacement (hausse de la criminalité et des actes de malveillance, intrusions, vols)	2 Santé-Sécurité	• Salariés • Bitume • Carburant • Électricité • Gaz • Liants
Risques industriels majeurs (impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité)	2 Santé-Sécurité 3.2 Biodiversité et Pollution 1.3 Droits des communautés locales et autochtones	• Salariés, intérim et sous-traitance • Bitume • Carburant • Électricité • Gaz • Liants
Pollution de l'air et nuisances (poussières, COV ^a , HAP ^b , odeurs...)	3.2 Biodiversité et Pollution 3.3 Utilisation des ressources et gestion des déchets (économie circulaire) 1.3 Droits des communautés locales et autochtones	• Salariés et intérim • Location d'engins avec opérateur • Transport • Gaz • Liants
Changement climatique : impact des activités sur le climat de l'ensemble de la chaîne de valeur (Scope 1, 2 et 3a); vulnérabilité au changement climatique / inadaptation aux événements climatiques extrêmes Adaptation au changement climatique	3.1 Changement climatique	• Salariés, intérim et sous-traitance • Béton • Bitume • Carburant • Électricité • Gaz • Liants • Transport
Impact sur la biodiversité (nuisances, accidents à l'origine de pollution, artificialisation des sols...)	3.2 Pollution et biodiversité 1.3 Droits des communautés locales et autochtones	• Béton • Bitume • Carburant • Électricité • Gaz
Restriction de l'accès à l'eau	3.2 Pollution et biodiversité 3.3 Utilisation des ressources et gestion des déchets (économie circulaire) 1.3 Droits des communautés locales et autochtones	• Zones de production d'émulsion et de béton
Rareté/restriction temporaire ou permanente des ressources (matières premières)	3.2 Biodiversité et Pollution 3.3 Utilisation des ressources et gestion des déchets (économie circulaire)	• Béton • Bitume • Carburant • Gaz • Liants

(a) composés organiques volatils

(b) hydrocarbures aromatiques polycycliques

Des actions transverses et spécifiques sont déployées par Colas pour atténuer ces risques ou prévenir des atteintes graves. Les actions transverses sont structurantes et visent à répondre à l'ensemble des risques propres aux activités de Colas ainsi que sur la chaîne de valeur. Des actions spécifiques viennent compléter ce dispositif pour chacun de ces risques (cf. « Risques et actions spécifiques » ci-après).

Actions transverses

Activités propres et prestataires sur site
<p style="text-align: center;">Corpus documentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Informations RSE (2022) : document inclus dans le rapport annuel de Colas rapportant les informations environnementales, sociales et sociétales de Colas pour l'année précédente. Chaque engagement RSE est décrit selon les étapes suivantes : politique, gouvernance, plan d'action et indicateurs de suivi.
<p style="text-align: center;">Actions de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> Afin de répondre au devoir de vigilance, l'évaluation des risques des activités propres de Colas a été effectuée au niveau de la DG France et au niveau du groupe Colas, via l'outil de cartographie des risques Colas Map France. Les facteurs de risques ont été identifiés et les dispositifs de maîtrise de risques ont été renseignés dans les fiches d'évaluation des risques.
<p style="text-align: center;">Formation et sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un portail Managers permettant le partage et l'appropriation des <i>Leadership Essentials</i> ; Programmes de changement culturel « <i>One Safety</i> » (Europe, Moyen-Orient et Afrique, taux de couverture >80%) ; Formation « Voir et Dire » : 1 600 personnes formées en 2023, 8 690 personnes depuis le début de la mise en place de la formation et « <i>Goal Zero</i> » (États-Unis, Canada, taux de couverture 100%). Organisation annuelle de la « <i>Safety Week</i> » dans toutes les entités de Colas dont la thématique en 2023 était « les risques de collision »^a. Réalisation d'un « Accueil Sécurité » pour tous les nouveaux arrivants ainsi que pour les personnes amenées à travailler sur un chantier. <i>E-learning</i> dédié au risque environnemental sur les chantiers (pollution au sol, gestion des déchets, acceptabilité sociétale) - 2 456 personnes ont été formées. Ateliers Fresques reconduits en 2023, associant près de 14 442 collaborateurs et près de 300 personnes pour la fresque dédiée <i>Low Carbon Way</i> (dont 70% des acheteurs depuis son lancement) et une centaine de collaborateurs sur la fresque biodiversité. <i>Webinaire</i> de présentation des solutions bas carbone/environnementales de Colas. Organisation de la journée Environnement (thématiques des dernières années : climat, biodiversité, protection de la ressource en eau).
<p style="text-align: center;">Actions correctives et de réparation</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des plans d'actions du projet ACT, comprenant les actions relatives au devoir de vigilance, font l'objet d'un suivi au niveau des différentes entités de Colas via l'outil Pytheos. Ces actions sont décrites dans les informations RSE susvisées.

FOCUS : le projet ACT

En 2023, Colas a continué à déployer la feuille de route du projet ACT^b relative au devoir de vigilance selon les quatre axes suivants :

- Gouvernance** : mise en place de la gouvernance associée dans les entités et définition des plans d'action RSE locaux avec la mise en place de standards minimaux RSE.
- Formation et sensibilisation** : à travers les différents outils mis à disposition par la direction RSE : *webinaire*, kit RSE d'auto-évaluation auprès des responsables d'établissement et des chefs d'agence, vidéo *Starter ACT* totalisant près de 11 000 vues fin 2023.
- Dispositif de suivi** : déploiement d'un outil de suivi des plans d'action RSE commun pour tout le groupe.
- Reporting** : déploiement du nouvel outil de *reporting* extra-financier assorti de la création d'indicateurs de performance RSE.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.3.3

(b) voir également chapitre 3, rubrique 3.3.1

FOCUS : le Management environnemental

- Animation depuis plus de 20 ans d'un « réseau Environnement » par la direction Environnement. Ce réseau a acquis une expertise sur la gestion environnementale, les aspects réglementaires et normatifs liés à ces enjeux et accompagne les opérationnels dans leur mise en application.
- Charte Environnement (2022).
- Colas Share Environnement (mis à jour en 2023) : charte, fiches thématiques, liens *webinaire* et *e-learning*, notes et retours d'expérience sur la biosurveillance.
- Déploiement d'un outil de collecte des *checklists* Environnement « ECHO » pour l'auto-évaluation environnementale des sites fixes de Colas (carrières, postes d'enrobage, usines d'émulsion, ateliers, laboratoires, etc.), plus spécifiquement le suivi de la mise en œuvre des standards Colas au regard des dispositifs techniques de protection des eaux/sols face aux impacts éventuels des activités (imperméabilisation des sites, gestion des effluents, spécificités des installations de rétention, etc.)^a.
- Relance en 2023 d'un programme de mutualisation et de montée des compétences des correspondants environnement : sélection de sujets environnementaux par les correspondants environnement pour bénéficier de partages d'expériences et de coaching de la part du réseau et d'experts groupe. Le directeur des filiales est partie prenante dans la sélection des sujets, lors de la validation des plans d'actions et pour la restitution finale du travail effectué.
- Création d'une équipe d'auditeurs environnementaux au Canada (une trentaine de collaborateurs) et sur la zone Département d'Outre-Mer et Océan indien et recrutement et formation de 15 nouveaux auditeurs environnementaux (périmètre Colas).
- Déploiement d'audits environnementaux, selon trois niveaux permettant de croiser les différentes informations et de compléter les axes d'amélioration en partageant notamment les bonnes pratiques (54 audits prévus en 2023, 36 rapports ont été reçus). Au niveau interne, des audits sont conduits par le responsable QSE au sein de chaque entité, et des audits croisés sont organisés entre entités. Au niveau externe, des audits sont conduits par des cabinets spécialisés sur les réglementations extra-financières ou dans le cadre des processus de certification pour compléter le dispositif.
- Obtention de certifications environnementales (ISO 14001, charte UNICEM, EMAS, NAPA DIAMOND...) sur certains sites et chantiers (771 activités sur les sites fixes certifiées en 2023).

Focus : la Santé-Sécurité- Sûreté

- Processus et standards en matière de Santé-Sécurité partagés sur tout le périmètre Colas en 2023.
- Poursuite du déploiement des règles de Sécurité Colas (2020), notamment en matière d'EPI^b.
- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (réalisé chaque année par établissement).
- Utilisation de l'outil *Colas Share HPS* afin d'améliorer le partage de documents Santé-Prévention et de bonnes pratiques pour fluidifier l'accès à l'information dans plusieurs langues.
- Création de « *Safety Alerts* », « *Safety Notifications* » et de fiches thématiques « Alertes ».
- Constitution de groupes de travail dans le cadre du projet « RISQUE » ayant pour objectif de lister les risques spécifiques à chaque activité du groupe (cartographies des risques santé/sécurité).
- Mise en place d'un « Passeport Santé » afin d'accompagner les départs en mission des collaborateurs : *do and don't* en matière de santé.
- Manuel de gestion de crise (2019).

Focus : Social

- Politiques déployées en matière de ressources humaines^c.
- *Human Resources Guiding Principles Standard* (2022) : lignes directrices formalisant les politiques en matière de ressources humaines de Colas.
- Mise en œuvre d'une politique « Talent Acquisition » organisée autour de trois piliers :
 - attirer : améliorer la visibilité de Colas auprès de candidats potentiels et travailler durablement sur la marque employeur ;
 - transformer : offrir aux nouveaux entrants des opportunités de carrières riches par le transfert de savoir entre différentes générations et la mobilité internationale notamment. Poursuite de la digitalisation des dispositifs de rémunération, de gestion des candidatures et de suivi des heures avec, notamment, la mise en place de nouveaux outils de paie à l'aide du SIRH « *Colasway* » et formation des gestionnaires de paie, avec un taux de couverture de 90 à 95% ;
 - structurer : partager les bonnes pratiques et capitaliser les compétences au travers de l'organisation d'un « *Talent Acquisition Management* » par périmètre opérationnel.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.3.1

(b) équipement de protection individuelle

(c) voir également chapitre 3, section 3.2

Catégories d'achats et prestataires hors site

Corpus documentaire

- Politique des achats responsables.
- Contrats cadres encadrant les thématiques RSE avec les sous-traitants, et les responsabiliser. Ces contrats contiennent des clauses et indicateurs pour promouvoir les sujets Environnement, Santé-Sécurité, Diversité, etc. Ces thématiques et critères varient selon les familles d'achats.
- Clauses intégrées dans les appels d'offres.
- Questionnaire de qualification et de préqualification (avec éléments RSE) des fournisseurs. L'objectif est d'effectuer une évaluation globale des fournisseurs. Les sujets abordés comprennent des questions générales, financières et des questions RSE.

Actions de prévention

- Travaux de refonte de la cartographie des risques RSE Achats afin de faciliter son déploiement par les entités opérationnelles, sur la base d'un même référentiel que celui construit pour les activités du groupe Colas.
- Traçabilité de la chaîne d'approvisionnement : digitalisation des outils achats et de suivi des fournisseurs ; déploiement en cours d'un outil de gestion des fournisseurs (évaluation, référencement) dans un objectif de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Évaluation des fournisseurs et sous-traitants

Colas a recours à environ 36 000 fournisseurs sur le périmètre DG France, dont 3 500 sous-traitants de rang 1, pour des prestations de main-d'oeuvre, de transport, de fourniture d'énergie et de matériaux. Colas a mis en place le processus suivant :

- Identification des fournisseurs et sous-traitants à risque : dix familles de risques ont été relevées lors de l'exercice : béton prêt à l'emploi, bitume, carburant, électricité, gaz, intérim, liants, location d'engins avec opérateur, sous-traitance et transport. La direction des achats a déployé l'analyse de risque sur les fournisseurs et les sous-traitants à risques RSE élevés (environ 7 800 fournisseurs).
- Évaluation Ecovadis : 350 fournisseurs prioritaires de Colas ont renseigné le questionnaire Ecovadis en 2023. 18% de la dépense France (activité Route) est actuellement « à évaluer », « en cours d'évaluation » ou « déjà évaluée » sur la plateforme. Les fournisseurs ayant déjà une note sur la plateforme Ecovadis constituent 7% de la dépense France (activité Route).
- Réalisation d'audits sociaux : campagne annuelle d'une dizaine d'audits RSE de fournisseurs de Colas Rail pour ceux considérés les plus à risques.
- Pour améliorer l'évaluation des fournisseurs et sous-traitants en termes de gestion de leurs risques liés au devoir de vigilance, un processus de préqualification et qualification a été mis en place depuis octobre 2023.

Formation et sensibilisation

- Formation des acheteurs aux achats responsables : présentation en *road show* annuel de la feuille de route Achats Responsables ; formation au travers de *Skill Dynamics* (90% des acheteurs) ; kit pédagogique reçu par 90% des acheteurs, complété d'un module de formation en ligne décliné à l'échelle mondiale et suivi par tous les acheteurs. Ces modules seront mis à disposition de tout nouvel arrivant.
- Sensibilisation des fournisseurs : kit de sensibilisation RSE fournisseurs ; organisation de la journée « *Colas Supplier Day* » pour leur présenter la stratégie Colas et les objectifs RSE.

Actions correctives et de réparation

- Suivi des actions de l'engagement ACT 7 (« Construire une *supply chain* responsable ancrée sur une performance durable »).
- Tableaux de bord permettant un suivi par les acheteurs des actions prises par les fournisseurs.

Risques et actions spécifiques

Pratiques discriminatoires (ethnique, sexuelle, religieuse, géographique...) ou cas de harcèlement/abus d'autorité

Description du risque brut

Potentielle mise en cause de Colas ou de l'un de ses fournisseurs/sous-traitants pour :

- Inégalités de traitement non légitimes dans les processus Ressources humaines (recrutement, mobilité, accès à la formation, rémunérations, etc.).
- Pratiques discriminatoires, telles que la distinction, l'exclusion ou la préférence, basés sur des critères d'ordre ethnique, social, religieux ou politique, sexuel, géographique, physique tel que le handicap, etc.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Poursuite du déploiement de l'accord portant sur la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances dans le cadre de la démarche de promotion de la diversité, inscrite dans l'engagement RSE « Attirer, développer et fidéliser les talents par l'excellence managériale ».
- Politique de Bonus (focalisée sur des actions de mixité).
- Politique de lutte contre les discriminations (2022), communiquée aux filiales internationales en 2023.
- Politique de lutte contre le harcèlement sexuel et le sexisme (accompagné de la plateforme d'alerte du Groupe).
- Intégration de clauses d'inclusion et d'insertion dans les contrats sous-traitants et intérim.

Formation et sensibilisation

- Déploiement de la formation en ligne « Vivre ensemble la diversité » contre le risque de discrimination (sexe, âge, origines, handicap, convictions religieuses, appartenance syndicale, orientation sexuelle) obligatoire pour les managers. Plus de 3 300 collaborateurs ont été formés en 2023, dont 29 collaborateurs de la filière Achats.
- Partenariats avec Elles Bougent (France, Europe et Afrique) et *Women Into Construction* au Royaume-Uni pour promouvoir les métiers du bâtiment et travaux publics accessibles à toutes ; accompagnement des collaboratrices avec des programmes de leadership managérial ou de mise en réseau (*WIN Women's Initiative* aux États-Unis, *We By Colas Rail*).
- Promotion de la reconnaissance et l'inclusion de personnes en situation de handicap par la prise en compte de certaines pathologies pour adapter au mieux les environnements de travail dans l'accord sur la Qualité de vie et les conditions de travail et dans une campagne de communication « Bien-être au travail, si on en parlait ».
- Mise en place au Royaume-Uni, d'un programme intitulé *Be fair* destiné aux personnes victimes de discrimination au travail. Ce programme bénéficie d'une accréditation au niveau « Stratégique » (4 sur 5 niveaux) reconnaissant son engagement en faveur de l'inclusion équitable et du respect.

Actions de prévention

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Mixité créé en 2021 reposant sur 3 axes : attractivité, recrutement et fidélisation.
- Reconstitution du partenariat « *Happy Men and Women Share More* », permettant de partager auprès des collaborateurs des contenus sur le sujet de la mixité (exemple : 200 dirigeants formés chez Colas Rail en 2023).
- Relance du réseau WE Colas au niveau mondial. Ce réseau a pour objectif de favoriser la mixité, à travers la lutte contre le sexisme, la déconstruction des stéréotypes de genre ou la création d'un environnement plus favorable à l'épanouissement professionnel des femmes.
- Poursuite du plan d'action concernant l'intégration des personnes en situation de handicap (accueil adapté, formation de la filière RH, sensibilisation et lutte contre les préjugés, participation au forum Hello Handicap...).
- Mise en place d'objectifs de recrutement de femmes.
- Mise en place d'indicateurs en matière de mixité et de représentation des femmes dans les CODIR et parmi les cadres dans les critères de rémunérations incluant les critères du groupe Bouygues (pourcentage de femmes cadres et managers, pourcentage de femmes managers talent, le taux de promotion...).
- Promotion de l'embauche des personnes en situation de handicap (France) réalisé en partenariat avec une agence d'intérim.
- Diffusion de la plateforme « le Marché de l'inclusion » pour favoriser la sollicitation des Esat en France auprès de la filière Achats France, à travers la communication par le service Missions Diversité Handicap.

Actions correctives et de réparation

- Suivi du plan d'action de l'enquête interne Dialogue.

Non-respect des réglementations nationales et internationales du travail sur les employés locaux et/ou migrants (travail forcé, horaires excessifs, travail des enfants)

Description du risque brut

- Non-respect des réglementations nationales et internationales du travail sur les travailleurs locaux et/ou migrants (travail non déclaré, horaires excessifs, rétention des documents d'identité, pratiques de recrutement abusives, travail forcé ou travail en deçà de l'âge légal, etc.) par Colas ou l'un des acteurs de sa chaîne de sous-traitance.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Politiques déployées en matière de ressources humaines ^a.
- Intégration en annexe des contrats types d'achats de la Charte RSE fournisseurs et sous-traitants Groupe ; intégration de clauses éthiques dans les commandes et contrats formalisant les engagements que les fournisseurs et sous-traitants doivent respecter.

Actions de prévention

- Poursuite de la digitalisation des dispositifs de rémunération et de suivi des heures avec, notamment, la mise en place de nouveaux outils de paie à l'aide du nouveau SIRH « Colasway » et formation des gestionnaires de paie.
- Suivi des heures effectuées sur les chantiers déclarés dans les outils de *reporting* par les managers et mécanismes de contrôles informatisés des horaires, dont la vérification des heures de pointage sur les prestations d'intérim.
- Digitalisation des outils « sûreté » sur les sites et chantiers dans les zones à risques, par exemple pour s'assurer de la non-usurpation d'identité sur les chantiers.
- Encadrement des processus de recrutement (y compris des saisonniers, travailleurs temporaires) par les ressources humaines du pays concerné.
- Signature de contrats cadres, demande d'attestations de travailleurs étrangers et attestation légale pour l'achat de béton prêt à l'emploi, de liants, de location d'engins avec opérateurs.

Conditions de travail et de logement inadéquats (équipements de travail, conditions sanitaires et sécuritaires des sites...)

Description du risque brut

- Menaces sur la santé ou la sécurité d'un salarié de Colas ou d'un salarié d'un fournisseur ou d'un sous-traitant à cause d'un environnement de travail et/ou de logement inadéquats des sites, camps, et bases vie (équipements de travail inappropriés, conditions alimentaires, sanitaires et sécuritaires), des menaces externes ou internes, incluant des préjudices physiques, sexuels et moraux / harcèlement).

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Signature de contrats cadres, demande d'attestations de travailleurs étrangers et attestation légale pour l'achat de béton prêt à l'emploi, de liants, de location d'engins avec opérateurs.

Actions de prévention

- Poursuite des améliorations du cadre de vie sur les installations (sites fixes et mobiles) et équipements de chantier à la suite, notamment, des visites trimestrielles des installations et des grands chantiers par la hiérarchie.
- Poursuite des audits et mise en conformité sanitaire des bungalows de chantier, standardisation des installations des grands chantiers.
- Systématisation des analyses des risques, notamment celui de la sûreté des installations, au moment des commissions de marchés (au niveau de la zone en fonction des montants des marchés).
- Suivi des disques de transport sur les prestations de transport (pointage des heures travaillées par les routiers).

(a) voir également chapitre 3, section 3.2

Risques psychosociaux

Description du risque brut

- Hausse des cas de stress, dépression, anxiété, isolement, épuisement professionnel, *burn-out* etc. générés par la nature des activités ou par l'organisation (pics d'activités, intensité...) et les relations de travail (hausse du distanciel, pressions hiérarchiques, rapports sociaux dégradés, etc.) pratiquées au sein du groupe ou par ses fournisseurs/sous-traitant.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Accords signés par les représentants du personnel et de l'entreprise (France) :
 - poursuite du déploiement de l'accord Qualité de vie et les conditions de travail « travailler autrement » afin d'accompagner les collaborateurs au travail (par exemple, par des dispositifs d'accompagnement des salariés aidants ou en difficulté, des jours engagement solidaire, etc.) ;
 - accord télétravail ;
 - *Global Flexible Working Guidelines* (2021).

Actions de prévention

- Mise en place d'une hotline dédiée à l'accompagnement des collaborateurs (problème d'addiction, support psychologique, recherche d'assistante sociale, recherche de crèche...) en France, en cours de déploiement à l'international.
- Campagne de lutte contre le harcèlement.
- Réalisation de l'enquête annuelle « Dialogue » comprenant des questions sur le bien-être au travail afin de proposer des solutions pertinentes et adaptées selon les métiers et les géographies^a.

Accidents du travail (fréquence ou intensité/décès) sur le lieu d'activité ou accidents de la route, addictions (drogues, alcool, médicaments)

Description du risque brut

- Augmentation des cas d'accidents du travail (collisions engin-piéton, chutes, mécaniques, manutention, électriques etc.), ou d'accidents de la route, lors de voyages d'affaires/voyages domicile-lieu de travail dans les effectifs du Groupe, dans ceux de ses fournisseurs/sous-traitants ou impliquant des tiers (populations riveraines).
- Colas et/ou l'un de ses fournisseurs/sous-traitants, rencontrent des situations de travail sous emprise de substances psychoactives illicites, interdites ou incompatibles avec les activités (drogues, alcool, médicaments...), ou à l'origine d'accidents de travail ou d'erreurs majeures dans l'appréhension de l'environnement de travail.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Poursuite du déploiement des règles de Sécurité Colas (2020), notamment en matière d'EPI^a.
- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (réalisé chaque année par établissement).
- Procédure définissant le niveau de sévérité des accidents.
- Modèle protocole de sécurité sur les contrats de transport : le protocole concerne les opérations répétitives ou ponctuelles de chargement et de déchargement entre le transport et Colas. Il définit les obligations du transporteur ainsi que les consignes sur chantiers.
- En France, signature par les sous-traitants du PPSPS^b selon le code du travail.

Formation et sensibilisation

- Programmes de changement culturel « *One Safety* » (Europe, Moyen-Orient et Afrique, taux de couverture >80%) ; formation « Voir et Dire » : 1 600 personnes formées en 2023, 8 690 personnes depuis le début de la mise en place de la formation et « *Goal Zero* » (États-Unis, Canada, taux de couverture 100%).
- Organisation annuelle de la « *Safety Week* » dans toutes les entités de Colas dont la thématique en 2023 était « les risques de collision ».
- Réalisation d'un « Accueil Sécurité » pour tous les nouveaux arrivants ainsi que pour les personnes amenées à travailler sur un chantier.
- Mise en place du Passeport Sécurité Intérim : dispositif de formation aux fondamentaux de la sécurité sur les chantiers de construction qui atteste qu'un intérimaire a suivi avec succès une formation pratique de deux jours aux fondamentaux de la sécurité sur chantier.
- Demande de formation « autorisation d'intervention à proximité des réseaux aux fournisseurs », certificat d'aptitude à la conduite en sécurité ou autres agréments pour des activités spécifiques afin de s'assurer que les salariés disposent des compétences qui leur sont nécessaires pour réaliser les travaux.

(a) équipement de protection individuelle

(b) plan particulier de sécurité et de protection de la santé

Actions de prévention

- Constitution de groupes de travail dans le cadre du projet « RISQUE » ayant pour objectif de lister les risques spécifiques à chaque activité du groupe (cartographies des risques santé/sécurité).
- Mise à disposition de personnel médical sur certains sites locaux.
- Mise à disposition de matériel : EPI, outils (pincés bordures), mécanisation des opérations à risque.
- Audits Santé-Sécurité sur les sites d'opération dans le monde à raison d'un par mois environ.
- Poursuite du déploiement mondial d'un programme d'action et de prévention sur la sécurité routière, piloté par la direction des assurances (nomination d'un correspondant Sécurité routière dans chaque filiale, disposant de plus de 400 relais Sécurité routière chargés de la mise en œuvre et de l'animation du programme).
- Mise en place d'une hotline dédiée à l'accompagnement des collaborateurs en France (problème d'addiction, support psychologique, recherche d'assistante sociale, recherche de crèche...).
- Intégration d'une annexe sécurité (pollution, circulation, port EPI, amiante) aux contrats de transport, sensibilisation des prestataires à la sécurité, protocole de chargement/déchargement signé avec transporteurs avant de rentrer sur site Colas (obligation de les communiquer aux chauffeurs).
- Intégration de clauses de mesures d'accidentologie dans les contrats d'intérim.
- Collecte de la charte Sécurité des fournisseurs de carburant, d'électricité, de gaz, de béton prêt à l'emploi.
- Concernant la location d'engins avec opérateurs, demande de qualifications des opérateurs dans le contrat type (AIPR), annexe sécurité (équipements, amiante) et mise en sécurité des machines sur chantier.
- Concernant la sous-traitance, signature de lettres d'engagement concernant la consommation d'alcool et de drogues. Rupture des relations commerciales en cas de problématique d'accidents du travail.

Actions correctives et de réparation

- Organisation d'un observatoire des accidents mortels après chaque accident, qui implique la direction de Colas et de l'entité concernée afin d'analyser les événements, et d'en identifier les causes et actions de réponse. Les conclusions font l'objet d'une large diffusion afin de rappeler les points de vigilance, les bonnes pratiques, les consignes à respecter et de demander à chaque entité des mesures correctives idoines.
- *Stop for Life* : en cas de répétition d'accidents grave, organisation d'un arrêt total des activités dans toutes les entités au niveau mondial pour une durée d'une heure pour que les équipes discutent entre elles de la situation de la sécurité sur leurs lieux de travail.
- Poursuite du programme d'intelligence artificielle initié en 2018 sur la prédictibilité des accidents sur les opérations.

Exposition aux maladies professionnelles (toxiques, produits chimiques, radiations...)**Description du risque**

- Colas ou l'un de ses fournisseurs/sous-traitants fait face à une hausse des maladies professionnelles en raison de conditions inadéquates/dangereuses de travail (exposition à des produits chimiques, toxiques, des radiations, accidents, etc.). Des populations proches peuvent également être impactées.

Mesures de prévention et d'atténuation**Corpus documentaire**

- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Formation et sensibilisation

- Poursuite des formations sur les « gestes et postures » à adopter pour réduire les risques de maladies professionnelles.

Actions de prévention

- Mise à disposition de personnel médical sur certains sites.
- Mise en place de protections collectives (par exemple, arrosage pour capter les poussières à la source), et distribution d'EPI spécifiques en fonction du risque chimique.
- S'agissant des risques à impact humain et environnemental, des travaux sont menés par deux collaborateurs experts (Environnement et Sécurité) sur les thématiques Santé et Sécurité (mesures des fumées de bitumes, de silices, des composés organiques volatiles, etc.).

Risques de sûreté : détérioration soudaine de la situation sécuritaire dans un pays (risque politique, émeutes, menaces terroristes, kidnapping, malveillance, crime, intrusion...) ; insécurité / incivilités lors de l'activité professionnelle ou lors d'un déplacement (hausse de la criminalité et des actes de malveillance, intrusions, vols)

Description du risque

- Exposition des salariés de Colas ou de salariés des fournisseurs/sous-traitants à des risques politiques, d'émeutes, d'actes terroristes, de kidnappings, de malveillance, des crimes...
- Colas et/ou l'un de fournisseurs/sous-traitant, font face à des incidents / accidents lors de déplacements hors des zones habituelles de travail (transport / hébergement) pour des motifs professionnels. La responsabilité de Colas peut être mise en cause, concernant son périmètre d'intervention dans la limite des prérogatives qui lui sont autorisées par les autorités compétentes (défaut de mesures de prévention, protection, réponse ou évacuation médicale tardive, défaut de contrôle des pratiques de sa chaîne de sous-traitance...).

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Mise à jour régulière des outils « matrice des risques » et des *Masters Security Plans* élaborés par la direction HPS^a et mis à disposition des entités locales.
- Procédure de gestion de crise (*kidnappings*, rétentions et émeutes) mise à jour en 2023 accompagnée d'une diffusion de fiches recensant les actions essentielles à entreprendre en cas d'urgence (corpus mondial et applications sous égide locale).

Formation et sensibilisation

- Poursuite du déploiement en France d'une formation à la gestion du stress et des conflits afin de répondre à une hausse des incivilités et limiter l'exposition au risque d'agression physique.

Actions de prévention

- Déploiement d'un « Plan Général de Sûreté » (1^{er} octobre 2023), de l'outil « *Global Travel Solution* » et d'un « Passeport Sécurité » pour prévenir les risques lors des déplacements des collaborateurs.
- Déploiement du *Golden Book* sous forme de kit de réponses aux situations sensibles (enlèvement d'un collaborateur, séquestration dans les locaux de l'entreprise, attaque au couteau ou par arme à feu dans les locaux ou à proximité...).
- Poursuite des partenariats avec le Cindex (62 entreprises qui opèrent à l'échelle mondiale), le centre de crise et de soutien du ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur pour la protection du patrimoine technologique.

Risques industriels majeurs (impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité)

Description du risque

- Risques industriels majeurs (impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité) : un accident industriel majeur (explosion, incendie) ou un autre événement issu d'opérations spécifiques (installations SEVESO, ICPE, présence de produits, liquides, gaz explosifs, canalisations sous pressions, etc.) peut se produire sur un site / un chantier de Colas ou de sa chaîne de sous-traitance et porter atteinte à la santé et la sécurité des salariés, de sous-traitants ou fournisseurs, aux populations avoisinantes ainsi qu'à l'environnement.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Manuel de gestion de crise (2019).
- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Formation et sensibilisation

- *E-learning* dédié au risque environnemental sur les chantiers (pollution au sol, gestion des déchets, acceptabilité sociétale) - 2 456 personnes ont été formées.

Actions de prévention

- Poursuite des plans d'action sur certains sites identifiés (stockage et utilisation de produits dangereux, utilisation de soufre, sites Seveso, etc.).
- Évaluation des sites *via* les *checklists* environnement susvisées.
- Comité risques industriels (Environnement, Santé-Sécurité, Assurances, Audit).
- Recensement des cuves d'émulsion isolées sur l'ensemble des sites en France pour prévenir les risques de déversement accidentel.
- Conduite d'audits sur 15 sites fin 2022 selon des critères de facteurs de risques industriels (tels que le stockage et l'utilisation de produits dangereux, sites Seveso, utilisation de soufre, etc.) pour mesurer les écarts par rapport aux exigences attendues et adaptation, le cas échéant, des plans d'actions.

Actions correctives et de réparation

- Mise à disposition d'une liste de scénarios d'entraînement aux situations d'urgence (type déversement fioul).
- Constitution de provisions pour frais de dépollution (180 millions d'euros en 2023).

(a) *Health Prevention and Security*

Pollution de l'air et nuisances (poussières, COV^a, HAP^b, odeurs...)**Description du risque**

- Pollution de l'air par les émissions (poussières, COV, HAP) ou pollution perçue (odeurs...) générée par les activités de Colas ou celles de ses fournisseurs et sous-traitants. Ces pollutions pourraient impacter l'environnement plus ou moins immédiat du site et porter également atteinte à la santé des salariés ou des tiers sur site et des populations.

Mesures de prévention et d'atténuation**Formation et sensibilisation**

- *E-learning* dédié au risque environnemental sur les chantiers (pollution au sol, gestion des déchets, acceptabilité sociétale) - 2 456 personnes ont été formées.

Actions de prévention

- Réalisation d'un *benchmark* sur les traitements possibles contre les nuisances de type gaz ou odeurs et accompagnement des territoires sur les impacts sanitaires liés aux bitumes.

Actions correctives et de réparation

- Constitution de provisions pour frais de dépollution (180 millions d'euros en 2023).

Changement climatique : impact des activités sur le climat de l'ensemble de la chaîne de valeur (Scope 1,2 et 3a) ; vulnérabilité au changement climatique / inadaptation aux événements climatiques extrêmes**Description du risque**

- Impact des activités sur le climat : les opérations de Colas, ses installations ou celles de sa chaîne de valeur contribuent aux émissions de GES et/ou insuffisance de ses performances énergétiques et de la gestion/optimisation des énergies renouvelables ou de l'économie circulaire (dont réemploi des matériaux, solutions alternatives pour ses équipements) dans les activités de Colas ou celles de ses fournisseurs/sous-traitants.
- Impact du climat sur les activités : exposition/vulnérabilité directe ou indirecte, des activités de Colas ou de sa chaîne de valeur, aux phénomènes de changement climatique en termes de perturbation de l'activité, de résilience aux événements climatiques extrêmes, d'impacts humains (par ex : exposition des salariés ou sous-traitants à du stress thermique, à des événements extrêmes types crues soudaines, diffusion facilitée de maladies infectieuses ou d'agents biologiques...).

Mesures de prévention et d'atténuation**Corpus documentaire**

- Feuille de route Bas carbone et Biodiversité (2022).
- Guide méthodologique empreinte carbone (annexe du protocole de *reporting* extra-financier 2023) : outils à disposition de chaque site pour calculer son empreinte carbone.
- Kit Décarbon'action Achats-RSE : contient une liste de 300 idées de décarbonation des activités des fournisseurs disponibles, ainsi qu'un guide méthodologique pour co-construction d'un projet avec un fournisseur.

Formation et sensibilisation

- Ateliers Fresques reconduits en 2023, associant près de 14 442 collaborateurs et près de 300 personnes pour la fresque dédiée *Low Carbon Way* (dont 70% des acheteurs depuis son lancement) et une centaine de collaborateurs sur la fresque biodiversité.
- *Webinaire* en français et en anglais sur le calcul d'empreinte carbone accompagné de la diffusion d'un film pédagogique.
- *Webinaire* de présentation des solutions Bas carbone/Environnementales de Colas.
- Formations : en 2023, 852 collaborateurs formés sur le bas carbone et 246 sur le béton bas carbone. Une formation sur les enrobés bas carbone est également disponible depuis la fin d'année 2023.
- Formations locales à l'écoconduite.
- Formation CO₂ à destination des acheteurs organisée par la direction Environnement (méthodologie de comptabilité carbone, listing des outils à disposition des acheteurs comme les FDES ou la calculette carbone).
- *Webinaires* sur les produits bas carbone organisés par la direction Achat avec les fournisseurs.
- *CO₂ days, webinaires* bas carbone organisés par la direction Technique.
- Organisation de la journée Carbon Fighter (Colas Rail), thème de cette année : création d'une nouvelle initiative pour fédérer tout le ferroviaire désigné FERRO VERT en collaboration avec la Fédération des industries ferroviaires.

(a) composés organiques volatils

(b) hydrocarbures aromatiques polycycliques

Actions de prévention

- Poursuite de la mise en place de la calculette carbone chantier (*Colas Carbon Counter*), qui permet de suivre les émissions de GES (France, Maroc, Royaume-Uni et Suisse).
- Mise en place de *Waterfall* : outil pour quantifier les leviers de décarbonation de chaque ERT et les gains CO₂ au regard des objectifs 2030 et dessiner des trajectoires associées.
- Poursuite du déploiement de SEVE à l'international (Canada, Maroc, Royaume-Uni) : outil éco-comparateur de routes afin de définir plusieurs solutions de construction selon les impacts environnementaux/carbone et adaptation de cet outil aux chantiers de dépollution (Colas Environnement).
- Déploiement de l'outil REXPONSIBLE, permettant aux acheteurs de suivre les fournisseurs proposant des solutions bas carbone.
- Demandes de renseignement des fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) aux fournisseurs, pour les intégrer dans l'outil de commande COUPA.
- Recours à un système de logistique inversée pour optimiser le transport de matériel et éviter les « voyages à vide » : les fournisseurs amènent du matériel (par exemple EPI ou déchets) et en profitent pour ramener des déchets ou du matériel usagé).
- Achat de biocarburant B100 (près de 2000 camions concernés, environ 70% de la flotte).
- Achat de « garantie d'origine » qui assure que l'électricité est 100% verte (France et Belgique).
- Achat de chaux moins émettrice en CO₂ (1 110 tonnes en 2023, estimation de 530 tonnes équivalent CO₂ de réduction).
- Achat et installation de bornes électriques (1 200 réparties sur 370 sites en France).
- Concernant les achats de béton prêt à l'emploi, déploiement d'une stratégie de béton bas carbone via des prestataires référencés (ex : ciments Hoffmann).
- Concernant les achats de bitume, de carburant et de liants, demande aux fournisseurs des informations sur l'impact carbone des produits achetés, notamment *via* les FDES (comptabilité CO₂).
- Concernant les salariés et les intérimaires, fourniture d'eau tempérée sur chantier et aménagement des horaires de travail dans les périodes de canicules pour les équipes et intérimaires :
 - utilisation de chaux faites à base de cendre de boue de papier (moins carboné) ;
 - demande d'un état des lieux des parc machines et interrogation lors des appels d'offres sur le recours à des matériels alternatifs pour la location d'engins avec opérateur ;
 - demande de matériel alternatif dans les appels d'offres de transports : engins électriques, biocarburant, hydrogène.

Restriction de l'accès à l'eau

Description du risque

Tensions temporaires ou durables sur la ressource en eau dans une zone d'activité de Colas ou de sa chaîne de sous-traitance, qui seraient liées à leurs activités ou à une consommation non-raisonnée (production émulsion béton, carrières par exemple...). Ces tensions impactent les activités mais également les populations riveraines.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Cf. Focus sur le Management environnemental ci-dessus.

Formation et sensibilisation

- Mise en place de la journée Environnement (thématique de 2023 : protection de la ressource en eau).

Rareté/restriction temporaire ou permanente des ressources (matières premières)**Description du risque**

Les activités de Colas ou de certains de ses fournisseurs/sous-traitants participent à la raréfaction temporaire ou durable d'une ressource naturelle, d'une matière première, d'une énergie accessible aux tiers. Colas peut ainsi être mis en cause pour des insuffisances dans ses pratiques d'économie des ressources, d'économie circulaire ou de réemploi des matériaux.

Mesures de prévention et d'atténuation**Formation et sensibilisation**

- Participation à la Chaire *Global Circular Economy*, avec proposition de cas d'études pour les étudiants de l'ESSEC (France), et réalisation d'un MOOC dédié à l'économie circulaire et déployé chez Colas, pour donner les clés du déploiement de l'économie circulaire dans les organisations.

Actions de prévention

- Développement des marques Valormat et Ecotri sur les plateformes de recyclage (France) ^a.
- Développement d'un réseau de plateformes de valorisation de matériaux. Plus de 800 sites Colas (plateformes de recyclage fixes et mobiles) transformant des matériaux pour leur donner une seconde vie et en faire des matériaux de travaux publics.
- Mise en place en France d'une démarche destinée à améliorer la visibilité des sites et la qualité de l'offre en matière d'accueil des matériaux, de traçabilité et de matériaux réutilisables.
- Travaux et étude de valorisation des déchets et matériaux de déconstruction du BTP ou d'autres industries (sédiments marins, huiles alimentaires usagées dans les nouveaux bitumes, etc.) Pour limiter la production de déchets ou le transport de matériaux.
- Actionnariat au sein d'Ecominero visant la mise en place d'une démarche de responsabilité élargie du producteur dans le cadre de la loi Agec. Cette démarche vise à porter le taux de recyclage des déchets inertes notamment, à plus de 90%, en favorisant le tri des flux de déchets et la reprise sans frais de ces derniers ^a.
- Renouvellement du partenariat avec Circul'r, groupement d'entreprises travaillant sur les sujets d'économie circulaire.
- *Sourcing* de béton prêt à l'emploi proposant des granulats recyclés.

Plan d'action et axes d'amélioration

En 2024, Colas continuera à déployer les engagements RSE du projet ACT selon les quatre axes suivants :

- poursuite de la mise en place de la gouvernance associée dans les entités et définition des plans d'action RSE locaux avec la mise en place de standards minimaux RSE ;
- poursuite de la formalisation et sensibilisation à travers notamment les différents outils mis à disposition par la direction RSE (webinaires, kit RSE d'auto-évaluation, *Starter ACT*, etc.) ;

- suivi des plans d'action RSE communs pour tout le groupe dans l'outil dédié notamment dans le cadre du déploiement de la CSRD ;
- campagne de *reporting* extra-financier assortie d'une réflexion autour d'indicateurs de performance RSE notamment dans le cadre du déploiement de la CSRD ;

Les quatre feuilles de route du projet ACT couvrant plus particulièrement les thématiques du devoir de vigilance vont continuer à être déployées et suivies dans l'outil de plan d'actions RSE et *via* le *reporting* extra-financier.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.3.4

4.3.4 Equans

Gouvernance

Un comité du devoir de vigilance animé par la responsable de l'éthique et regroupant les fonctions RSE, Environnement, Santé - Sécurité, Achats, Juridique et conformité se réunit une fois par an.

Les travaux décrits ci-dessous ont fait l'objet d'une présentation au président d'Equans, ainsi qu'au Comité de l'éthique de la RSE et du mécénat d'Equans en février 2024.

Synthèse des risques bruts

Cette synthèse est le résultat d'une évaluation continue réalisée depuis plusieurs années et basée sur les sources suivantes :

- consultation des équipes expertes en charge de la gestion des risques, auto-évaluation sur les droits humains fondamentaux dans 17 pays d'implantation ;
- utilisation d'indicateurs de suivi, par exemple accidentologie et incidents environnementaux ;
- utilisation de la nouvelle méthodologie de cartographie des risques aux tiers, appliqué sur un périmètre significatif des activités et catégories d'achats à risque (cf. « Refonte de la méthodologie » ci-dessus).

Les principaux risques bruts à l'égard des tiers sont précisés et détaillés ci-après.

Synthèse des principaux risques bruts

Principaux risques bruts à l'égard des tiers	Familles de risques	Activités propres et catégories d'achats sensibles
Atteinte aux droits fondamentaux et à la santé et sécurité pour les prestataires et sous-traitants sur site	1.1 Esclavage moderne, traite humaine, travail forcé, travail des enfants 1.2 Relations et conditions de travail 2 Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Prestataires et sous-traitants sur site, notamment dans les pays suivants représentant un fort volume d'activité et/ou un risque pays élevé : Colombie, Sénégal, Burkina Faso, Guinée, États Unis, Chine, Pérou, Belgique, Royaume Uni, Chili, Canada, Pays-Bas, France, Inde, Benin, Maroc, Algérie, Mali, Turquie, Madagascar, Nigeria
Atteinte aux droits fondamentaux et à la santé-sécurité des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement de produits et équipements	1.1 Esclavage moderne, traite humaine, travail forcé, travail des enfants 1.2 Relations et conditions de travail 2 Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Achats de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux photovoltaïques ▪ câbles ▪ HVAC (chauffage, ventilation, climatisation) ▪ éclairage
Impact sur le climat et l'environnement liés aux produits et équipements électriques et électroniques installés, maintenus et remplacés sur site	3.1 Changement climatique 3.2 Pollution et biodiversité 3.3 Utilisation des ressources et gestion des déchets (économie circulaire).	<ul style="list-style-type: none"> • Prestataires et sous-traitants sur site, notamment dans les pays suivants représentant un fort volume d'activité et/ou un risque pays élevé : Colombie, Sénégal, Burkina Faso, Guinée, États-Unis, Chine, Pérou, Belgique, Royaume-Uni, Chili, Canada, Pays-Bas, France, Inde, Bénin, Maroc, Algérie, Mali, Turquie, Madagascar, Nigeria • Achats de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux photovoltaïques ▪ câbles ▪ HVAC (chauffage, ventilation, climatisation) ▪ éclairage ▪ BMHT (basse, moyenne et haute tension)
Risques environnementaux et de violation des droits des communautés locales liés à l'extraction de matières premières pour la fabrication d'équipements électriques et électroniques	1.3 Droits des populations locales et autochtones 3.2 Pollution et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Achats de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ panneaux photovoltaïques ▪ câbles

Des actions transverses et spécifiques sont déployées par Equans pour atténuer ces risques ou prévenir des atteintes graves. Les actions transverses sont structurantes et visent à répondre à l'ensemble des risques propres aux activités d'Equans. Des actions spécifiques viennent compléter ce dispositif pour chacun de ces risques (cf. « Détail des risques et actions spécifiques » ci-après).

Actions transverses

Activités propres
<p style="text-align: center;">Corpus documentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système de management reposant sur un corpus de documents fondamentaux intégrant les thématiques de la loi sur le devoir de vigilance notamment à travers : (i) une matrice d'autorisation, (ii) des lignes directrices éthiques, (iii) une politique santé sécurité, (iv) une gouvernance achat, et (v) une politique de gestion de crise. • Démarche de certification ISO 14001 au niveau des entités (exemple : Grande-Bretagne, Canada, Pérou). Classement d'Equans France dans le top 5% des entreprises les plus performantes par Ecovadis en 2022.
<p style="text-align: center;">Formation et sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de modules de formation obligatoires, pour tous les collaborateurs, sur les 3 fondamentaux d'Equans : (i) l'éthique, (ii) la santé-sécurité et (iii) la cybersécurité. • Suivi d'une formation par les 300 managers les plus exposés aux risques éthiques, en présence du président d'Equans, afin de leur rappeler les fondamentaux en matière d'éthique des affaires et d'éthique managériale. • Signature par les 3 500 principaux managers d'Equans d'un engagement en faveur de l'éthique, intégrant notamment le plan de vigilance.
<p style="text-align: center;">Actions de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne annuelle d'analyse de risques en matière de droits humains au sein de l'ensemble des <i>business units</i> du fait de ses activités directes : conditions de travail des collaborateurs, impacts directs sur l'environnement ou la santé des communautés locales environnantes autour des sites, etc.
<p style="text-align: center;">Actions correctives et de réparation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique de gestion de crise permettant : (i) d'alerter la hiérarchie ; (ii) de définir le niveau du processus de décision du directeur général de la <i>business unit</i> ou du directeur général ; (iii) de mettre en place une cellule de crise et de définir un plan d'action ; (iv) d'effectuer un retour d'expérience.

Catégories d'achats
<p style="text-align: center;">Corpus documentaire</p> <p>Mise en place d'une Gouvernance Achats détaillant les directives sur les critères de sélection du cocontractant.</p>
<p style="text-align: center;">Évaluation des fournisseurs et des sous-traitants</p> <p>Equans a recours à environ 170 000 fournisseurs et sous-traitants actifs. Dans le cadre des évaluations, Equans a mis en place les outils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire RSE à renseigner au moment des appels d'offres. • Qualification des fournisseurs et sous-traitants à travers le questionnaire Ecovadis depuis mi-2023 ^a. • Audits ESG <i>ad hoc</i> sur des sujets à risque selon la zone géographique, les catégories et les montants. Plans d'action adaptés selon le résultat de l'audit, pouvant aller jusqu'à l'interdiction de contracter. • Encadrement contractuel : limitation de la sous-traitance en cascade ; annexion de la Charte RSE fournisseurs et sous-traitants Groupe, ses prescriptions constituent une exigence dont le non-respect peut donner lieu à des mesures pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat ; ajout aux conditions générales d'achats des standards en matière de droits humains, santé et sécurité et d'environnement ; insertion d'une clause d'audit.
<p style="text-align: center;">Actions de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne annuelle d'analyse de risques en matière de droits humains au sein de l'ensemble des <i>business units</i> du fait de leurs relations commerciales (risque d'association à un abus commis par un fournisseur, sous-traitant, partenaire) : conditions de travail sur les chantiers, recours au travail forcé ou travail des enfants par les fournisseurs, actions illicites commises par des prestataires de sécurité etc. • Activation de la clause d'audit ESG en cas de suspicion de violation par le fournisseur de ses obligations dans le cadre de l'exécution du contrat. • Mise en œuvre de mesures adaptées en fonction du résultat de l'audit, pouvant aller jusqu'à inscrire le fournisseur ou le sous-traitant sur une liste d'exclusion.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.4.5

Détail des risques et actions spécifiques

Atteinte aux droits fondamentaux et à la santé et sécurité pour les prestataires et sous-traitants sur site

Description du risque brut

- **Libertés fondamentales** : recours à du travail dissimulé par les prestataires et sous-traitants intervenant sur site.
- **Conditions de travail** : durée du travail excessive, salaires non décents, harcèlement au travail, conditions de logements, nourriture et conditions sanitaires non adéquates.
- **Santé et sécurité** : exposition à des substances chimiques nocives ; brûlures thermiques ou chimiques ; électrocution ; accidents de plain-pied ; coupures ; chutes de hauteur, exposition au bruit, inhalation de particules en suspension, risques liés à la circulation et à l'utilisation d'engins lourds.

Facteurs de risques bruts

- **Conditions de travail dangereuses** engendrant des accidents du travail : utilisation de machines par des prestataires ou des sous-traitants n'ayant pas reçu les formations adéquates ; durée du temps de travail excessive.
- **Pays d'implantation** peu matures sur leur maîtrise des enjeux de droits humains et des normes du travail : réglementations faibles, institutions de contrôle faibles et organisations de contre-pouvoir faibles.
- **Utilisation de nombreux sous-traitants** : y compris des agences de travail, dont les travailleurs changent fréquemment ; des entreprises de petite taille, dont les ressources de gestion en matière de ressources humaines et de sous-traitance sont faibles.

Mesures de prévention et d'atténuation	
Dispositif santé-sécurité	Dispositif droits humains et libertés fondamentales
Corpus documentaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Fondamental Santé-Sécurité : référentiel unique commun à toutes les activités, applicable dans tous les pays et à toutes les unités opérationnelles avec un réseau de préventeurs santé-sécurité. • Politique santé sécurité, déclinée en plan de progrès par chaque centre de profit. • Signature de la Charte des 7 engagements pour une route plus sûre avec la Déléguée interministérielle à la sécurité routière par Equans France. 	<ul style="list-style-type: none"> • Système de management susvisé. • Démarche de certification ISO 14001.
Formation et sensibilisation	
<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation « <i>Safety Academy</i> » obligatoire, en présentiel sur cinq jours, pour tous les nouveaux préventeurs Santé-Sécurité : 25 collaborateurs ont été formés en 2023 avec pour objectif de favoriser la mise en pratique des acquis et constituer un réseau efficace et collaboratif^a. • Module de formation <i>e-learning</i> obligatoire à destination de tous les collaborateurs « <i>Safety First</i> ». • Organisation de la « <i>Safety Week</i> » au sein de chaque entité (actions de sensibilisation en atelier, sur site, mise en situation, détection des risques et solutions) ; formation régulière des collaborateurs exposés à des risques spécifiques^a. • Formation des travailleurs temporaires et sous-traitants : rappel dès le premier jour des risques rencontrés sur site et des règles à respecter. • Développement d'une politique nationale de formation à la sécurité routière : engagement de démarches de contractualisation auprès de deux organismes, ACTUA Formation et le réseau CENTAURE. • Campagne de sensibilisation sur le risque de chutes de hauteur avec pour objectif d'éliminer l'utilisation des échelles et escabeaux pour réduire l'exposition au risque de chute. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de modules de formation obligatoires, pour tous les collaborateurs, sur les 3 fondamentaux d'Equans susvisés. • Signature par les 3 500 principaux managers d'Equans d'un engagement en faveur de l'éthique, intégrant notamment le plan de vigilance. • Formations aux enjeux psycho-sociaux et sur les différentes formes de harcèlement dispensées aux salariés ainsi qu'aux intérimaires. • Mise en place d'une plateforme et d'un réseau de référent locaux ressources humaines dans chaque entité pour lutter contre le harcèlement et le sexisme.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.2.3

Actions de prévention

- Visites mensuelles sur site des managers : tous les managers montrent l'exemple, intègrent la sécurité dans leurs décisions, effectuent des visites mensuelles sur le site, ont une culture de gestion exigeante, positive et équitable.
- Évaluation des risques et audits des clients, partenaires et sous-traitants conformément à la politique Santé Sécurité.
- Réunions de prédémarrage tous les matins, consistant à réunir les équipes de terrain pour identifier les tâches à réaliser, les risques associés et les moyens de prévention.
- Port du casque de chantier avec jugulaire obligatoire pour tous les collaborateurs, intérimaires, sous-traitants et membres des syndicats au Canada et aux États-Unis.
- Accueil des travailleurs temporaires et sous-traitants : notamment afin de s'assurer que dès le 1^{er} jour, ils disposent des bonnes qualifications, des équipements de protection adaptés.
- Accueil des sous-traitants : une démarche similaire est engagée avec en un effort important sur la préparation du chantier pour vérifier que le sous-traitant et son équipe disposent des informations et qualifications nécessaires pour réaliser le chantier en termes de qualité et de sécurité.
- Campagne annuelle d'analyse de risques en matière de droits humains au sein de l'ensemble des *business units* du fait de ses activités directes.

Actions correctives et de réparation

- Accompagnement des familles en fonction de chaque situation en cas d'accident d'un collaborateur (réservation de chambre d'hôtel, assistance pour les trajets de visite au centre de soin etc).
- Accompagnement psychologique systématique, par un professionnel externe, immédiat et de longue durée des équipes affectées par l'accident.

Atteinte aux droits fondamentaux et à la Santé-Sécurité des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement de produits et équipements**Description du risque brut**

- **Libertés fondamentales** : sous-traitance non déclarée ; travail de nuit ; sites non identifiés ; travailleurs peu formés ; travail illégal ; travail forcé ; pratiques de recrutement abusives, travail illégal des enfants ; esclavage moderne.
- **Relations et conditions de travail** : durée du travail excessive ; travail pénible et dangereux ; salaires non décents ; pratiques discriminatoires ; harcèlement au travail ; conditions d'hébergement des travailleurs, nourriture et conditions sanitaires non adéquates.
- **Défaut de représentation du personnel** : dialogue social inexistant ; non-respect de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective garanties par la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; absence de négociation collective ; absence d'avantages sociaux ; défaut de protection des données personnelles ; atteinte au droit au respect de la vie privée ; discrimination.
- **Santé et sécurité** : accidents mortels ou invalidants ; machines dangereuses, chutes de hauteur, brûlures, électrocution, intoxications ; exposition à des produits chimiques dangereux ; maladies liées aux accidents de manutention manuelles sur les sites pouvant mener à des troubles musculosquelettiques ; maladies liées à la poussière et au bruit ; atteinte à la sûreté des collaborateurs et prestataires sur site.

Facteurs de risques bruts

- **Travailleurs vulnérables** : achats de produits fabriqués et incluant des matières premières extraites par de la main-d'oeuvre vulnérable dans des pays ayant des réglementations, des institutions de contrôle et des organisations de contre-pouvoir faibles en matière de droits humains.
- **Complexité de la chaîne d'approvisionnement** : difficulté à tracer et à influencer cette chaîne du fait de la présence de nombreux intermédiaires et niveaux de sous-traitance dans différents pays.
- **Pics d'activité, travail à horaires décalés** : utilisation non planifiée d'ateliers de sous-traitance difficiles à contrôler, pouvant augmenter le risque de présence de travailleurs non autorisés.
- **Non-respect de la politique Achats** : mauvaise compréhension ou ignorance des règles éthiques et d'achats de la part des collaborateurs et/ou des fournisseurs ; manque de suivi régulier des fournisseurs sous contrat-cadre.
- **Pressions sur les entreprises pour tenir les délais et les coûts** : augmentant le risque de dégradation des conditions de travail des salariés mobilisés et de méconnaissance des règles sociales édictées pour atteindre les résultats.

Mesures de prévention et d'atténuation	
Dispositif santé-sécurité	Dispositif droits humains et libertés fondamentales
Corpus documentaire	
<ul style="list-style-type: none"> Fondamental Santé-Sécurité : référentiel unique commun à toutes les activités, applicable dans tous les pays et à toutes les entités opérationnelles avec un réseau de préventeurs Santé-Sécurité. Politique Santé Sécurité, déclinée en plan de progrès par chaque centre de profit. Encadrement contractuel : définition d'un référentiel de sécurité minimal à appliquer sur les projets ; insertion d'une clause d'audit. 	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement contractuel : interdiction de la sous-traitance en cascade ; annexion de la Charte RSE fournisseurs et sous-traitants Groupe ; ajout aux conditions générales d'achats des standards à respect en matière de santé et sécurité ; insertion d'une clause d'audit.
Actions de prévention	
<ul style="list-style-type: none"> Activation de la clause d'audit ESG en cas de suspicion de violation par le fournisseur de ses obligations Santé et Sécurité dans le cadre de l'exécution du contrat. Mise en œuvre de mesures adaptées en fonction du résultat de l'audit, pouvant aller jusqu'à inscrire le fournisseur ou le sous-traitant sur une liste noire, ce qui a pour conséquence l'impossibilité de contracter de nouveau avec ce dernier dans le cadre des activités d'Equans. 	<ul style="list-style-type: none"> Campagne annuelle d'analyse de risques en matière de droits humains au sein de l'ensemble des <i>master business units</i> du fait de leurs relations commerciales. Activation de la clause d'audit ESG en cas de suspicion de violation par le fournisseur des droits humains dans le cadre de l'exécution du contrat ; Mise en œuvre de mesures adaptées en fonction du résultat de l'audit, pouvant aller jusqu'à inscrire le fournisseur ou le sous-traitant sur une liste noire, ce qui a pour conséquence l'impossibilité de contracter de nouveau avec ce dernier dans le cadre des activités d'Equans.

Impacts sur le climat et l'environnement liés aux produits et équipements électriques et électroniques installés, maintenus et remplacés sur site

Description du risque brut

- Changement climatique** : fortes émissions de gaz à effet de serre liées à la fabrication et à l'utilisation des produits et équipements.
- Pollution et biodiversité** : risques liés à l'extraction des matières premières, la fabrication et la gestion en fin de vie des produits et équipements.
- Utilisation des ressources et gestion des déchets (économie circulaire)** : forte consommation de ressources renouvelables et non renouvelables à l'extraction, la fabrication et à l'usage des produits. Risques liés à la mauvaise gestion des produits et équipements remplacés et en fin de vie.

Facteurs de risques bruts

- Impacts environnementaux spécifiques des produits** : émissions de gaz à effet de serre et émissions polluantes liées à la fabrication, au transport logistique des produits et à leur utilisation, consommation de ressources non renouvelables, génération de déchets toxiques et/ou en grande quantité ;

- Capacité d'influence des clients** : incapacité à installer les produits et équipements les plus écoresponsables sur site, en fonction des contraintes posées par les clients.
- Pressions sur les entreprises pour tenir les délais et les coûts** : augmentant le risque d'outrepassement des règles environnementales sur site et dans la chaîne d'approvisionnement pour atteindre les résultats.
- Pays de sourcing** : achats dans des pays ayant des réglementations, des institutions de contrôle et des organisations de contre-pouvoir faibles en matière d'environnement.
- Complexité de la chaîne d'approvisionnement** : difficultés liées à la traçabilité du fait de la présence de nombreux intermédiaires et niveaux de sous-traitance dans différents pays et à la capacité d'influence.

Mesures de prévention et d'atténuation
Corpus documentaire
<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'engagement auprès de la SBTi signée en juillet 2023 ^a. Ajout d'une rubrique environnement aux conditions générales de vente. Certification ISO 14001 pour la majorité des activités. Déploiement d'une nouvelle stratégie environnementale <i>Plan Our Planet</i> sur la réduction des émissions de GES, la circularité et la biodiversité visant à engager les collaborateurs, les fournisseurs, les parties prenantes et les clients.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.3.2

Formation et sensibilisation

- Participation des équipes UK & Ireland à la *Supply Chain Sustainability School* pour accompagner les fournisseurs sur les sujets environnementaux ^a.
- Organisation de rencontres avec les fournisseurs locaux dans le but de partager les engagements d'Equans et échanger sur les initiatives bas carbone et sur le plan Climat ;
- *Webinaires* de sensibilisation des collaborateurs et fournisseurs à la stratégie *Plan Our Planet* ;
- Participation des sous-traitants aux actions de sensibilisation des opérationnels à travers les fiches environnement ;
- Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux du climat à travers la Fresque de climat ^a.
- Animation d'ateliers « Inventons nos vies bas carbone » au sein d'Equans France.

Actions de prévention

- Questionnaire mesurant l'engagement Climat des 200 premiers fournisseurs ^b.
- Récupération des données environnementales « produits » (ex : données carbone, analyse de cycle de vie) lorsqu'elles sont disponibles.
- Déploiement d'outils d'analyse de cycle de vie sur certains projets.
- Réflexion sur de nouveaux outils internes pour améliorer les solutions bas carbone proposées aux clients.
- Travail sur l'engagement des fournisseurs à la massification des fiches PEP/FDES des partenaires.
- Tri des déchets électriques et électroniques générés par les activités et identification de meilleures techniques de traitement : par exemple, en France recours au Réseau Ecosystem Pro, Ecologic, SOREN.
- Actions en faveur du réemploi : ateliers de réparation internes, troc interne Equans, applications internes d'échanges de stocks non utilisés, remise aux fournisseurs de déchets pour réparation, etc.
- Traçabilité des déchets produits sur l'ensemble des agences dans le monde.

Risques environnementaux et de violation des droits des communautés locales liés à l'extraction de matières premières pour la fabrication d'équipements électriques et électroniques

Description du risque brut

- Droit des communautés locales : nuisances ; esclavage ; discrimination ; déplacement de populations et conflits fonciers ; absence de consentement libre, préalable et éclairé ; absence d'intérêt pour la santé des populations environnantes ; mauvaises conditions de vie des populations environnantes (nourriture, eau, logement, culture, accès aux ressources...) ; absence de relogement des populations.
- Atteinte à la biodiversité : atteinte, de manière temporaire ou irréversible, à la biodiversité de l'écosystème et des espèces environnantes.
- Pollutions des eaux, des sols et de l'air : contamination ou détérioration, temporaire ou irréversible, de manière graduelle/chronique ou accidentelle, de l'air, des eaux ou des sols/sous-sols, par des rejets d'effluents accidentels ou non/mal traités ou hérités d'une pollution historique ou voisine.

Facteurs de risques bruts

- Utilisation de terres et pollutions : les activités d'extraction de matières premières peuvent utiliser des territoires sauvages et les impacter via les activités polluantes suivantes : machines et engins sur les chantiers (poussières, NOx, COV), produits chimiques, déchets toxiques mal gérés.
- Consommation de ressources : dans certains pays, les ressources naturelles sont plus rares (ex : l'eau devient une ressource tendue).
- Communautés vulnérables : existence, au niveau des sites d'extractions, de communautés vulnérables et ayant une faible capacité à faire valoir leurs droits à la terre, à la protection de leur environnement et de leurs moyens de subsistance.
- Localisation : zones géographiques à haut risque en termes de respect des droits des communautés, par exemple : présence de milices, d'organisations criminelles et de gouvernements corrompus dans les pays touchés par des conflits ou sujets à l'instabilité.
- Complexité de la chaîne d'approvisionnement avec de multiples fournisseurs de rangs inférieurs, ce qui complexifie la traçabilité de l'origine et des conditions d'obtention des matières premières.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.3.1

(b) voir également chapitre 3, rubrique 3.4.5

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Certification ISO 14001 pour la majorité des activités dans le monde garantissant de manière externe la mise en œuvre d'un système de management de l'environnement et d'une analyse environnementale des activités et des plans de réduction des nuisances significatives.

Formation et sensibilisation

- Participation des équipes UK & Ireland à la *Supply Chain Sustainability School* pour accompagner les fournisseurs sur les sujets environnementaux ^a.
- Rencontres avec les fournisseurs locaux pour partager les engagements d'Equans et échanger sur les initiatives bas carbone.
- Webinaires de sensibilisation des collaborateurs et fournisseurs à la stratégie *Plan Our Planet*.
- Participation des sous-traitants aux actions de sensibilisation des opérationnelles à travers les fiches environnement.
- Réalisation de rencontres fournisseurs dans le cadre du déploiement du plan Climat d'Equans.

Actions de prévention

- Tri des déchets électriques et électroniques générés par les activités et identification de meilleures techniques de traitement : par exemple, en France recours au Réseau Ecosystem Pro, Ecologic, SOREN.
- Questionnaire RSE à renseigner au moment des appels d'offres.
- Utilisation d'Ecovadis pour l'évaluation des fournisseurs et sous-traitants (cf. « Évaluation des fournisseurs et sous-traitant » ci-dessus).
- Audits ESG *ad hoc* sur des sujets à risque selon la zone géographique, les catégories et les montants. Plans d'action adaptés selon le résultat de l'audit, pouvant aller jusqu'à l'interdiction de contracter.
- Encadrement contractuel : interdiction de la sous-traitance en cascade ; annexion de la Charte RSE fournisseurs et sous-traitants Groupe (cf. « Évaluation des fournisseurs et sous-traitant » ci-dessus).

4.3.5 TF1

Gouvernance

Une équipe projet composée de représentants des directions Compliance et concurrence, RSE, Achats et du contrôle interne a été mandatée par le comité Compliance de TF1. Ce comité, composé de la Secrétaire générale et responsable de l'éthique, de la directrice adjointe Relations sociales et RSE, du directeur adjoint Finance Achats et Stratégie, de la directrice Compliance et concurrence et de la directrice Juridique, a la charge du suivi du déploiement du dispositif de conformité du groupe TF1. Ce comité se réunit a minima une fois par trimestre.

Le plan de vigilance a été validé par le président-directeur général en janvier 2024.

Synthèse des risques bruts

Cette synthèse est le résultat d'une évaluation continue réalisée depuis plusieurs années et fondée sur les sources suivantes :

- utilisation de la nouvelle méthodologie de cartographie des risques aux tiers de Bouygues SA, appliquée sur un périmètre d'activités et sur 35 catégories d'achats jugés sensibles ;
- consultation des équipes opérationnelles de TF1, en particulier la direction des Achats pour les achats au bénéfice des entités éditrices de services audiovisuels en linéaire et non linéaire ; la direction de l'Information ; des représentants de Newen Studios et TF1 Production pour la production de contenus audiovisuels ; des représentants des activités complémentaires opérées par le groupe TF1 dans les domaines du divertissement, de la musique, du spectacle, du e-commerce ainsi que du *licensing*.

Les principaux risques bruts à l'égard des tiers sont précisés et détaillés ci-après.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.3.1

Synthèse des principaux risques bruts

Principaux risques bruts à l'égard des tiers	Familles de risques	Activités propres et/ou catégories d'achats sensibles
Atteinte à la sûreté du personnel, des prestataires et du public intervenant sur les lieux de tournage et de spectacles vivants	2 Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Activité propre de production de contenus audiovisuels et achats associés • Activités propres et achats associés dans le cadre des activités complémentaires dans les domaines de la musique et du spectacle
Atteinte à la sûreté du personnel et des prestataires sur la production des éditions d'information	2 Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Activité propre de production des éditions d'information et achats associés
Risques d'accidents du personnel, des prestataires et du public sur les lieux de tournage et de spectacles vivants (sur site du groupe TF1 et hors site)	2 Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Activité propre de production de contenus audiovisuels et achats associés • Activités propres et achats associés dans le cadre des activités complémentaires dans les domaines de la musique et du spectacle • Achats de prestations de <i>Facility Management</i> (gestion travaux, nettoyage, restauration, etc.) • Achats de prestation de sécurité / sûreté
Pratiques de harcèlement et de discrimination	1.2 Relations et conditions de travail 2.S anté et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les activités propres du groupe TF1 et achats associés
Atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement de produits sensibles	1.1 Esclavage moderne, traite humaine, travail forcé, travail des enfants 1.2 Relations et conditions de travail 2 Santé et sécurité	Achat de : <ul style="list-style-type: none"> • matériel IT • matériel Broadcast • produits e-commerce
Non-respect des droits humains dans le cadre de la diffusion des programmes, contenus et journaux télévisés	1 Droits Humains et Libertés fondamentales	<ul style="list-style-type: none"> • Activité propre de diffusion de contenus audiovisuels
Atteinte à la protection des données à caractère personnel	1 Droits Humains et Libertés fondamentales	<ul style="list-style-type: none"> • Achats et/ou activités propres ayant recours au traitement de données personnelles (données des utilisateurs de nos services linéaires et non-linéaires, données de nos collaborateurs permanents et non-permanents, données des partenaires fournisseurs / prestataires, etc.).
Émissions de gaz à effet de serre (déplacements, énergie) et production de déchets liés aux activités de production et de diffusion de contenus audiovisuels	3.1 Changement climatique 3.3 Utilisation des ressources et gestion des déchets (économie circulaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Activité propre de production et de diffusion de contenus audiovisuels et achats associés
Impacts environnementaux liés à l'achat de produits et services (fabrication, logistique, usage)	3.1 Changement climatique 3.2 Pollution et biodiversité 3.3 Utilisation des ressources et gestion des déchets (économie circulaire)	Achat de : <ul style="list-style-type: none"> • matériel IT • matériel Broadcast • produits e-commerce • prestations de facility management

Des actions transverses et spécifiques sont déployées par TF1 pour atténuer ces risques ou prévenir des atteintes graves. Les actions transverses sont structurantes et visent à répondre à l'ensemble des risques bruts propres aux activités de TF1. Des actions spécifiques viennent compléter ce dispositif pour chacun de ces risques (cf. « Risques et actions spécifiques » ci-après).

Actions transverses

Catégories d'achats
<p style="text-align: center;">Corpus documentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Engagements souscrits dans le cadre du renouvellement du label « Relations Fournisseurs & Achats responsables »^a. Charte <i>RSE Fournisseurs et sous-traitants</i> Groupe.
<p style="text-align: center;">Évaluation des fournisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place, par la direction des achats, de lignes directrices « achats responsables »^a : <ul style="list-style-type: none"> renseignement du questionnaire d'auto-évaluation RSE pour chaque fournisseur répondant à un appel d'offres de la direction des achats ; évaluation de la performance environnementale et sociale des fournisseurs, à l'aide d'Ecovadis, et demande, le cas échéant, de mise en place d'un plan d'action^a ; identification des marchés sur lesquels il est pertinent de développer les achats « solidaires » (notamment accord 2020-2022 avec les organisations syndicales pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ; intégration dans le dossier de consultation de la priorité pour TF1 donnée au handicap et à l'inclusion ; valorisation pour les achats éligibles à la cotraitance des offres soumises avec une entreprise du secteur économique du handicap)^a.

Risques et actions spécifiques

Atteinte à la sûreté du personnel, des prestataires et du public intervenant sur les lieux de tournages et de spectacles vivants

Description du risque brut

- Risque d'atteinte à la sûreté physique** des collaborateurs permanents et non-permanents, des prestataires, des invités/participants et du public intervenant sur les lieux de tournage ou de spectacles vivants.
- Risques d'agression venant du public** envers les personnes susvisées.
- Risque d'attaque terroriste** sur les lieux de tournage ou de spectacles vivants.

Facteurs de risque bruts

- Opportunité de proximité** avec des artistes notoirement connus susceptible de favoriser les tentatives d'intrusion par le public.
- Événements rassemblant des personnes en nombre** et à forte notoriété pouvant constituer des cibles de choix pour des violences et/ou attaques terroristes.

Mesures de prévention et d'atténuation
<p style="text-align: center;">Formation et sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation régulière des collaborateurs et agents de sécurité.
<p style="text-align: center;">Actions de prévention et de réparation</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, des technologies de surveillance et d'accès aux bâtiments (biométrie, portiques lors de manifestations, barrières et gardes statiques devant l'entrée principale, etc.). Poursuite du plan d'action « Sécurité » sur les bâtiments situés à Boulogne-Billancourt : sécurisation physique des sites (renforcement des points d'accès, dispositifs anti-véhicules béliers, renforcement de la résistance à l'effraction, etc.), et renforcement des moyens technologiques (refonte de la surveillance et du contrôle facial, du système de détection d'incendie, etc.) et humains (agents de sécurité équipés et formés à l'auto-défense, équipes Sécurité et Incendie, médecins et infirmières formés au « <i>Damage Control</i> »). Réalisation d'un exercice annuel en situation pour s'assurer de l'efficacité du dispositif en cas de crue de la Seine.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.4.5

Atteinte à la sûreté du personnel et des prestataires sur la production des éditions d'information

Description du risque brut

- Risque d'atteinte à la sûreté physique des collaborateurs permanents et non-permanents et des prestataires intervenant sur les zones de tournage pour la production des éditions d'information.

Facteurs de risques bruts

- Présence de journalistes, techniciens, fixeurs et agences de presse partenaires sur des zones de grande insécurité du fait particulièrement des éléments de contexte suivants : régime politique ou organisations hostiles aux journalistes, conflits armés, activités illégales, catastrophes naturelles.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Charte de déontologie de l'Information inspirée de la Charte de Munich mettant l'accent sur la protection des données, la protection des sources, la protection des témoins et la protection des enfants.
- Renforcement du dispositif de déontologie, transparence et gouvernance à travers la labellisation en 2023 de la direction de l'Information de TF1 au *Journalism Trust Initiative*^a.

Formation et sensibilisation

- Organisation de formations sur mesure pour les équipes de reportages dédiées aux zones à risques telles que les zones urbaines sensibles et les zones de guerre, et inscriptions de journalistes à des stages proposés par le ministère de la Défense.

Actions de prévention

- Mise à disposition de matériels et d'applications spécifiques pour renforcer la sécurité des journalistes et des techniciens en zones de conflits / à risque.
- Accompagnement des équipes par des agents de sécurité, recours à des fixeurs lors des déplacements dans des pays à risque majeur.
- Revue régulière des couvertures d'assurance afin de couvrir les différents risques identifiés.
- Mise en place, avec la collaboration du ministère de la culture, d'une attestation harmonisée pour permettre à tous les collaborateurs non-titulaires d'une carte de presse de pouvoir bénéficier de la protection des forces de l'ordre.
- Établissement de plans de prévention pour les opérations spéciales.
- Aucun déplacement possible sur seule initiative des équipes de journalistes / reporters (autorisation préalable requise des directeurs de rédaction, voire de l'information).
- Sur le terrain : mobilisation d'équipes en binôme ou trinôme, dotées d'une expérience adaptée au niveau de risque.
- Contacts réguliers (plusieurs fois par jour) entre les équipes mobilisées sur le terrain et les directeurs de rédaction, voire de l'information.
- Équipement des personnes mobilisées de technologies pour assurer leur localisation et un contact régulier avec les directeurs de rédaction, voire de l'information.
- Encadrement médical et psychologique proposé aux équipes mobilisées au retour du terrain.

Risques d'accidents du personnel, des prestataires et du public sur les lieux de tournage et de spectacles vivants (sur site du groupe TF1 et hors site)

Description du risque brut

- Risques majeurs d'accidents : risques électriques, d'accidents de plain-pied, de chute de hauteur, d'accidents de manutention, d'exposition à des niveaux sonores et lumineux importants.

Facteurs de risques bruts

- Diversité des lieux souvent temporaires et non prévus à cet effet, multitude d'intervenants aux métiers très variés, rythmes de travail atypiques ;

- Pression liée à la nécessité de réaliser les activités en un temps très court, pouvant impliquer du travail en urgence, et au recours à des activités / équipements inédits inhérents à l'univers du divertissement et du spectacle ;
- Existence de mesures préventives et de sécurité souvent ressenties comme un obstacle à l'innovation, à la création ou à la liberté artistique.

(a) <https://www.journalismtrustinitiative.org/fr/>

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- DUERP^a recensant toutes les activités des professionnels et les risques liés à la santé et sécurité.
- CCHSCT^b en charge du dispositif de santé et sécurité et déployant des actions afin de maîtriser les risques d'accidents.
- Engagements contractuels et garanties pris par le cocontractant concernant les mesures de sécurité et les assurances afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes.

Formation et sensibilisation

- Mise en place d'une formation « plan de prévention » pour les productions internes et externes.
- Proposition de formation aux gestes et postures, animée par un ostéopathe.

Actions de prévention

- Contrôles réalisés par des organismes agréés de la conformité des équipements (installations électriques, résistance des matériaux, etc.).
- Présence d'un médecin urgentiste sur certaines émissions (par exemple, *Ninja Warrior*).
- Établissement de plans de prévention sur les plateaux de plus de 50 personnes et pour les opérations spéciales (dispositifs éditoriaux et de production liés à la couverture d'un événement d'actualité majeure, nécessitant le déploiement de moyens de production spécifiques en partenariat avec des prestataires).
- Commission de sécurité sur les installations techniques et commission de sécurité sur le passage du public.

Actions correctives

- Bilan de chaque accident en CSSCT avec, si nécessaire, la modification du plan de prévention et la mise à jour du DUERP.

Pratiques de harcèlement et de discrimination

Description du risque brut

- Comportements inadaptés vis-à-vis des collaborateurs permanents ou non-permanents ou des prestataires intervenant dans le cadre des activités du groupe, et particulièrement : pratiques de harcèlement de tous types (moral, sexuel...), agressions physiques et/ou sexuelles.
- Pratiques discriminatoires basées notamment sur des critères d'ordre ethnique, social, sexuel, de genre ou physique.
- Risques psychosociaux et impacts sur la santé mentale des victimes des pratiques susvisées (stress, anxiété, dépression...).

Facteurs de risque bruts

- Personnes en position d'autorité susceptibles d'abuser de leur pouvoir pour exercer un contrôle inapproprié.
- Proximité renforcée dans le cadre de certaines activités (tournages, déplacements professionnels de longue durée, etc.) et/ou isolement de groupes d'individus pendant une période donnée, de nature à altérer la frontière entre vie professionnelle et vie personnelle et ainsi augmenter le risque de comportements inadaptés.
- Pressions liées aux enjeux notamment de notoriété ou de rentabilité de certaines activités : les délais serrés, les budgets restreints et la pression pour produire des résultats peuvent créer un climat stressant et favoriser des comportements inappropriés.

(a) document unique d'évaluation des risques professionnels

(b) comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la production audiovisuelle

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Poursuite du déploiement du dispositif Ressources Humaines de TF1 :
 - convention collective, accords d'entreprise, accord de Qualité de vie au travail (« QVT »), etc. ;
 - mise en place d'une procédure d'alerte intégrée aux règlements intérieurs des entités du groupe TF1, propre à détecter les risques de pratiques de harcèlement, discrimination et autres comportements inappropriés ; déploiement d'actions de sensibilisation et de communication sur le dispositif d'alerte (affichage sur sites, intranet, formation, etc.) ;
 - mise en place d'une UES^a pour toutes les entités et filiales de Newen Studios, avec pour objectif d'harmoniser le fonctionnement et le cadre social commun et ainsi renforcer le dispositif de prévention de ces risques (accord Qualité de vie au travail, désignation de référents de proximité, etc.) ;
 - adhésion à la Charte contre le harcèlement et les comportements sexistes de l'association « Pour les femmes dans les médias » ;
 - engagement depuis 2020 de TF1 dans le collectif #StOpE pour la lutte contre le sexisme ordinaire en entreprise ;
 - renouvellement de la signature de la Charte LGBT+ « l'autre cercle » en juin 2022. TF1 a été le premier groupe à signer cette Charte en octobre 2015 ;
 - déploiement dans les contrats d'acquisition de droits portant sur des programmes subventionnés par le CNC^b d'une clause garantissant le suivi par les producteurs de la formation du CNC sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, avec mise en place de clauses spécifiques dans les contrats (clause assurance avec demande de couverture responsabilité civile et clause « sociale ») et d'un accompagnement renforcé des producteurs concernant les programmes les plus sensibles afin de s'assurer du respect du cadre légal et réglementaire (autorisation préalable de la direction en cas de participation de mineurs, respect des règles ARCOM, etc.).

Formation et sensibilisation

- Déploiement des formations « Recruter sans discriminer » pour la filière Ressources humaines et les managers amenés à recruter, « Lutter contre les stéréotypes liés au handicap » pour les élus et « Mixité et stéréotypes » à destination de tous les collaborateurs.
- Déploiement d'un *e-learning* « Tous acteurs contre le sexisme » obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs.
- Inclusion depuis 2022 des thématiques LGBTQIA+ aux sujets abordés par le réseau interne *Fifty-Fifty*.
- Aides à la production d'œuvres audiovisuelles du CNC conditionnées à la mise en place d'un plan d'actions de lutte contre le harcèlement et les discriminations, incluant notamment une formation des représentants légaux des sociétés de production bénéficiaires.
- Déploiement, par la direction des Ressources humaines de Newen Studios, des mesures de sensibilisation suivantes :
 - mise en place d'une formation obligatoire à tous les chefs de poste sur les feuillets quotidiens. Cette formation a également été ouverte sur la base du volontariat au reste des équipes. Elle a été délivrée par la déléguée générale référente pédagogique de l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail. Au total, une centaine de collaborateurs a suivi cette formation ;
 - mise en place d'une *hotline*, pour toute feuille de service d'une production de Newen Studios, dédiée à l'écoute et à la gestion de toute remarque ou plainte sur le sujet ainsi que les coordonnées des deux référents désignés au sein de Newen Studios.

Actions de prévention

- Inclusion du sexisme ordinaire dans les risques psychosociaux tels que mentionnés dans les DUERP^c.
- Mise à disposition des salariés d'une cellule d'écoute externe « Allodiscrim » dédiée aux problématiques de discrimination.
- Mesures spécifiques prises en faveur de l'inclusion : congés adoption ou second parent accordés aux salariés LGBTQIA+ accueillant un enfant dans leur foyer.
- Désignation de référents CSE « Harcèlement et Violences au travail », chargés de lutter contre les comportements violents au travail (harcèlement sexuel, moral, comportement sexiste, etc.), et recueillir leurs éventuels signalements de comportements inappropriés.

Actions correctives et de réparation

- Évaluation annuelle des risques psychosociaux dans les DUERP de chaque société du groupe TF1 avec un plan d'actions inscrit dans l'accord collectif de groupe relatif à la QVT signé en 2019 et prolongé jusqu'à juin 2024. Le cas échéant, la commission de suivi peut proposer des modifications du plan d'actions. Sont issus notamment du plan d'actions : un baromètre biannuel de la QVT ; une ligne d'écoute psychologique 24/7 (« *Stimulus care services* ») ; une évaluation « HAD » (instrument qui permet de dépister les troubles anxieux et dépressifs en s'appuyant sur 14 questions) en marge des visites avec le médecin du travail ; et le déploiement d'un réseau de référents pour informer les salariés en matière de harcèlement et de lutte contre les violences au travail.

(a) unité économique et sociale

(b) centre national du cinéma et de l'image animée

(c) document unique d'évaluation des risques professionnels

Atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement de produits sensibles

Description du risque brut

- Atteintes aux libertés fondamentales des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement de produits sensibles acquis par le groupe, et plus particulièrement : travail illégal, travail forcé, pratiques de recrutement abusives, travail illégal des enfants, esclavage moderne.
- Soumission des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement de produits sensibles acquis par le groupe à des relations et/ou conditions de travail inappropriées : durée du travail excessive, salaires non décents, pratiques discriminatoires, harcèlement au travail, logements, nourriture et conditions sanitaires non adéquates, faiblesse du dialogue social, absence de respect de la liberté d'association/réunion, absence de négociation collective, absence d'avantages sociaux.
- Soumission des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement de produits sensibles acquis par le groupe à des conditions de santé-sécurité inappropriées : intoxications, brûlures, électrocution, accidents de plain-pied, chutes de hauteur.

Facteurs de risques bruts

- Achat d'une grande variété de produits fabriqués par de la main-d'oeuvre peu qualifiée et vulnérable dans des pays ayant des réglementations, des institutions de contrôle et des organisations de contre-pouvoir faibles en matière de droits humains.
- Recours à des chaînes d'approvisionnement difficiles à tracer et à influencer du fait de la présence de nombreux intermédiaires et niveaux de sous-traitance dans différents pays.
- Pressions liées au contexte de fabrication : pics d'activité, travail à horaires décalés et utilisation non planifiée d'ateliers de sous-traitance difficiles à contrôler.
- Pressions liées aux pratiques du secteur : délais courts sans compensation, négociation de prix serrés, spécifications techniques imprécises.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Soumission des fournisseurs et sous-traitants de la chaîne d'approvisionnement de produits sensibles du groupe TF1 à des engagements contractuels en matière de respect de la réglementation sociale et d'éthique des affaires : clause « Éthique et Conformité », annexion de la charte RSE fournisseurs et sous-traitants dont le non-respect peut conduire à la résiliation du contrat.

Actions de prévention

- Déploiement par *My Little Paris* d'une stratégie d'achats responsables pour les besoins de son activité *e-commerce*.
- Réalisation d'une analyse des fournisseurs et des pays de provenance pour les produits en provenance de pays sensibles : obligation de performance minimum certifiée par des audits Amfori, *Business Social Compliance Initiative* ou certifications équivalentes.

Non-respect des droits humains dans le cadre de la diffusion des programmes / contenus / journaux télévisés

Description du risque brut

- Risque de diffusion de journaux télévisés, publicités, reportages, programmes ou contenus ne respectant pas les réglementations : la déontologie des contenus ou du dispositif relatif aux programmes jeunesse ou méconnaissant les principes déontologiques édictés par le CSA, le droit à l'image, le droit au respect de la vie privée, la présomption d'innocence, la sauvegarde de l'ordre public, la déontologie de l'information, etc.
- Risque de véhiculer des messages contraires aux droits humains ciblés par le devoir de vigilance et aux valeurs de TF1.

Facteurs de risques bruts

- Pression économique entre autres liée à la recherche de profit ou au maintien de relations commerciales, pouvant influencer la décision de diffuser un certain contenu, même s'il contrevient aux droits humains.
- Manque de sensibilisation sur les sujets liés aux droits humains susceptible de conduire à la diffusion de contenu offensant.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- S'agissant des contenus :
 - dispositifs visant à assurer le respect des engagements publics en matière d'éthique et de déontologie des contenus produits et diffusés (indépendance de l'information, protection des publics vulnérables, respect de la vie privée, présomption d'innocence, etc.) ;
 - soutien à l'association *Respect Zone* spécialisée dans la prévention, l'encadrement et la prise en charge face aux cyberviolences, aux cyberharcèlement et à la haine en ligne.
- S'agissant des journaux télévisés :
 - dispositif visant à assurer la responsabilité et l'indépendance de la direction de l'Information du groupe TF1 ;
 - corpus documentaire de référence pour éclairer les journalistes du groupe TF1 sur les règles de déontologies applicables et leur permettre d'exercer leur métier de façon indépendante : conventions collectives applicables au secteur, conventions signées avec l'ARCOM, charte déontologique des journalistes du groupe TF1, etc.



Corpus documentaire (suite)

- S'agissant de la publicité :
 - participation de TF1 PUB à l'élaboration du cadre éthique et déontologique de l'interprofession sous l'égide de ARPP^a et des principales organisations paritaires (Syndicat national de la publicité télévisée, Centre d'étude des supports de publicité, EDI Pub) ;
 - avis de l'ARPP avant toute diffusion d'une publicité en télévision et/ou sur les services de médias audiovisuels à la demande, garantissant la conformité des publicités au regard de la réglementation et du code ARPP (dispositions relatives à la dignité, à l'utilisation de stéréotypes, aux références ethniques ou religieuses, allégations environnementales, etc.).

Formation et sensibilisation

- Formations régulières par la direction Juridique et la direction de la conformité des programmes auprès des :
 - journalistes de TF1 et LCI sur le droit de la presse, le droit à l'image/vie privée, la publicité clandestine, les règles édictées par le CSA ;
 - collaborateurs de la régie publicitaire sur la publicité et le cadre éthique et déontologique de l'ARPP ;
- Actions de sensibilisation sur les risques de la désinformation (« fake news ») tant vis-à-vis des équipes de rédaction que de la société.

Actions de prévention

- S'agissant des programmes jeunesse des antennes et du service de vidéo à la demande jeunesse Tfou Max :
 - définition de la signalétique jeunesse appropriée statuée par un comité de visionnage dès lors que celui-ci n'est pas recommandé tout public ;
 - visionnage par un psychologue pour enfants de toutes les séries jeunesse achetées et étroite collaboration en amont avec l'équipe artistique pour les séries coproduites par la chaîne, pouvant aller jusqu'à la suggestion de coupes ou de qualification d'épisodes comme étant non diffusables ;
 - modération des contenus et des espaces communautaires.
- S'agissant des journaux télévisés et autres programmes :
 - processus de validation des sujets avant leur mise à l'antenne (visionnage, floutage, etc.) ;
 - contrôles, par l'équipe Conformité Programmes, des programmes (hors journaux télévisés et LCI) sur les points suivants : non-incitation à des pratiques ou comportements dangereux, délinquants ou inciviques ; respect des différentes sensibilités du public ; non-encouragement des comportements discriminatoires ; promotion des valeurs d'intégration et de solidarité ;
- Dispositifs permettant en dialogue permanent avec le public et les partenaires du groupe TF1 :
 - en application de la loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias d'un Comité Honnêteté, Indépendance et Pluralisme de l'Information, composé de cinq personnalités indépendantes. Il s'assure que les intérêts économiques des actionnaires du groupe TF1 et de leurs annonceurs ne portent pas atteinte à ces principes ;
 - site dédié à la relation avec les téléspectateurs « TF1 et vous » qui réunit une communauté de 100 000 personnes ;
 - médiatrice de l'information chargée du traitement des avis, demandes d'explication et plaintes éventuelles du public à propos de l'information diffusée sur les chaînes et services du groupe TF1.

Atteinte à la protection des données à caractère personnel

Description du risque brut :

- Utilisation de données à caractère personnel non conforme (défaut d'information vis-à-vis des titulaires des données, absence de base légale, conservation de données à caractère personnel, absence de mesures de sécurité appropriées facilitant le *hacking* ou le vol de données, cyberattaque, etc.).

Facteurs de risques bruts

- Systèmes informatiques vulnérables pouvant mener à des intrusions ou cyberattaques.
- Défaillances techniques : pannes matérielles, erreurs de configuration et problèmes techniques.
- Collecte et stockage excessif de données.
- Chaîne de valeur complexe avec partage d'informations sensibles pouvant augmenter les risques si les mesures de sécurité ne sont pas suffisantes.

(a) unité économique et sociale

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Politique de protection des données personnelles composée de quinze règles générales, de fiches pratiques métier, de procédures (gestion des droits de personnes, contrôle Cnil, gestion de situations de violation des données, etc.) et de référentiels (durées de conservation, *checklist* Sous-traitant, etc.) ;
- Politique contractuelle (contrat / clause type) pour encadrer les aspects relatifs à la protection des données personnelles dans le cadre des relations du groupe TF1 avec ses publics, ses clients, ses partenaires, ses prestataires fournisseurs et ses collaborateurs (*Data Processing Agreements* et annexes Sécurité notamment).

Formation et sensibilisation

- Module *e-learning* obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs et poursuite des actions de sensibilisation au travers de la politique de protection des données personnelles.

Actions de prévention

- Organisation spécifique avec la désignation d'une déléguée à la protection des données (DPO) accompagnée d'une chargée de conformité « données personnelles » et d'un réseau de 54 « référents data » opérationnels, informaticiens et juristes représentant chacune des directions ou filiales du groupe TF1 et qui ont pour mission de répondre aux problématiques relatives aux données à caractère personnel des entités ;
- Outil de *data privacy* permettant de gérer la mise à jour des registres de traitement, ainsi que les demandes d'exercice de droits reçues.

Émissions de gaz à effet de serre (déplacements, énergie) et production de déchets liés aux activités de production et de diffusion de contenus audiovisuels

Description du risque brut

- Émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des équipes reporters, artistes, prestataires, et équipements (matériel, décor, costumes).
- Émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation énergétique sur les plateaux de tournage.
- Production de déchets en grande quantité et parfois dangereux lors des tournages.

Facteurs de risques bruts

- Besoin de déplacements rapides et fréquents des reporters et journalistes sur le terrain.
- Déplacement par mode de transports polluants (voiture, avion) des troupes d'artistes et des équipes de tournage.
- Augmentation de l'impact carbone des productions audiovisuelles par les sources d'énergie utilisées sur les plateaux de tournage (électricité, générateurs diesel, etc.).
- Certains tournages peuvent nécessiter des arrangements techniques émetteurs de GES (éclairage, son, pyrotechnie...) et produisant des déchets (parfois dangereux).

Mesures de prévention et d'atténuation

- Certification SBTi obtenue en 2023.
- Identification par le groupe TF1 de cinq chantiers prioritaires de réduction de l'impact carbone de ses activités :
 - trois chantiers à très fort impact environnemental détaillés ci-après : l'écoproduction avec pour objectif la mesure de l'impact carbone des productions et la mise en place d'actions de réduction de l'impact des tournages ; la décarbonation des achats avec pour objectif l'introduction de critères environnementaux pour les catégories d'achats prioritaires ; et le numérique responsable avec pour objectif la mesure de l'impact carbone de ses activités numériques en propre et la mise en place d'actions pour le réduire ; et
 - deux chantiers à forte valeur symbolique et touchant l'ensemble des collaborateurs : la priorisation des modes de transports alternatifs avec pour objectif de réduire l'impact carbone des déplacements professionnels et des trajets domicile-travail ; et la sobriété énergétique avec pour objectif de réduire les consommations énergétiques sur l'ensemble des bâtiments du groupe TF1.

Concernant l'écoproduction	Concernant la publicité	Concernant la sobriété numérique
<ul style="list-style-type: none"> Engagement en 2022 dans un contrat climat média auprès de l'ARCOM, notamment en menant une réflexion pour créer des méthodologies partagées de calcul de l'impact carbone des communications audiovisuelles. Tests de la grille à partir d'écocritères définis par Ecoprod, en vue de la création d'un label permettant d'évaluer la démarche d'écoproduction mise en œuvre par les producteurs sur les programmes. Outil Carbon Clap' (homologué par le CNC) pour mesurer l'empreinte carbone d'un grand nombre de productions trimestriellement, en particulier sur les séries quotidiennes. Clause d'écoproduction dans les contrats d'achats de programmes afin de responsabiliser les producteurs tiers et récupérer leurs bilans carbone. Publication, en octobre 2023, par Newen Studios d'une Charte d'écoproduction, regroupant les bonnes pratiques de prise en compte et de réduction des impacts environnementaux des productions. 	<p style="text-align: center;">Corpus documentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Souscription en 2022 au Contrat climat - Communications commerciales et transition écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> Manifeste Planet Tech'Care. Comité <i>Green IT</i> Bouygues, qui se réunit 3 à 4 fois par an.
<ul style="list-style-type: none"> Formation des équipes de productions internes (TF1 Factory, TF1 Production et la direction de l'Information) aux enjeux de la transition écologique et aux principes de l'écoproduction. Élaboration en cours d'une formation au sein de Newen Studios pour sensibiliser les collaborateurs à la réduction des impacts carbone et les sensibiliser aux problèmes environnementaux avec des messages sur des écogestes. 	<p style="text-align: center;">Formation et sensibilisation ^a</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancement de la « Fresque de la pub » en septembre 2022 (cocréée par TF1 PUB et YouMatter). En octobre 2023, plus de 1 000 personnes l'ont suivi. Formation de tous les collaborateurs de TF1 Pub aux enjeux RSE. Actions de formation en lien avec la transition écologique proposées aux collaborateurs ainsi que la mesure et la réduction de l'impact carbone. 	<ul style="list-style-type: none"> Formation des équipes de la direction des Technologies au numérique responsable. Sensibilisation des utilisateurs de TF1+ à la sobriété numérique : promotion du réseau wifi lorsqu'il est disponible ; création d'une rubrique sur la sobriété numérique sur le site ; possibilité de choisir sa qualité vidéo et la réduire (vidéo basse définition par défaut sur les applications mobile, tablette et web).

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.3.1

Actions de prévention		
<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de la démarche d'écoproduction à travers le Comité Green Newen. • Création d'un poste de <i>Carbon manager</i> au sein de Newen Studio. 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des collaborateurs de TF1 Pub dans la feuille de route RSE de la régie et plus globalement dans la stratégie Climat du groupe TF1. • Poursuite de la mesure et du pilotage du bilan carbone de la diffusion des campagnes publicitaires avec l'expertise de la société Ecoact. • Renforcement des offres publicitaires en faveur de la promotion de produits et services écoresponsables, avec EcoRespons'Ad et Ecofunding, premier fonds publicitaire à vocation environnementale ^a. • Diffusion de 67 écrans publicitaires sur TF1 au format EcoRespons'Ad en 2023, soit plus de 1 écran par semaine. • Collecte de 734 000 euros au profit de projets caritatifs grâce au partenariat avec Goodeed pour une publicité plus solidaire depuis 2020. • Augmentation du nombre de campagne « green ». • Lancement du guide et des offres <i>Low Carbon</i> en octobre 2023, pour limiter l'empreinte carbone des campagnes sur le digital. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place en 2023 d'un groupe de « <i>Change Makers</i> » au sein de la direction des Technologies du groupe TF1 pour faire émerger les bonnes pratiques en termes de sobriété numérique. • Construction en cours de deux <i>data centers</i> moins énergivores opérationnels en 2024. • Poursuite du programme de réduction de l'empreinte carbone initié en 2021 pour les équipes de MYTF1 et TF1+ : réduction des infrastructures obsolètes ; optimisation des flux vidéo ; forte réduction des requêtes pour les applications ; purge des données obsolètes. • Modernisation des salles de montage de la MediaFactory et calcul de l'impact carbone d'une journée de montage. • Poursuite des travaux engagés par Newen Studios pour optimiser le stockage des données.

Impacts environnementaux liés à l'achat de produits (fabrication, logistique, usage)

Description du risque brut

- Émissions de gaz à effet de serre élevée liées à la fabrication et à l'usage des matériels informatiques et *Broadcast*.
- Risque d'atteinte à la biodiversité et de pollution de l'air, des sols et de l'eau lors de la fabrication du matériel IT et *Broadcast*.
- Consommation de ressources non renouvelables comme les métaux rares pour le matériel IT et *Broadcast*.
- Production de déchets dangereux liée à la fin de vie du matériel informatique et *Broadcast*.

Facteurs de risques bruts

- Spécificités des produits achetés : émissions de gaz à effet de serre liées à la fabrication et au transport logistique des produits.

- Consommation de ressources non renouvelables comme le plastique (pétrole) ou renouvelables comme le bois (brut ou sous forme de papier) ou le coton, utilisation de métaux rares extraits dans zones géographiques sensibles, rejet d'émissions polluantes et chimiques nocives dans l'air, production de déchets dangereux.
- Contexte local : achats de produits fabriqués dans des pays ayant des réglementations, des institutions de contrôle et des organisations de contre-pouvoir faibles en matière d'environnement.
- Complexité de la chaîne d'approvisionnement : utilisation de chaînes d'approvisionnement difficiles à tracer et à influencer du fait de la présence de nombreux intermédiaires et niveaux de sous-traitance dans différents pays.
- Pratiques du secteur peuvent augmenter le risque : délais courts sans compensation, négociation des prix, spécifications techniques imprécises.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.3.1

Mesures de prévention et d'atténuation	
Concernant les achats de TF1	Concernant les achats e-commerce - My Little Paris
Corpus documentaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Identification en 2022 des huit familles d'achats prioritaires pour la décarbonation. • Signature de 57 clauses liées au carbone parmi les fournisseurs prioritaires. 	
Formation et sensibilisation	
<ul style="list-style-type: none"> • Formation des équipes acheteurs de la Direction des achats centralisés à la décarbonation des achats. • Sensibilisation des producteurs <i>via</i> une clause écoproduction dans les contrats afin de les encourager à écoproduire les programmes diffusés. 	
Actions de prévention	
<ul style="list-style-type: none"> • Échanges récurrents avec les fournisseurs prioritaires, dans la démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de suivi de leurs actions et de mesure de l'impact carbone de leurs prestations le cas échéant. • Poursuite de l'intégration de spécifications RSE et bas carbone dans les cahiers des charges pour l'achat du matériel IT et <i>Broadcast</i> (écolabels de type <i>Energy Star</i>, consommation énergétique). 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'empreinte carbone : <ul style="list-style-type: none"> ▪ réalisation du bilan carbone depuis 5 ans ; ▪ passage au flux maritime (arrêt complet des flux aériens) et modèle de « double box » au lieu d'une box tous les mois afin de réduire les émissions liées à la livraison ; ▪ travaux sur les matières premières de ses produits (matières recyclées et biosourcées). L'empreinte carbone de la matière est un critère dans la prise de décision. Les collants sont fabriqués en Italie avec 3 partenaires historiques ; ▪ utilisation de packaging recyclable et/ou recyclé et papier / carton labellisé FSC ; ▪ mise en place de partenariats pour développer les flacons réutilisables.

Plan d'action et axes d'amélioration

S'agissant des risques en matière de droits humains, libertés fondamentales, sûreté et santé-sécurité :

- Poursuite de la consolidation du dispositif de lutte contre le harcèlement et la discrimination dans l'ensemble des entités du groupe TF1.
- Renforcement, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, du dispositif de sûreté / sécurité, particulièrement dans l'actualisation régulière des technologies.
- Poursuite des actions en matière d'engagement contractuel aux fins d'atténuer et prévenir les risques d'atteinte à la sûreté du personnel et des prestataires sur la production des éditions d'information.

- Poursuite des actions en matière d'engagement contractuel aux fins d'atténuer et prévenir les risques d'accidents du personnel, des prestataires et du public sur les lieux de tournage et de spectacles vivants.

S'agissant des atteintes aux droits humains et à l'environnement sur la chaîne de valeur

- *Facility management* des sites TF1 : consolidation de la contractualisation des engagements RSE et des obligations de *reporting* associés sur le contrat de *Facility Management*.
- Matériel IT et *Broadcast* : poursuite des actions d'atténuation et de prévention en matière d'engagement contractuel.

4.3.6 Bouygues Telecom

Gouvernance

Bouygues Telecom a mis en place une gouvernance transverse composée des fonctions RSE, Juridique et Achats se réunissant trimestriellement.

La Direction RSE & Engagement, la direction des achats et la direction Juridique ont animé ensemble le pilotage de vigilance et ont associé, lors de comités de vigilance, d'autres directions en fonction des thématiques abordées telles que les directions Ressources humaines et Prévention Santé, Affaires réglementaires et Risques.

Un comité de vigilance regroupant ces fonctions se réunit semestriellement et a permis d'échanger sur les différents risques.

La cartographie, les risques et actions de prévention ou d'atténuation ci-dessous ont été présentés à la direction générale fin janvier 2024.

Synthèse des risques bruts

Cette synthèse est le résultat d'une évaluation continue réalisée depuis plusieurs années et fondée sur les sources suivantes :

- consultation des équipes expertes des risques aux tiers et des opérationnels correspondants du devoir de vigilance ;
- consultation de multiples sources externes de confiance ;
- utilisation de la nouvelle méthodologie de cartographie des risques aux tiers de Bouygues SA, appliqué sur un périmètre de catégories d'achats à risque^a (cf. « Refonte de la méthodologie » ci-dessous).

Synthèse des principaux risques bruts

Principaux risques bruts à l'égard des tiers	Familles de risques	Activités propres et catégories d'achats sensibles
Non-respect des droits humains et de la santé-sécurité des fournisseurs, prestataires et sous-traitants	1.1 Esclavage moderne, traite humaine, travail forcé, travail des enfants 1.2 Relations et conditions de travail 2 Santé-Sécurité	Achats de : • prestations de centres d'appels offshores ; • équipements électriques et électroniques : terminaux mobiles, box et équipements associés, cartes SIM, équipements réseau ; • prestations de travaux d'aménagement ou démontage de sites.
Violation des droits humains et santé-sécurité liés à l'approvisionnement de minerais de conflits entrant dans la fabrication d'équipements électriques et électroniques	1.1 Esclavage moderne, traite humaine, travail forcé, travail des enfants 1.2 Relations et conditions de travail 2 Santé-Sécurité 1.3 Droits des populations locales et autochtones	• Achats d'équipements électriques et électroniques : terminaux, box, équipements réseau, cartes SIM
Atteinte à la protection des données à caractère personnel	Impacts sur les consommateurs	• Activités propres
Atteinte à la santé et sécurité des collaborateurs et partenaires	2 Santé-Sécurité	• Gestion des boutiques • Centres d'appels • Déploiement des antennes relais, de nouveaux sites et interventions techniques
Non-respect des limites d'exposition aux radiofréquences des stations radioélectriques et des équipements radioélectriques commercialisés par Bouygues Telecom pour les collaborateurs, les sous-traitants, les clients, le grand public, à savoir l'exposition aux ondes électromagnétiques au-delà des seuils réglementaires émis par les équipements réseau de Bouygues Telecom	2 Santé-Sécurité	• Déploiement des antennes relais, de nouveaux sites et interventions techniques • Produits commercialisés par Bouygues Telecom (terminaux, box)
Impact des activités et des prestataires sur le climat et l'environnement (France métropolitaine)	3.1 Changement climatique	• Installations de télécommunications • Gestion des réseaux et l'ingénierie • Gestion des centres de données
Impact des achats de produits sur le climat	3.1 Changement climatique	• Achats d'équipements électriques et électroniques : terminaux, box, équipements réseau, cartes SIM
Atteinte à la biodiversité et risque de pollution	3.2 Pollution et biodiversité	• Gestion des réseaux et l'ingénierie • Déploiement des antennes relais, de nouveaux sites et interventions techniques • Achats d'équipements électriques et électroniques : terminaux, box, équipements réseau, cartes SIM
Durée de vie des produits et gestion des déchets dans le cadre d'une démarche d'économie circulaire	3.3 Utilisation des ressources et gestion des déchets (économie circulaire)	• Achats d'équipements électriques et électroniques : terminaux, box, équipements réseau, cartes SIM • Gestion des réseaux et l'ingénierie • Gestion des boutiques • Activités des centres d'appels

(a) intégration du rang 1 de sous-traitance pour chaque catégorie d'achats

Des actions transverses et spécifiques sont déployées par Bouygues Telecom pour atténuer ces risques ou prévenir des atteintes graves. Les actions transverses sont structurantes et visent à répondre à l'ensemble des risques propres aux activités de Bouygues Telecom. Des actions spécifiques viennent compléter ce dispositif pour chacun de ces risques (cf. « Risques et actions spécifiques » ci-après).

Actions transverses

Activités propres
Corpus documentaire
<ul style="list-style-type: none"> Le Guide éthique rappelle les principes éthiques à respecter en fournissant des exemples concrets de bons comportements à adopter ; Évaluation annuelle Ecovadis depuis 2008 de la performance RSE de l'entreprise. En 2023, Bouygues Telecom a obtenu un score de 77/100.
Formation et sensibilisation
<ul style="list-style-type: none"> Formations éthiques conçues (<i>e-learning</i>) et dispensées par le département Conformité de la direction Juridique portant sur divers thèmes (éthique professionnelle, lutte contre la corruption, respect du droit de la concurrence, etc.) ; Sensibilisation des collaborateurs sur le devoir de vigilance via la communication interne (vidéo sur le devoir de vigilance dans le magazine interne <i>Bmag</i> en avril 2023).
Catégories d'achats
Corpus documentaire
<ul style="list-style-type: none"> Intégration de sujets éthiques dans des documents internes tels que la Procédure Générale d'Achat (rappel du corpus éthique à respecter : Code d'éthique, programmes de conformité, Guide éthique, etc.) et la Politique Générale de Sécurité des données ; Intégration des sujets environnement et RSE dans la politique achats et dans les contrats conclus avec les fournisseurs : <ul style="list-style-type: none"> annexion de la charte RSE fournisseurs et sous-traitants Groupe aux contrats-types ; intégration des questions liées à l'Environnement et à la RSE aux cahiers des charges des appels d'offres ; intégration d'une clause RSE dans les contrats-types ; intégration d'une clause d'audit portant notamment sur la RSE dans les contrats-types.
Évaluation des fournisseurs et des sous-traitants
<p>Bouygues Telecom a recours à environ 2 100 fournisseurs actifs (au 31 décembre 2023) pour des prestations de service (déploiement de réseaux, travaux, raccordement FTTH, intellectuelles et techniques, relations clients, télévente, transport, logistique, SAV, recyclage d'équipements réseaux, recyclage d'équipements Clients) et des prestations de fabrication (box, cartes SIM, équipements télécoms, terminaux et accessoires).</p> <p>La direction des achats de Bouygues Telecom a mis en place plusieurs outils répondant aux enjeux liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé-sécurité et à l'environnement ^a:</p> <ul style="list-style-type: none"> audits RSE physiques initiaux chez les fournisseurs les plus à risque d'après la cartographie des risques RSE par familles d'achats et engageant la marque Bouygues Telecom. L'objectif est notamment de vérifier les conditions de travail des salariés des fournisseurs participant à la fabrication des produits en application des conventions de l'OIT. Ainsi depuis 2015, 121 audits sur site ont été réalisés par Bouygues Telecom dont 15 sur l'année 2023 ; campagne annuelle d'audits RSE documentaires (via Ecovadis) pour les fournisseurs éligibles d'après la cartographie des risques RSE par familles d'achats, soit plus de 100 fournisseurs éligibles ; adhésion à la JAC ^b depuis 2022, association à but non lucratif regroupant des opérateurs de télécommunications dont le but est de vérifier, évaluer et développer la mise en œuvre de la RSE chez leurs principaux fournisseurs. Audits RSE physiques mutualisés au sein de la JAC : 17 audits ont été conduits en 2023 dont six par Bouygues Telecom ; audits RSE documentaires (via Ecovadis) systématiques pour les fournisseurs en appel d'offres appartenant à des familles d'achats à risques « fort » et « moyen » ^a.
Actions correctives et de réparation
<ul style="list-style-type: none"> En cas de non-conformité relevée à la suite d'un audit RSE physique initial, un plan d'action est demandé aux fournisseurs et une vérification systématique de son déploiement est réalisée. En cas de non-conformité récurrente en audits physiques : organisation de réunions spécifiques pour les fournisseurs concernés. En cas de note inférieure à 45 en audit documentaire : réunion avec le fournisseur, demande de plans d'actions et réévaluation à la date anniversaire de la dernière évaluation.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.4.5

(b) *Joint alliance for CSR*

Risques et actions spécifiques

Non-respect des droits humains et de la santé sécurité des fournisseurs, prestataires et sous-traitants

Description du risque brut

- Travail des enfants, travail forcé.
- Rémunération non conforme à la réglementation locale.
- Pratiques disciplinaires.
- Durée de travail excessive, non-respect des congés obligatoires.
- Non-respect de la liberté d'association.
- Accidents du travail.

Facteurs de risques bruts

- Chaîne de valeur avec des complexités de fournisseurs de rangs inférieurs et utilisation de sous-traitants et/ou intérim.
- Secteurs soumis à des pics d'activités pouvant augmenter le risque de travail dissimulé et travail illégal.

Mesures de prévention et d'atténuation des risques

Formation et sensibilisation

- Sensibilisation des acheteurs aux « Incontournables des achats responsables » lors du parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs.
- E-learning RSE proposés par Ecovadis lors de l'invitation du fournisseur par Bouygues Telecom à s'évaluer Ecovadis.
- Participation au groupe de travail de la JAC sur les droits humains.

Actions de prévention

- Conduite d'audits documentaires et d'audits sur sites RSE des fournisseurs (cf. « Actions transverses » ci-dessus).
- Courrier adressé en 2022 à 15 fournisseurs Bouygues Telecom sur les conditions de travail des Ouïghours dans la région du Xinjiang en Chine à la suite du rapport de l'*Australian Strategic Policy Institute*, citant certains de ses fournisseurs.

Violation des droits humains et santé sécurité liés à l'approvisionnement de minerais de conflits entrant dans la fabrication d'équipements électriques et électroniques

Description du risque brut

- Recours au travail forcé ou au travail illégal des enfants par des groupes armés pour l'extraction de minerais.
- Accidents du travail.
- Droits des populations locales et autochtones.

Facteurs de risques bruts

- Extraction des minerais dans des régions instables, au sein de pays ayant des réglementations, des institutions de contrôle et des organisations de contre-pouvoir faibles en matière de droits humains.
- Chaîne de valeur complexe avec de multiples fournisseurs de rangs inférieurs, ce qui complexifie la traçabilité de l'origine et des conditions d'obtention des matières premières.
- Recours à des travailleurs vulnérables pour l'extraction de la matière première.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Cahier des charges des appels d'offres intégrant systématiquement, à l'attention des fournisseurs d'équipements électriques et électroniques, des questions relatives aux minerais provenant de zones de conflit.

Formation et sensibilisation

- Sensibilisation des acheteurs aux « Incontournables des achats responsables » lors du parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs.
- E-learning RSE proposés par Ecovadis lors de l'invitation du fournisseur par Bouygues Telecom à s'évaluer Ecovadis.

Actions de prévention

- Questionnaire relatif aux minerais provenant de zones de conflit adressé en 2022 aux 18 principaux fournisseurs d'équipements électriques et électroniques (mise à jour de l'étude déjà menée en 2020) ^a.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.4.5

Atteinte à la protection des données à caractère personnel

Description du risque brut

- Non-respect des réglementations associées à la protection des données personnelles.
- Faible de sécurité : fuite de données, atteinte à la sécurité (confidentialité, intégrité, disponibilité).

Facteurs de risques bruts

- Erreur dans la prise en compte des choix des personnes (oppositions, consentements).
- Défaillances techniques : pannes matérielles, erreurs de configuration et problèmes techniques.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Renforcement de la gouvernance interne de la donnée par la refonte du réseau de relais interne des *Data Privacy Officers* (DPO) et animation de ce réseau (réunions récurrentes entre chaque référent DPO et un membre du pôle DPO, organisation de plénière trimestrielle) ; et
- Désignation d'un DPO au sein de certaines filiales (KEYYO, Oncloud).

Formation et sensibilisation

- Sensibilisation au RGPD lors des journées d'accueil des nouveaux collaborateurs et stagiaires.
- Formation en ligne au RGPD pour tout nouveau collaborateur de Bouygues Telecom.
- Formation des référents du relais DPO Bouygues Telecom.
- Sensibilisation individuelle des référents du DPO de BTBD.
- Animations sur la cybersécurité au sein de KEYYO : formation sur les risques cyber pour les nouveaux collaborateurs, formation sur la prise en compte de la sécurité dans les développements, lettres d'informations selon les populations (nouveaux collaborateurs, développeurs).
- Refonte de l'intranet DPO d'information sur les processus de protection des données à caractère personnel en place dans l'entreprise et accessible à tous les collaborateurs.

Actions de prévention

- Audits documentaires des centres d'appels.
- Revue du processus de saisine du pôle DPO en cas de nouveau traitement ou de modification d'un traitement existant.
- Communication au réseau de référents de listes de points à vérifier avant la mise en place de certains traitements (liste de vérification à renseigner avant la dépose de cookies ou avant de recourir à l'intelligence artificielle, etc.).
- Mise à jour du package cybersécurité pour les nouveaux collaborateurs avec « un essentiel RGPD » en trois phases « déclarer, sécuriser, informer ».

Actions correctives et de réparation

- Processus d'amélioration continue s'accompagnant de la mise en place de plans d'actions et retour d'expérience en cas d'incident ou de plaintes de clients.

Atteinte à la santé et sécurité des collaborateurs et partenaires

Description du risque brut

- Atteinte à la sûreté des personnes en boutique : risque de violences externes (braquage, agression physique, manifestation) vis-à-vis des collaborateurs et clients.
- Atteinte à la santé des conseillers clientèle des centres d'appels, à la suite de violences verbales.
- Atteinte à la sécurité des personnes impliquées dans le processus d'implantation de nouvelles antennes relais, le déploiement de nouveaux sites et l'exploitation des sites techniques (agressions verbales, physiques).
- Risque d'accidents (chutes de hauteur, risques routiers) des techniciens lors d'interventions techniques (installation d'antenne ou de la fibre).

Facteurs de risques bruts

- Hausse des phénomènes d'incivilités externes.
- Un service télécom identifié comme étant essentiel à la vie courante qui génère des tensions en cas de rupture de celui-ci.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Signature de chartes de coopération entre les préfetures et Bouygues Telecom afin d'améliorer la réponse judiciaire à apporter.

Formation et sensibilisation

- Organisation annuelle d'actions de sensibilisation pour les collaborateurs lors d'une semaine de la QVCT et une semaine de la prévention.
- S'agissant des atteintes à la sûreté des personnes en boutique (risque de violence externe (braquage, agression physique, manifestation) vis-à-vis des collaborateurs et clients) :
 - formation en ligne obligatoire pour les collaborateurs en boutique sur la prévention et la sécurité ;
 - formation en présentiel de tous les collaborateurs en boutique sur la gestion de l'agressivité ;
 - sensibilisation des clients sur le respect et les incivilités.
- S'agissant de la hausse des phénomènes d'incivilités externes (venant des clients, prospects) se répercutant sur la santé des conseillers clientèle des centres d'appels :
 - mise en œuvre depuis 2022 d'un plan de formation dédié aux collaborateurs des centres d'appel afin de faire face à la hausse des incivilités et des situations conflictuelles de la part des clients ;
 - formation de 100% des conseillers clientèle et des responsables d'équipes à fin 2023.
- S'agissant des atteintes à la sûreté aux personnes (agressions verbales, physiques) impliquées dans le processus d'implantation de nouvelles antennes relais, le déploiement de nouveaux sites et l'exploitation des sites techniques :
 - sensibilisation des intervenants et formation des collaborateurs intervenant sur les sites télécom à la prévention et au secours, à l'utilisation et à la vérification des équipements de protection individuelle.
- Plus généralement, Bouygues Telecom met à la disposition de l'ensemble de ses collaborateurs :
 - des documents de santé sécurité sur l'intranet prévention santé ;
 - des modules *e-learning* Santé-Sécurité obligatoires pour tous les collaborateurs.

Actions de prévention

- Démarche Santé-Sécurité générale :
 - évaluation des facteurs de risques psychosociaux et du vécu professionnel à l'aide de l'OMBES^a. La présentation des résultats permet à l'entreprise de mettre en œuvre, si nécessaire, des plans d'actions concernant un métier ou un établissement ;
 - Document Unique d'Évaluation des Risques incluant la mise en place d'un plan de prévention avec les sous-traitants ; la conduite d'audits chez les fournisseurs notamment travaux ; et le renseignement systématique de fiches par les sous-traitants afin d'attester que les intérimaires sont formés en santé/sécurité.
 - organisation de visites périodiques « santé au travail » réalisées avec les équipes pluridisciplinaires de santé au travail ;
 - suivi collectif et individuel de la charge de travail :
 - sur le plan collectif : mise à disposition d'outils permettant d'analyser régulièrement la perception des collaborateurs sur la charge de travail comme les enquêtes perception collaborateurs, les résultats obtenus dans le cadre de l'OMBES et de l'analyse par équipe ou service, des entretiens semestriels charge de travail et qualité de vie au travail ;
 - sur le plan individuel : expression par les collaborateurs de leur ressenti et leur appréciation sur leur charge de travail dans des questionnaires spécifiques. Ils sont amenés à évoquer régulièrement ce sujet avec leur hiérarchie, notamment au sein d'entretiens périodiques.
 - CSSCT^b dans tous les pôles d'implantation géographiques, y compris dans ceux qui ne sont pas astreints par la législation.
- S'agissant des atteintes à la sûreté des personnes en boutique (risque de violence externe : braquage, agression physique, manifestation) vis-à-vis des collaborateurs et clients :
 - en coordination avec la FFT^c, suivi sur le vandalisme et les agressions sur les sites télécom et les boutiques ;
 - audit annuel sur l'ensemble des boutiques afin de contrôler le fonctionnement des dispositifs de sécurité ;
 - poursuite de la sécurisation des boutiques, en espace de vente comme en arrière-boutique (vidéosurveillance, bip alerte, code sous contrainte, générateur de fumée, armoires fortes, traceurs GPS) ;
 - présence ponctuelle de vigiles en boutique selon les besoins.
- S'agissant de la hausse des phénomènes d'incivilités externes se répercutant sur la santé des conseillers clientèle des centres d'appels :
 - réalisation en 2023 d'entretiens individuels et collectifs accompagnés par un psychologue du travail afin de recueillir le vécu professionnel des collaborateurs sur le sujet et ainsi alimenter l'élaboration de futurs plans d'action ;
 - étude et prise en compte des facteurs de risques psycho-sociaux pouvant avoir un impact sur l'organisation du travail : aménagement du temps de travail, conditions de travail, communication et facteurs subjectifs.

(a) observatoire médical du bien-être et du stress

(b) commissions santé sécurité et conditions de travail

(c) fédération française des télécoms

Actions de prévention (suite)

- S'agissant des atteintes à la sûreté des personnes impliquées dans le déploiement de nouveaux sites et l'exploitation des sites techniques (agressions verbales, physiques) :
 - restrictions des accès sur les sites du réseau télécom présentant des risques d'agression importants particulièrement lors des interventions techniques ;
 - déploiement du guide d'accompagnement opérationnel et juridique, élaboré en 2021, en cas d'atteinte à la sécurité des collaborateurs intervenant sur site ;
 - analyse des risques sur les sites télécom avant toute intervention de remplacement et de déploiement à grande échelle des antennes 5G et/ou de la fibre ;
 - mise en place d'un DATI³ comprenant la mise à disposition d'un téléphone permettant de déclencher rapidement l'intervention des secours en cas de chute/malaise des collaborateurs intervenants sur les sites télécom.
- S'agissant des atteintes à la sûreté aux personnes (agressions verbales, physiques) impliquées dans le processus d'implantation de nouvelles antennes relais, le déploiement de nouveaux sites et l'exploitation des sites techniques :
 - diffusion d'une note interne et d'une fiche pratique, pour les collaborateurs réalisant les interventions techniques sur site, définissant le mode d'intervention et la conduite (consignes) à tenir sur site à risque d'agression ;
 - remise aux techniciens d'exploitation d'un DATI permettant à un technicien de déclencher un appel d'urgence en cas d'agression.

Actions correctives et de réparation

- Mise en œuvre d'actions juridiques à l'égard des clients virulents et menaçants :
 - encouragement et accompagnement des collaborateurs à communiquer/remonter les atteintes à leur sûreté, santé, sécurité sur site ;
 - mise à disposition d'une ligne d'astreinte et d'une permanence téléphonique (équipe spécifique à Tours) afin d'accompagner les conseillers de vente en boutique en cas de présence d'un client virulent ; *reporting* des appels pour compléter la mesure et analyse du risque ;
 - soutien psychologique des collaborateurs par l'écoute attentive de leur hiérarchie formée et d'un psychologue du travail.

Non-respect des limites d'exposition aux radiofréquences des stations radioélectriques et des équipements radioélectriques commercialisés par Bouygues Telecom pour les collaborateurs, les sous-traitants, les clients, le grand public, à savoir l'exposition aux ondes électromagnétiques au-delà des seuils réglementaires émis par les équipements réseau de Bouygues Telecom

Description du risque brut

- Exposition aux ondes électromagnétiques au-delà des seuils réglementaires, émis par les équipements réseau de Bouygues Telecom.
- Dépassement du débit d'absorption spécifique (DAS) des produits commercialisés par Bouygues Telecom.

Facteurs de risques bruts

- Déploiement de nouvelles technologies (5G, etc.).

Mesures de prévention et d'atténuation**Corpus documentaire**

- Signature en décembre 2023 d'une convention entre opérateurs concernant les modalités et consignes de coupures d'antennes lors d'interventions sur des sites multi-opérateurs.

Formation et sensibilisation

- Formation des salariés sur les radiofréquences et sur l'utilisation des exposimètres radiofréquences (chaque technicien d'exploitation possède son exposimètre).
- Vidéos didactiques sur les radiofréquences publiées sur le site de Bouygues Telecom relatives aux effets des ondes (explications sur les ondes, avis des autorités sanitaires).
- Mise à disposition d'informations sur les ondes et la santé à destination des clients en boutiques.

Actions de prévention

- Suivi des avis des autorités sanitaires française (Anses), européenne et internationale (OMS), des experts indépendants réalisant une veille continue sur les radiofréquences et la santé.
- Suivi et analyse des points atypiques (exposition supérieure à 6V/m) des émetteurs.
- Concernant les équipements radioélectriques, mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à l'affichage du niveau d'exposition des mobiles et terminaux radioélectriques.
- Contrôle de la bonne application des dispositions réglementaires en matière d'exposition du public aux radiofréquences.
- Enrichissement des procédures et outils de déploiement des sites télécoms, mise en œuvre des balisages (autour des antennes).

(a) dispositif d'alarme pour travailleur isolé

Impact des activités et des prestataires sur le climat et l'environnement (France métropolitaine)

Description du risque brut

- Émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation énergétique des réseaux mobile et fixe, et des centres de données.

Facteurs de risques bruts

- Conception des infrastructures et équipements influençant leur durée de vie, leur réparabilité et la performance énergétique à l'usage.
- Choix des énergies utilisées dans l'exploitation des infrastructures et équipements.
- Gestion énergétique des serveurs et centre de données.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Certification SBTi obtenue en 2022.
- Certification ISO 50001 du principal centre de données ; centre de données ayant également adhéré au label européen *Code of conduct* pour une meilleure efficacité énergétique des *data centers* et des principaux sites administratifs ; renforcement du système de management de l'énergie sur le réseau mobile.
- Signature en septembre 2022 de la charte d'engagements Ecowatt (portée par RTE et l'ADEME) visant à un plan de réduction de 10% d'électricité à l'hiver 2022-2023 ; reconduction sur l'hiver 2023-2024.

Formation et sensibilisation

- En 2023, organisation de l'atelier de sensibilisation « 2 tonnes », d'un défi environnemental « Energic », et poursuite du déploiement de « La Fresque du Climat » incluant certaines filiales (BTBD, Alleo, RCBT, OnCloud). Plus de 2 900 collaborateurs ont été sensibilisés dont 1 200 collaborateurs en 2023.
- *Reporting* semestriel au comité de direction générale, suivi d'indicateurs spécifiques.
- Organisation d'ateliers visant des collaborateurs spécifiques :
 - la Fresque du Numérique (direction Systèmes Informatiques) ;
 - petits-déjeuners mensuels sur une thématique développement durable (direction Achats) ;
 - conférences sur le numérique responsable (direction Réseau) ;
 - ateliers d'écriture de nouveaux récits de la transition écologique et solidaire (direction Communication).
- Organisation d'un « *green hackathon* » réunissant une soixantaine de collaborateurs qui ont développé des prototypes de solutions numériques intégrant des principes de sobriété numérique ou encourageant une réduction de l'empreinte environnementale des clients, des collaborateurs ou du système IT de Bouygues Telecom.
- Modération des consommations et sensibilisation des collaborateurs et des clients à la sobriété énergétique.

Actions de prévention

- Couverture de 100% de la facture d'électricité en énergie renouvelable avec des « Garanties d'Origine » et un PPA ^a couvrant jusqu'à 10% de la consommation en 2024 ^b.
- Au niveau du réseau mobile, amélioration des outils de suivi, de pilotage et de la connaissance des profils de consommation ainsi que de l'identification de pistes d'optimisation.
- Déploiement de fonctionnalités d'économie d'énergie sur les sites radio ainsi que de fonctionnalités permettant d'optimiser la consommation électrique de certaines installations de télécommunications (extinction de certaines d'entre elles la nuit sur le réseau mobile ; près de 12 300 sites sont équipés de ces fonctionnalités sur 15 000 compteurs).
- Utilisation en 2023 de l'outil de cartographie avec projections temporelles à 2030 *Bat-Adapt* pour connaître et diagnostiquer les risques climatiques de certains bâtiments de Bouygues Telecom comme les boutiques et les *data-centers*.
- Participation à des groupes de travail sur l'impact du numérique sur l'écosystème avec les pouvoirs publics, l'ADEME ^c, la FFT, l'Arcep, les équipementiers télécom et les constructeurs de box et mobiles.
- Participation au groupe de travail de la JAC sur l'environnement.
- Poursuite du forfait de mobilité durable avec *Betterway* afin de favoriser l'utilisation de mobilité douce, le covoiturage et la voiture en libre-service pour les collaborateurs de Bouygues Telecom.

(a) *Power Purchase Agreement*

(b) voir également chapitre 3, rubrique 3.3.2

(c) agence de la transition écologique

Impact des achats de produits sur le climat

Description du risque brut

- Émissions de gaz à effet de serre liées à la fabrication et l'usage des produits électroniques.

Facteurs de risques bruts

- Démarches d'écoconception et d'économie circulaire des produits : durée de vie, réparabilité, émissions liées à la fabrication des composants et à la performance énergétique à l'usage.
- Performance énergétique des sites de fabrication : mix énergétique de la région d'implantation.
- Modes de transport utilisés.
- Choix de fournisseurs.

Mesures de prévention et d'atténuation

Corpus documentaire

- Clause environnement en cours d'intégration dans certains contrats de fournitures ^a.

Formation et sensibilisation

- Formations à destination des acheteurs : formation évaluation de la maturité d'un fournisseur ; formation à l'analyse du cycle de vie ; ateliers de sensibilisation (éco-conception, économie circulaire, etc.) ; « Fresque du climat » ; et « Atelier 2 Tonnes ».

Actions de prévention

- Mise en place d'un critère environnement avec un poids significatif pour la sélection des fournisseurs.
- Organisation de rencontres stratégie Climat avec les fournisseurs de produits fixes, d'équipements télécom, de terminaux et de prestations de services, de travaux afin d'identifier des leviers et limiter l'impact environnemental, notamment carbone, des produits et services.
- En décembre 2022, envoi d'un courrier à 16 fournisseurs parmi les principaux fournisseurs les invitant à communiquer à Bouygues Telecom leurs objectifs de réduction et s'inscrire dans la démarche SBTi ^b.
- Poursuite des rencontres stratégie Climat avec les fournisseurs contribuant le plus aux impacts environnementaux de l'entreprise. L'objectif est de comprendre leurs démarches Climat globales puis d'identifier des leviers et limiter l'impact environnemental, notamment carbone, des produits et services qu'ils fournissent à Bouygues Telecom.
- Mise en avant du sujet climat lors des 18 *Business review management* effectués avec les principaux partenaires en 2023 en présence du directeur des achats, des acheteurs et des directeurs opérationnels concernés de la direction générale de Bouygues Telecom, et leurs homologues côté fournisseur.

Atteinte à la biodiversité et risque de pollution

Description du risque brut

- Risque de consommation d'eau dans la fabrication des équipements électriques et électroniques.
- Risques de pollutions industrielles sur la chaîne de valeur (notamment dans les mines d'extraction de métaux).
- Occupation de surfaces au sol des installations et impacts des travaux correspondants.

Facteurs de risques bruts

- Chaîne d'approvisionnement complexe où la traçabilité des matières premières et des rangs inférieurs de fabrication peut être difficile.
- Approvisionnement dans des pays ayant des réglementations, des institutions de contrôle et des organisations de contre-pouvoir faibles en matière de protection de l'environnement.

Mesures de prévention et d'atténuation

Formation et sensibilisation

- Présentation de documentaires issus de la chaîne « Ensemble pour la planète » (sur la biodiversité) aux collaborateurs ;
- Distribution de la chaîne « Ensemble pour la planète » dans le bouquet TV depuis la Bbox et B.tv.

Actions de prévention

- Lancement en 2023 d'une étude d'impact biodiversité par un bureau d'étude spécialisé pour identifier nos principaux impacts, dépendances, risques et opportunités ;
- Soutien par la fondation d'entreprises Bouygues Telecom à la création d'associations environnementales en 2023 :
 - Engagement aux côtés de Surfrider, qui lutte contre la pollution plastique des océans et soutien à deux de ses programmes de mobilisation citoyenne : Initiatives Océanes et Plastic Origins ^b.
 - Partenariat avec l'association Planète Mer, qui agit pour la préservation de la vie marine. Déploiement de BioLit, un programme de sciences participatives pour protéger la biodiversité ^b.
 - Soutien à des projets à dimension environnementale et d'engagement citoyen dans le cadre de son appel à projets annuel et de son programme Incub'Asso. Les projets favorisent par exemple la création de pépinières-jardins de quartiers (Pousses Ô Abris), la lutte contre les gaspillages alimentaire ou vestimentaire (Les Robin.e.s des Bennes) ^b.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.4.5

(b) voir également chapitre 3, rubrique 3.4.4

Durée de vie des produits et gestion des déchets dans le cadre d'une démarche d'économie circulaire

Description du risque brut

- Utilisation de matériaux non recyclables.
- Traitement non conforme des DEEE ^a, déchets plastiques, recyclabilité des matériaux.
- Consommation de ressources rares et tenues (métaux rares, etc.).

Facteurs de risques bruts

- Chaîne d'approvisionnement complexe où la traçabilité des matières premières et des rangs inférieurs de fabrication peut être difficile.
- Chaîne de valeur intégrant des pays ayant des réglementations, des institutions de contrôle et des organisations de contre-pouvoir faibles en matière de protection de l'environnement.

Mesures de prévention et d'atténuation

Formation et sensibilisation

- En 2022, Bouygues Telecom a pris cinq engagements concernant les nouveaux produits fixes à la marque : (i) intégration d'un minimum de 90% de plastique recyclé sans halogène ; (ii) amélioration de la performance énergétique entre chaque nouvelle génération de produits (à technologie équivalente) ; (iii) réduction de l'empreinte carbone entre chaque nouvelle génération de produits (à technologie équivalente) ; (iv) obtention d'une labellisation ou d'une certification environnementale de tout nouveau produit et ; (v) intégration de caractères en braille et d'une documentation adaptée aux personnes en situation de handicap.
- Signature de la Charte des opérateurs en faveur d'un numérique durable en faveur d'un numérique sobre en carbone et en ressources naturelles.

Formation et sensibilisation

- Atelier de sensibilisation des acheteurs (éco-conception, économie circulaire, etc.) et formation des acheteurs à l'analyse du cycle de vie.

Actions de prévention

- Poursuite du programme « Solutions Smartphone Durable » (diffusé dans la presse, à la télévision, sur le site internet de Bouygues Telecom) mettant en avant le recyclage, l'allongement de la durée de vie des produits (incitation à la réparation et reprise, vente de mobiles reconditionnés) et l'offre de location de mobiles en B2B.
- Démarche d'optimisation de la durée de vie et de la valorisation en fin de vie des sites et équipements télécoms par une politique de préemption en vue de leur réutilisation (reconditionnement) ou recyclage ; recours à des équipements d'occasion dans le cadre du déploiement et de la maintenance du réseau.
- Poursuite de la démarche d'écoconception des produits à la marque (box Bouygues Telecom permettant d'allonger au maximum leur durée d'exploitation, amélioration de leur réparation, valorisation en fin de vie, favorisation du recours à des matières recyclées) ^b.
- En pratique : Après un décodeur TV et un modem Internet éco-conçus (modem certifié *Green Product Mark* par l'organisme TÜV Rheinland) en 2022, Bouygues Telecom a continué ses engagements en mettant à disposition, en 2023, la 5G box conçue pour être facilement remise à neuf ou être réutilisée en intégrant des critères afin de réduire son impact environnemental. Composée à 95% de plastique recyclé, elle ne comporte aucune substance halogénée afin d'améliorer son recyclage. Son enveloppe extérieure est conçue pour allonger sa durée de vie : sa texture réduit les rayures et sa couleur noire atténue les signes de vieillissement.
- Production de télécommandes de box neuves à partir du plastique recyclé issu des coques des télécommandes usagées de Bouygues Telecom, sans aucun ajout de plastique vierge, permettant :
 - une réduction de l'empreinte carbone par télécommande ;
 - une meilleure maîtrise de la composition du plastique recyclé utilisé ;
 - une perte de matière première plus limitée lors du recyclage ;
 - une collecte optimisée des télécommandes usagées en limitant les étapes intermédiaires ;
 - une fin de vie plus responsable du produit.
- Déploiement de procédures favorisant autant que possible la réutilisation des DEEE et en dernier recours le recyclage de ses produits fixes, mobiles, grand public et BtoB.
- Demande aux principaux fournisseurs de réaliser des analyses du cycle de vie sur leurs produits et ou services, de se fixer des objectifs de réduction et de mettre en place les plans d'actions d'éco-conception et d'économie circulaire associés.
- Mise en place de revues critiques internes des analyses du cycle de vie fournies lors des appels d'offres par les fournisseurs les plus matures.

(a) déchets d'équipements électriques et électroniques

(b) voir également chapitre 3, rubriques 3.3.4 et 3.4.5

Plans d'action et axes d'amélioration

Bouygues Telecom a lancé une consultation de l'ensemble de ses parties prenantes qu'elles soient internes (collaborateurs et comité de direction générale) ou externes (clients, fournisseurs, pouvoirs publics, fédérations sectorielles, acteurs de l'économie sociale et solidaire, écoles...). Une matrice de double matérialité ainsi qu'une nouvelle stratégie RSE sont prévues courant 2024.

S'agissant des risques en matière de droits humains et de santé-sécurité :

Activités propres

- Poursuivre les formations à la relation client et aux collaborateurs en boutiques (à la gestion des situations conflictuelles dont les incivilités).

Sous-traitants et fournisseurs

- Poursuivre les audits et les éventuels plans d'action associés pour les nouveaux fournisseurs éligibles ainsi que des fournisseurs actuels identifiés à risque à la suite d'un audit RSE ;

- Poursuivre les évaluations et les éventuels plans d'action associés pour les fournisseurs en appels d'offres éligibles au questionnaire relatif aux minerais de conflit ;
- Former les acheteurs aux droits humains.

S'agissant des risques en matière environnementale :

- Poursuivre la démarche Climat et s'outiller avec un logiciel ;
- Poursuivre les actions en faveur de l'éco-conception et l'économie circulaire ;
- Élaborer un plan d'action en matière de biodiversité ;
- Poursuivre les rencontres, les ateliers et outils spécifiques avec les principaux fournisseurs pour accompagner leur montée en maturité en termes d'environnement et la réduction de l'empreinte carbone de leurs produits et services.

4.3.7 Le dispositif d'alerte

Bouygues SA et les métiers du groupe Bouygues disposent depuis 2006 d'un dispositif d'alerte décrit dans le code d'éthique, disponible sur les sites intranet de Bouygues SA et des métiers, et sur le site internet « bouygues.com ». Le dispositif d'alerte du Groupe englobe l'ensemble des situations pouvant donner lieu au lancement d'une alerte, tel que prévu par la loi (en particulier, la loi Sapin 2 et la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères susvisées) ^a.

La procédure interne de recueil des signalements et de traitement de l'alerte, annexée au code d'éthique précise et détaille le mécanisme de recueil et de traitement des signalements. Cette procédure s'applique à l'ensemble des métiers et entités du Groupe.

Elle a fait l'objet de plusieurs mises à jour, en particulier en 2022 afin de prendre en compte la transposition de la directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte. Cette mise à jour a fait l'objet d'une consultation des instances représentatives du personnel de Bouygues SA et des métiers.

Une charte de l'enquête interne définit par ailleurs un socle commun de principes applicables aux enquêtes internes réalisées dans le Groupe.

Pour faciliter et amplifier l'utilisation du mécanisme d'alerte, le dispositif d'alerte du Groupe a fait l'objet d'une refonte complète en 2022. La nouvelle plateforme, lancée début 2023 et utilisée par tous les métiers, est accessible à l'adresse du site internet suivant : <https://alertegroupe.bouygues.com/>.

Pour les collaborateurs ne disposant pas d'un ordinateur, le site est accessible avec un smartphone, en flashant simplement le QR code ci-contre. Ce dispositif ainsi à tout collaborateur (interne, externe ou occasionnel) et à tout tiers d'identifier le métier concerné par son alerte et de signaler tout fait qu'il estime contraire à l'éthique ou à la loi. L'auteur du signalement peut effectuer son signalement de manière anonyme. Il peut choisir de transmettre son alerte au responsable de l'éthique du métier ou, s'il pense que les faits dépassent le cadre du métier, au responsable de l'éthique du Groupe. Ces derniers sont astreints à une obligation renforcée de confidentialité. Les responsables de l'éthique saisis des alertes réalisent eux-mêmes les enquêtes ou désignent des personnes spécifiquement formées à cette fin.



Le Groupe a mené des actions de communication et de sensibilisation afin de s'assurer de la diffusion large du dispositif. Ces actions se sont poursuivies en 2023 : publications sur les différents réseaux sociaux du Groupe, articles spécifiques dans le magazine interne du Groupe, intégration de la procédure aux différentes actions de formation internes, onglet spécifique dans l'intranet du Groupe, etc.

Entre décembre 2022 et décembre 2023, plus de 430 alertes ont été reçues dans l'ensemble des métiers du Groupe.

4.3.8 Le dispositif de suivi

Le groupe Bouygues a mis en place un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dont les éléments essentiels sont décrits à la rubrique 4.4.2 du présent document. Ces principes s'appliquent à tous les métiers du Groupe. Ils peuvent être complétés au niveau du métier pour prendre en compte les spécificités de chaque activité.

Ce dispositif de suivi comporte au niveau des métiers des auto-évaluations permettant aux entités opérationnelles de vérifier le degré d'application de certaines mesures faisant partie du plan de vigilance. Des plans d'action sont ensuite mis en place si cela est nécessaire. S'agissant des fournisseurs et des sous-traitants, le dispositif de suivi intègre les résultats des évaluations effectuées au moyen d'Ecovadis, SGS ou tout autre prestataire externe. Ils

sont complétés, le cas échéant, par les résultats des audits et contrôles effectués par les métiers conformément aux dispositions de la Charte RSE Fournisseurs et sous-traitants du groupe Bouygues.

Par ailleurs, le groupe Bouygues répond chaque année au questionnaire du *Carbon Disclosure Project* (CDP) pour attester de la robustesse de sa stratégie Climat et des émissions de gaz à effet de serre année après année. L'atteinte d'un niveau de reconnaissance performant est intégrée dans les critères de rémunération des dirigeants. La reconnaissance par un organisme tiers (SBTi) des objectifs de réduction d'émissions de GES permet de garantir un alignement avec les accords de Paris et de suivre l'évolution des émissions du Groupe.

(a) voir également chapitre 3, rubrique 3.4.1